

RAPPORT DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD DE LA CMQ

NOVEMBRE 2015

Communauté métropolitaine de Québec

ISBN 978-2-923826-19-6
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

MOT DU PRÉSIDENT



L'entrée en vigueur, en juin 2012, du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement, désigné bien souvent par son acronyme le PMAD, a jeté les bases d'une nouvelle approche déterminante pour l'attractivité et la compétitivité de la grande région de Québec.

Misant sur la mobilité durable, le PMAD de la CMQ a fait consensus auprès des 28 municipalités qui la composent pour mieux structurer le territoire, le rendre encore plus attirant et en assurer la pérennité. Cet effort de planification s'est traduit par des stratégies et des actions précises, tant par la CMQ que par ses composantes, et par des objectifs et des cibles à atteindre.

Après trois ans de mise en œuvre, nous sommes fiers de ce premier monitorage du PMAD. L'analyse de nos indicateurs, les modifications déjà apportées aux outils d'aménagement de nos composantes et les projets en cours dans les municipalités, en matière de transport collectif et de trame verte et bleue, indiquent tous mission accomplie. En trois ans seulement, des pas importants ont été franchis. Le processus de réforme est en cours. Nous sommes donc engagés définitivement dans une vision nouvelle d'aménagement inscrite au PMAD.

Le monitorage fera l'objet d'une mise à jour constante afin de guider la région dans ses efforts de planification et de mobilisation en matière d'aménagement et de développement. Elle s'inspirera du travail accompli pour ce monitorage par le comité d'élus du conseil de la CMQ à qui a été confiée cette tâche de voir à la mise en œuvre du PMAD. Je les en remercie.

Le président,



Régis Labeaume
Maire de Québec

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le rapport de suivi et de mise en œuvre 2015 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est un outil relativement innovateur de monitoring en matière de planification du territoire. La cohérence et la rigueur du système de suivi mis en place par le conseil de la CMQ témoignent de son vif intérêt envers ce plan d'importance qu'est le PMAD.

Déjà en 2012, la CMQ faisait preuve d'innovation en intégrant au texte même du PMAD des cibles et des objectifs mesurables ainsi qu'une série d'indicateurs statistiques relativement complexes et parfois exigeants lors de la collecte et du traitement de l'information.

Le rapport 2015 du PMAD a relevé ce défi de monitoring. Pour la plupart des indicateurs, la CMQ a fait appel à des sources de données originales. Elle a aussi utilisé les meilleurs outils techniques pour les traiter notamment par le biais de la géomatique. Le résultat est probant. Presque tous les indicateurs ont pu être analysés en 2015, parfois avec des études longitudinales sur quelques années. Une source d'informations indispensable pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs et des stratégies énoncés au PMAD.

Au-delà des indicateurs quantifiables, le rapport 2015 du PMAD a poussé son évaluation en effectuant un recensement des gestes posés localement en cohérence avec le PMAD. Encore là, le résultat est probant. Plusieurs actions menées par les municipalités et les MRC faisant partie de la CMQ, dont des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, démontrent l'intérêt et l'importance de la mise en œuvre du PMAD.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport 2015 du PMAD et à le diffuser en ayant à l'esprit que des efforts continueront d'être déployés pour assurer le développement de cet outil de monitoring essentiel à la planification du territoire de la CMQ.

Bonne lecture!

Marc Rondeau
Directeur général et trésorier

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ **15**

LA CMQ **17**

LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD **23**

1. Un PMAD misant sur trois grandes priorités : STRUCTURER, ATTIRER et DURER 23

2. Une mise en œuvre basée sur le partenariat 24

3. Un monitorage axé sur trois grands volets 26

4. La concordance au PMAD 26

5. Mise en œuvre des priorités métropolitaines et indicateurs de suivi 30

5.1 Première priorité du PMAD : une région métropolitaine structurée 30

5.1.1 Les objectifs 30

5.1.2 Interventions métropolitaines stratégiques 32

- Une volonté de réduire la congestion routière qui se traduit par des appuis financiers au transport collectif 32
- Un processus de concordance soutenu par des outils performants afin de caractériser et de planifier le milieu urbain 32
- Une priorité accordée à la gestion optimale de l'urbanisation par des actions de sensibilisation sur l'importance de mieux structurer le territoire 32
- Une mise en œuvre du PMAD soutenu par le palier métropolitain 32

5.1.3 Exemples de projets du milieu contribuant à structurer le territoire 33

5.1.4 Indicateurs de suivi de la première priorité : STRUCTURER 34

- Indicateur 1.1 : Nombre de logements à l'hectare dans les pôles métropolitains et les noyaux périurbains ainsi qu'aux abords des axes structurants 34
- Indicateur 1.2 : Densité d'activité humaine à l'hectare dans les pôles métropolitains et les noyaux périurbains ainsi qu'aux abords des axes structurants 36
- Indicateur 2.1 : Évolution des parts modales des transports en commun et actif sur l'ensemble du territoire 37
- Indicateur 2.2 : Évolution du service de transport en commun offert en fonction du nombre d'heures de service des véhicules par habitant 39
- Indicateur 2.3 : Évolution des temps de trajet moyens en transport en commun 39
- Indicateur 2.4 : Nombre de logements situés à moins de 400 mètres d'un point d'accès au transport en commun à haut niveau de service ou de moyenne fréquence et à moins d'un kilomètre d'un réseau cyclable métropolitain 40
- Indicateur 3.1 : Part des mises en chantier effectuées dans les secteurs de consolidation 44
- Indicateur 3.2 : Évolution du nombre et du pourcentage de personnes résidant à l'extérieur du territoire de la CMQ et travaillant sur ce territoire (navettage) 45
- Indicateur 3.3 : Concentration de la croissance dans un certain nombre de pôles, de noyaux et d'axes (évaluation du 60 %/40 %) 48

5.2 Deuxième priorité du PMAD : une région métropolitaine attractive 49

5.2.1 Les objectifs 49

5.2.2 Interventions métropolitaines stratégiques 50

- Un partenariat structurant pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine 50
- Une mise en valeur du fleuve Saint-Laurent appuyée sur l'amélioration des connaissances et la concertation 50
- Un territoire et des activités agricoles prioritaires soutenues à l'échelle métropolitaine 51
- Une protection et une mise en valeur de nos paysages et de nos milieux naturels d'intérêt appuyées sur des études innovantes 51

5.2.3 Exemples de projets du milieu contribuant à rendre le territoire plus attractif 52
5.2.4 Indicateurs de suivi de la deuxième priorité : ATTIRER 53
- Indicateur 4.1 : Investissements réalisés pour maintenir ou développer les installations d'intérêt métropolitain donnant accès à la région 53
- Indicateur 5.1 : Nombre de logements situés à moins de 800 mètres d'une école publique, d'un centre culturel ou sportif, d'une épicerie et d'une pharmacie (services de proximité) 54
- Indicateur 5.2 : Nombre de logements situés à moins de 400 mètres d'un espace récréatif ou naturel extérieur tel qu'un parc, une place publique et milieu naturel aménagé 56
- Indicateur 5.3 : Nombre de municipalités ayant mis en place des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables 58
- Indicateur 5.4 : Nombre de bâtiments ou de nouveaux développements ayant reçu une certification environnementale 59
- Indicateur 5.6 : Types de constructions résidentielles en milieu urbain et périurbain 60
- Indicateur 6.1 : Évolution des parts modales pour les déplacements domicile/travail 63
- Indicateur 6.2 : Nombre de municipalités ayant mis en place des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables en ce qui a trait aux lieux d'emploi 64
- Indicateur 6.3 : Nombre de mètres carrés de lieux d'emploi ayant reçu une certification environnementale 65
- Indicateur 7.1 : Superficie du territoire zoné agricole 65
- Indicateur 7.2 : Superficie des terres en culture 67
- Indicateur 7.3 : Nombre de municipalités ayant intégré des dispositions favorisant le rapprochement des consommateurs et des producteurs 69
- Indicateur 7.4 : Nombre de municipalités ayant intégré des dispositions favorisant le développement de l'agriculture urbaine 70
- Indicateur 7.5 : Nombre d'entreprises agricoles ayant une certification environnementale 70
- Indicateur 8.1 : Nombre de bâtiments et de kilomètres d'axes anciens protégés mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD 71
- Indicateur 8.2 : Nombre de bâtiments représentatifs de l'occupation récente du territoire protégé ou mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD 72
- Indicateurs 8.3 et 8.4 : Superficie des espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain protégés ou mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD et ratio du nombre d'habitants par hectare 72
- Indicateur 8.5 : Superficie et pourcentage des aires protégées sur le territoire métropolitain 74
- Indicateur 9.1 : Nombre d'unités de paysage d'intérêt métropolitain faisant l'objet d'une approche concertée 76
- Indicateur 10.1 : Nombre de kilomètres de rives aménagées à des fins publiques 77
- Indicateur 10.2 : Nombre de kilomètres de rives protégées à des fins de conservation 77
- Indicateur 10.3 : Nombre d'accès publics au fleuve 77

5.3 Troisième priorité du PMAD : une région métropolitaine durable 78
5.3.1 Les objectifs 78
5.3.2 Interventions métropolitaines stratégiques 78
- Une gestion du territoire qui anticipe les impacts du transport des matières dangereuses 78
- La qualité de l'eau de surface et souterraine au cœur des priorités et de l'action métropolitaine 78
- Une application concrète des stratégies du PMAD traduite dans les avis adressés à nos partenaires gouvernementaux et municipaux 79

5.3.3 Exemples de projets du milieu contribuant à la durabilité du territoire 80
5.3.4 Les indicateurs de suivi de la troisième priorité : DURER 80
- Indicateur 11.1 : Indice de consommation d'espace obtenu en divisant, pour chaque municipalité ainsi que pour l'ensemble du territoire de la CMQ, l'augmentation des superficies urbanisées par l'augmentation de la population 80
- Indicateurs 11.2, 11.3, 11.4 : Superficies et pourcentage d'espaces naturels boisés, de milieux humides et de terres agricoles utilisés pour accueillir l'augmentation de la population et des activités humaines 82
- Indicateur 11.5 : Nombre et pourcentage de mises en chantier dans le milieu urbain et le milieu périurbain 83
- Indicateur 11.6 : Évolution du nombre de mises en chantier dans certaines municipalités situées au pourtour de la CMQ 83
- Indicateur 12.1 : Qualité de l'eau à l'embouchure des prises d'eau de surface 85
- Indicateur 12.2 : Nombre de mégawatts produits par l'énergie éolienne et par la récupération et la transformation des matières résiduelles 88
- Indicateur 13.1 : Nombre de municipalités ayant mis en place des actions visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre de leurs véhicules et de leurs bâtiments municipaux 89
- Indicateur 13.2 : Nombre de municipalités ayant mis en place des actions visant l'adaptation aux changements climatiques, dont la diminution de la superficie des îlots de chaleur 90

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI **91**

Les outils de communication 91

Les outils de suivi et d'évaluation 92

LES OUTILS D'ANALYSE DU TERRITOIRE **93**

Le portail géomatique métropolitain, un puissant outil d'analyse du territoire 93

CONCLUSION **97**

ANNEXE 1 ..... **99**

Déclaration de mise en œuvre du PMAD 99

CARTES

Carte 1 – Territoire de la CMQ 17
Carte 2 – Pôles et axes métropolitains structurants 31
Carte 3 – Logements situés à proximité des réseaux de transport à haut niveau de service et de moyenne fréquence 41
Carte 4 – Réseau cyclable métropolitain et localisation des logements 43
Carte 5 – Périmètre d'urbanisation régional 45
Carte 6 – Pourcentage de la population active des municipalités périmétropolitaines navettant vers la CMQ en 2011 pour y occuper un emploi 47
Carte 7 – Espaces récréatifs et naturels extérieurs et localisation des logements 57
Carte 8 – Localisation et types de mises en chantier, de 2012 à 2014 62
Carte 9 – Nombre de logements construits pour chaque mise en chantier, de 2012 à 2014 63
Carte 10 – Zone agricole provinciale au sein de la CMQ 66
Carte 11 – Répartition des prises d'eau de surface municipales et bassins versants 87

FIGURES

Figure 1 – Les trois grandes priorités du PMAD 23
Figure 2 – Structure du PMAD 23
Figure 3 – Les trois volets du monitorage 26
Figure 4 – La conformité des schémas d'aménagement et des règlements d'urbanisme locaux 27
Figure 5 – Principaux avis émis par la CMQ entre 2012 et 2014 79
Figure 6 – Principales thématiques métropolitaines supportées par la géomatique 93

GRAPHIQUES

Graphique 1 – Projections des ménages 2011-2041 (ISQ 2015) 20
Graphique 2 – Projections des nouveaux ménages 2011-2031 (ISQ 2015) 20
Graphique 3 – Évolution des densités résidentielles nettes dans les pôles, les noyaux et les axes de 2012 à 2014 35
Graphique 4 – Évolution des densités d'activité humaine dans les pôles, les noyaux et les axes de 2011 à 2013 37
Graphique 5 – Part modale du transport en commun en 2006 et en 2011 et cible du PMAD sur une base journalière (24 h), ensemble du territoire de la CMQ 38
Graphique 6 – Part modale du transport actif en 2006 et en 2011 et cible du PMAD sur une basejournalière (24 h), ensemble du territoire de la CMQ 38
Graphique 7 – Durée moyenne du trajet domicile/lieu de travail en transport en commun en 2011 39
Graphique 8 – Nombre de logements situés à proximité des réseaux de transport en commun à haut niveau de service de 2012 à 2014 41
Graphique 9 – Part des logements de chacun des territoires situés à moins de 400 mètres de certains réseaux de transport en commun en 2014 42
Graphique 10 – Part des logements situés à proximité du réseau cyclable métropolitain 43
Graphique 11 – Part des mises en chantier dans les périmètres urbains des territoires de la CMQ de 2012 à 2014 44
Graphique 12 – Population active des MRC contiguës travaillant sur le territoire de la CMQ en 2006 et en 2011 46
Graphique 13 – Part des mises en chantier réalisées dans les pôles, les noyaux et les axes des composantes de la CMQ de 2012 à 2014 48
Graphique 14 – Investissements réalisés aux principales installations de transport d'intérêt métropolitain 53
Graphique 15 – Part des logements situés près des services de proximité (800 mètres et moins/10 minutes de marche et moins) en 2014, par composante 54
Graphique 16– Part des logements situés près des services de proximité (800 mètres et moins/10 minutes de marche et moins) en 2014, par type de service 55
Graphique 17– Pourcentage des logements situés à 400 mètres et moins ou 5 minutes de marche et moins d'un espace récréatif ou naturel extérieur, selon le type de milieu, en 2014 56
Graphique 18– Pourcentage des logements situés à 400 mètres et moins ou 5 minutes de marche et moins d'un espace récréatif ou naturel extérieur, selon le territoire, en 2014 56
Graphique 19– Répartition des locaux et des bâtiments disposant d'une certification environnementale en 2014 59
Graphique 20– Évolution du nombre de locaux et de bâtiments disposant d'une certification environnementale en 2014 59
Graphique 21– Types de constructions mises en chantier selon le milieu sur l'ensemble du territoire de la CMQ en 2014 60
Graphique 22 – Modes de transport utilisés pour se rendre au travail en 2006 et en 2011 sur le territoire de la CMQ 64
Graphique 23– Part du territoire terrestre couvert par la zone agricole provinciale en 2015 65
Graphique 24– Superficie du territoire en zone agricole provinciale, de 2012 à 2015 (ha) 67



Graphique 25 – Pourcentage et superficies du territoire des composantes en culture en 2010 68
Graphique 26 – Superficie des terres en culture, de 2007 à 2010 69
Graphique 27 – nombre d'exploitations agricoles participant au programme prime-vert entre 2009 et 2015 70
Graphique 28 – Répartition et superficie totale des espaces naturels et récréotouristiques sur le territoire de la CMQ en 2015 74
Graphique 29 – Répartition et superficie totale des aires protégées sur le territoire de la CMQ en 2015 75
Graphique 30 – Pourcentage du territoire des composantes constitué d'aires protégées en 2015 75
Graphique 31 – Croissance de la population et du milieu urbanisé, de 2011 à 2013 81
Graphique 32 – Accroissement du milieu urbanisé entre 2011 et 2013 (en ha) 82
Graphique 33 – Types d'espaces utilisés pour accueillir l'urbanisation entre 2011 et 2013 82
Graphique 34 – Nombre de logements construits dans les municipalités situées au pourtour de la CMQ 84
Graphique 35 – Indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) de 2012 à 2014 à quatre stations d'échantillonnage sur des cours d'eau où sont aménagées des prises d'eau potable municipales 87

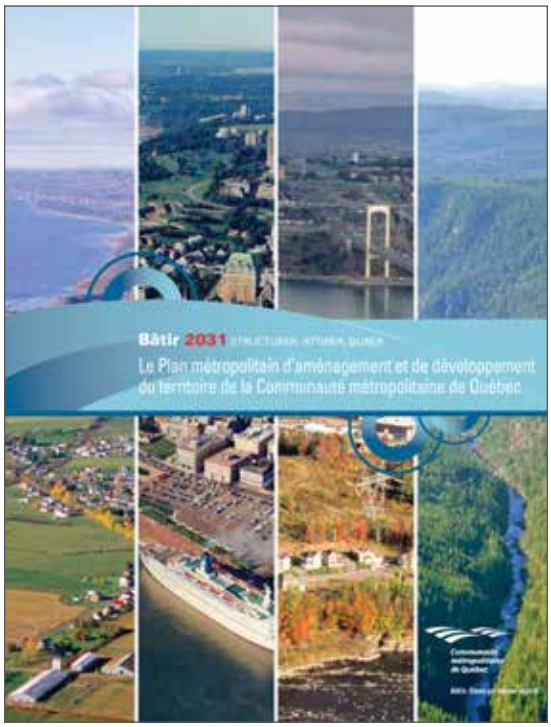
TABLEAU

Tableau 1 – Population et superficie du territoire métropolitain, des composantes et des municipalités 18
Tableau 2 – Croissance estimée du nombre de nouveaux ménages pour la période 2011-2041 21
Tableau 3 – Priorités et stratégies du PMAD 24
Tableau 4 – Calendrier de travail de la concordance au PMAD 28
Tableau 5 – Critères de densité résidentielle exigés au PMAD 34
Tableau 6 – Densités résidentielles nettes dans les pôles, les noyaux et les axes pour chacun des territoires en 2014 35
Tableau 7 – Densité d'activité humaine (DAH) dans les pôles, les noyaux et les axes pour chacun des territoires en 2013 36
Tableau 8 – Types de mises en chantier en milieu urbain et périurbain, 2012 et 2014 61
Tableau 9 – Évolution de la superficie totale (ha) du territoire en zone agricole provinciale, de 2011 à 2015 66
Tableau 10 – Superficie (ha) des terres en culture, de 2007 à 2010 68
Tableau 11 – Nombre de bâtiments protégés mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD, 2015 71
Tableau 12 – Superficie (hectares) des espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain en 2015 et niveaux de protection prévus au PMAD 73
Tableau 13 – Rives du fleuve protégées à des fins de conservation 77
Tableau 14 – Types d'espaces utilisés entre 2011 et 2013 (ha) 83
Tableau 15 – Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) de 2012 à 2014 à quatre stations d'échantillonnage sur des cours d'eau où sont aménagées des prises d'eau potable municipales 86
Tableau 16 – Mégawatts (MW) produits par l'énergie éolienne sur le territoire métropolitain 88



PRÉSENTATION

Véritable projet politique à long terme, **Bâtir 2031 – Un plan d'aménagement et de développement pour assurer la croissance, la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)** a permis de doter la CMQ du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à l'échelle de la région métropolitaine.



Adopté à l'unanimité par les membres du conseil de la CMQ le 15 décembre 2011, le PMAD est entré en vigueur le 15 juin 2012, à la suite de la réception de l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) signifiant qu'il respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la CMQ. Son adoption faisait suite à une vaste consultation publique réalisée à l'été 2011 auprès de la population, des organismes, des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de la CMQ.

Le PMAD constitue une véritable vision commune du développement futur souhaité par les élus et l'ensemble de la communauté. Plus précisément, il vise à orienter durablement le développement de la région au cours des vingt prochaines années afin de la rendre plus attractive, plus durable et mieux structurée. Ses stratégies d'aménagement visent à positionner avantageusement la région métropolitaine de Québec à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'à offrir une qualité de vie exemplaire à ses 790 000 citoyens.

Pour ce faire, le PMAD mise sur une saine gestion de l'urbanisation, sur une protection à long terme du territoire agricole ainsi que sur une utilisation accrue du transport en commun par une planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport. Le PMAD met également de l'avant la protection et la mise en valeur des nombreux atouts naturels de la région comme le fleuve Saint-Laurent, les paysages et les espaces verts. Il propose trois priorités d'aménagement et de développement, 13 stratégies, des moyens d'action à mettre en œuvre par la CMQ, des attentes relativement aux composantes ainsi que des demandes de collaboration aux partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux.

Aujourd'hui, trois ans après l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ présente son Rapport de suivi et de mise en œuvre du PMAD. Bien qu'il découle d'une obligation légale[1], le présent rapport permet, entre autres, de faire le point sur les impacts de l'entrée en vigueur du PMAD. Il permet notamment d'examiner les actions eu égard aux défis auxquels tous les partenaires du développement de la région sont conviés. Il permettra également de constater l'effet des actions du milieu vers l'atteinte des objectifs qui y sont fixés afin d'accroître la qualité de vie des résidants et développer durablement la région.

1. *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, art. 2.26. « Toute communauté métropolitaine doit se doter des outils visant à assurer le suivi et la mise en œuvre du plan métropolitain et à évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs qui y sont exprimés et la réalisation des actions qui y sont proposées. Son conseil doit adopter un rapport biennal sur ces sujets. Le secrétaire transmet copie de ce rapport au ministre. » 2010, c. 10, a. 3.

RÉSUMÉ

UN RAPPORT S'ADRESSANT À UN LARGE PUBLIC

Le Rapport de suivi et de mise en œuvre du PMAD (monitorage du PMAD[2]) a pour principal objectif de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PMAD. Bien qu'il constitue un bilan qui est d'abord destiné au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), il se veut aussi un outil de travail, de réflexion et d'information qui s'adresse aux élus municipaux, aux professionnels ainsi qu'à l'ensemble de la population.

UN PMAD STRUCTURANT

Le présent rapport fait généralement état de la mise en œuvre du PMAD sur une période de trois ans, soit depuis son adoption, en décembre 2011, jusqu'en décembre 2014[3]. Il s'agit d'une courte période d'application, considérant que le PMAD repose sur une vision du développement qui s'étend sur vingt ans, soit de 2011 à 2031. L'examen de ces trois premières années de mise en œuvre permet notamment de confirmer la volonté de la CMQ de mieux structurer son territoire, de le rendre plus attirant et d'assurer sa durabilité par des actions de sensibilisation, de concertation, de connaissance et de financement. Ces trois années auront également permis aux composantes et aux municipalités de se familiariser en profondeur avec les priorités, les stratégies et les objectifs inscrits au PMAD et, par le fait même, de se les approprier.

UN PROCESSUS DE CONCORDANCE QUI PROGRESSE

Le processus de concordance au PMAD des schémas d'aménagement et de développement, soit la traduction concrète des priorités et des stratégies du PMAD dans les outils de planification locaux, progresse rapidement. La MRC de La Côte-de-Beaupré a été la première composante à compléter ce processus en janvier 2014. Des projets de règlement de concordance ont également été adoptés par la MRC de L'Île-d'Orléans le 5 août 2015, la MRC de La Jacques-Cartier[4], le 26 août 2015, ainsi que la Ville de Lévis, le 19 octobre 2015. Quant à l'agglomération de Québec, elle a rendu publique la Vision stratégique d'aménagement et de développement pour l'agglomération de Québec – 2040, le 6 octobre 2015. Un projet de règlement de concordance devrait suivre cette vision au cours de l'hiver 2016. Ce faisant, le processus complet concourant à la mise en vigueur de tous les règlements de concordance devrait dès lors être achevé d'ici la fin de l'année 2016. Le rapport aborde ce volet du monitorage dans une section particulière qui fait état du degré d'avancement de la concordance pour chacune des composantes.

UNE CONCERTATION MÉTROPOLITAINE ESSENTIELLE

La mise en œuvre du PMAD repose avant tout sur la collaboration des municipalités, du gouvernement et de certaines organisations œuvrant dans le milieu. Cet incontournable partenariat s'est avéré un levier permettant de porter des projets d'envergure métropolitaine tels que la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine, l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et les eaux de surface ou l'harmonisation des services de transport collectif. Le rapport fera état de ces partenariats métropolitains.

---

2. Les expressions « monitorage », « rapport de monitorage » et « monitorage du PMAD » sont également utilisées pour nommer le présent rapport au même titre que « Rapport de suivi et de mise en œuvre du PMAD ».
3. Certains indicateurs ont toutefois nécessité un examen sur des périodes différentes, notamment en raison de la disponibilité des données ou du suivi du processus de concordance des schémas d'aménagement et de développement au PMAD.
4. La MRC de l'Ile d'Orléans et la MRC de La Jacques-Cartier ont respectivement adopté des règlements édictant des schémas d'aménagement concordant les 5 et 25 novembre 2015. Le conseil de la CMQ a reconnu la concordance au PMAD de ces règlement lors de sa séance du 17 décembre 2015 en accordant à ces deux MRC les certificats de conformité prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

UNE MISE EN ŒUVRE DYNAMIQUE ET MESURABLE

Les trois priorités métropolitaines, soit **STRUCTURER**, **ATTIRER** et **DURER** se retrouvent au cœur du rapport sur la mise en œuvre du PMAD. Pour chacune des priorités, un rappel des objectifs poursuivis par le PMAD est présenté, suivi des interventions métropolitaines stratégiques spécifiques à la priorité ainsi que des exemples de projets du milieu contribuant à la mise en œuvre de la priorité concernée. Quant aux indicateurs de suivi, ils sont déclinés en fonction des 13 stratégies du PMAD tout en étant regroupés dans chacune des trois priorités. Un constat des tendances est présenté pour chacun des indicateurs. Bien que ces constats demeurent préliminaires, considérant la courte période d'application du PMAD, ils permettent néanmoins de constater les changements dans les façons d'aménager et de développer le territoire.

DES OUTILS INNOVANTS D'ANALYSE, DE CONNAISSANCE ET DE SENSIBILISATION

Au fil des années, la CMQ a mis en place de nombreux outils géomatiques novateurs facilitant la connaissance et l'analyse du territoire, lesquels s'avèrent indispensables à la planification du territoire tout en soutenant l'exercice de concordance. Elle a également produit de nombreux documents de sensibilisation et d'information s'adressant aux élus, aux professionnels ainsi qu'au public en général. Le rapport présentera l'ensemble de ces outils.

DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE TERRAIN

L'examen de la mise en œuvre du PMAD permet de constater que son adoption et sa mise en vigueur contribuent à une nouvelle façon de penser l'aménagement et le développement du territoire. Le rapport présentera de nombreux exemples d'intégration des enjeux priorisés au PMAD dans la manière de penser les projets de développement, notamment en matière de transport collectif, d'occupation durable du territoire ainsi que de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêt naturel.



LA CMQ

SA MISSION : BÂTIR. DANS UN MÊME ESPRIT.

Ces quelques mots résument bien la mission de la CMQ, constituée en janvier 2002, pour faire émerger une vision commune et mieux coordonner le développement de la deuxième grande région métropolitaine du Québec.

SON TERRITOIRE

La CMQ réunit espaces verts et urbanité, patrimoine et modernité, dans une cohabitation harmonieuse, créatrice d'une qualité de vie reconnue et appréciée par ses résidants et ses visiteurs.

La CMQ est composée de l'agglomération de Québec (incluant la Ville de Québec, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de L'Ancienne-Lorette), de la Ville de Lévis ainsi que de 24 localités appartenant à trois municipalités régionales de comté, les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. En 2015, près de 800 000 personnes y habitaient. Le territoire lui-même est considérable : 3 582 km^2 qui deviennent quelque 9 500 km^2 lorsqu'on leur ajoute les territoires non organisés (TNO), lesquels sont assujettis aux décisions de la CMQ en matière d'aménagement du territoire.

CARTE 1 – Territoire de la CMQ



La CMQ :

- 28 municipalités
- 790 000 habitants, 9,7 % de la population du Québec
- 7e région métropolitaine du Canada pour l'importance de sa population
- Territoire municipalisé de 3 582 km² et de 9 500 km², y compris les territoires non organisés (TNO)

TABLEAU 1 – Population et superficie du territoire métropolitain, des composantes et des municipalités

Territoires	Population[1]	Superficie (km²)[2]
Agglomération de Québec	**572 012**	**596,8**
Québec	536 100	484,1
L'Ancienne-Lorette	16 930	7,7
Saint-Augustin-de-Desmaures	18 982	105,0
Ville de Lévis	**142 894**	**497,0**
MRC La Jacques-Cartier	**41 054**	**1 548,6**
Fossambault-sur-le-Lac	1 854	13,8
Lac-Beauport	7 604	64,0
Lac-Delage	642	2,1
Lac-Saint-Joseph	248	42,1
Sainte-Brigitte-de-Laval	6 965	110,4
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	7 259	122,7
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 058	446,5
Shannon	5 720	64,8
Stoneham-et-Tewkesbury	7 704	682,2
MRC La Côte-de-Beaupré	**27 403**	**671,1**
Beaupré	3 599	26,9
Boischatel	7 142	21,5
Château-Richer	3 916	243,8
L'Ange-Gardien	3 728	53,4
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 871	68,1
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 126	84,6
Saint-Joachim	1 513	35,1
Saint-Tite-des-Caps	1 506	129,8
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	7,9
MRC L'Île-d'Orléans	**6 664**	**268,5**
Sainte-Famille	824	50,7
Sainte-Pétronille	1 013	4,3
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	511	102,8
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	940	43,5
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 571	35,0
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 805	32,2
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	**790 027**	**3 582,0**

Sources :

1. Gazette officielle du Québec, 3 décembre 2014, Décret 1060-2014, Données concernant la population des municipalités décrétées pour l'année 2015.
2. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Répertoire des municipalités, 2015. Superficies incluant les portions du fleuve municipalisées.

SES COMPÉTENCES

Au début des années 2000, le gouvernement du Québec créait les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec afin que les deux grands pôles socioéconomiques de la province puissent affronter les défis du XXIe siècle.

La CMQ a reçu à ce moment plusieurs mandats et les pouvoirs nécessaires à leur réalisation. Certains d'entre eux sont obligatoires, dont l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un PMAD du territoire, la planification de la gestion des matières résiduelles, le partage de la croissance de l'assiette foncière ainsi que la planification et le financement du transport en commun métropolitain.

La CMQ est donc essentiellement un organisme de planification, de coordination et de financement. Son travail consiste à concevoir des plans et à les mettre en œuvre, en partenariat avec ses constituantes, dans une perspective de développement durable et en s'appuyant sur des études réalisées à cette fin.

« **Bâtir. Dans un même esprit.** » résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

UN TERRITOIRE EN CROISSANCE

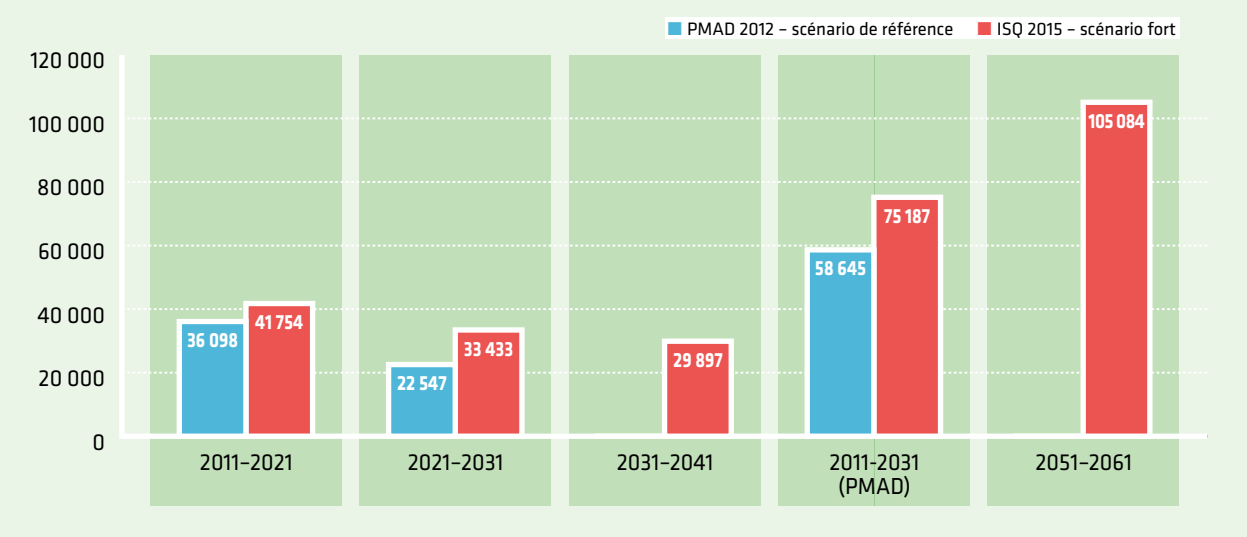
Lors de l'élaboration du PMAD et en prévision de son adoption, la CMQ avait demandé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) une compilation spéciale de projections démographiques basées sur son édition 2009. Le scénario de référence[5], reçu le 25 mai 2011, avait alors été retenu. Depuis, l'ISQ a publié une nouvelle édition de projections démographiques (automne 2014). La CMQ a également demandé une compilation spéciale à partir de celles-ci. Après examen, il est suggéré d'utiliser le scénario de croissance fort, considérant la réalité observée sur le terrain depuis 2011 (croissance plus élevée que prévue, faible taux de chômage, etc.) et les prévisions démographiques retenues dans le cadre de l'étude de faisabilité Tramway/SRB (Service rapide par bus) de mars 2015.



Selon les nouvelles projections de l'ISQ (scénario fort), la population du territoire de la CMQ franchira la barre du million d'habitants et sera composée de 451 000 ménages en 2041. Une progression de plus de 75 000 ménages est donc attendue entre 2011 et 2031, soit l'horizon de planification du PMAD. Entre 2031 et 2041, quelque 30 084 ménages additionnels sont prévus, pour une augmentation totale de 105 084 ménages entre 2011 et 2041.

5. Il s'agit du scénario de croissance « moyen » situé entre le scénario faible et le scénario fort (optimiste).

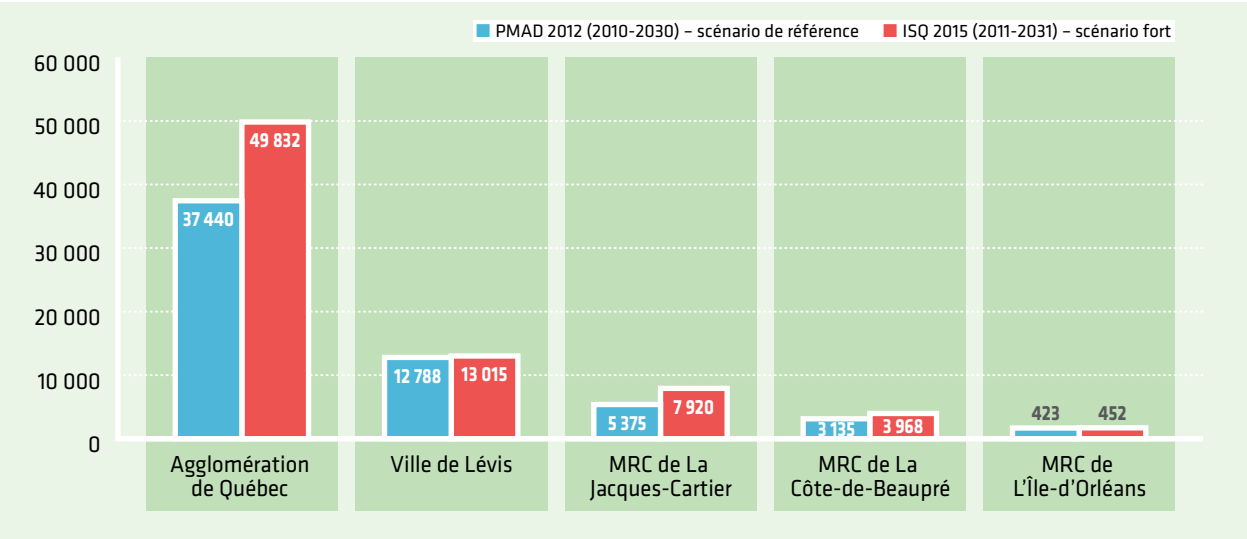
GRAPHIQUE 1 – Projections des ménages 2011-2041 pour la CMQ (ISQ 2015)



Source : Institut de la statistique du Québec, Projections démographiques 2011-2041, scénario fort, compilé pour la CMQ en juin 2015 et compilation spéciale ISQ mai 2011.

Pour les cinq composantes géographiques de la CMQ, ces nouvelles projections de l'ISQ prévoient une augmentation du nombre de ménages de 2011 à 2031 supérieure à celle prévue au PMAD.

GRAPHIQUE 2 – Projections des ménages 2011-2031 par composante (ISQ 2015)



Source : Institut de la statistique du Québec, Projections démographiques 2011-2041, scénario fort, compilé pour la CMQ en juin 2015 et compilation spéciale ISQ mai 2011..

TABLEAU 2 – Croissance estimée du nombre de nouveaux ménages pour la période 2011-2041

Territoires	2011-2021	2021-2031	2031-2041	2011-2031	2011-2041
Agglomération de Québec	26 806	23 026	22 423	49 832	72 255
Ville de Lévis	7 764	5 251	3 673	13 015	16 688
MRC La Jacques-Cartier	4 740	3 180	2 311	7 920	10 231
MRC La Côte-de-Beaupré	2 194	1 774	1 382	3 968	5 350
MRC L'Île-d'Orléans	250	202	108	452	560
CMQ	**41 754**	**33 433**	**29 897**	**75 187**	**105 084**

Source : Institut de la statistique du Québec, Projections démographiques 2011-2041, scénario fort, compilé pour la CMQ en juin 2015.

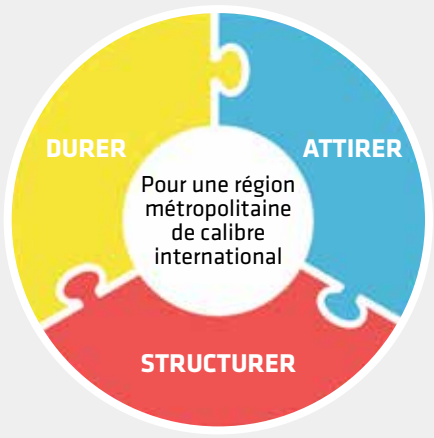
CONSTAT : LE TERRITOIRE DE LA CMQ CONNAÎTRA UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SUPÉRIEURE À CELLE QUI AVAIT ÉTÉ INITIALEMENT PRÉVUE PAR L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC LORS DE L'ADOPTION DU PMAD.



LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD

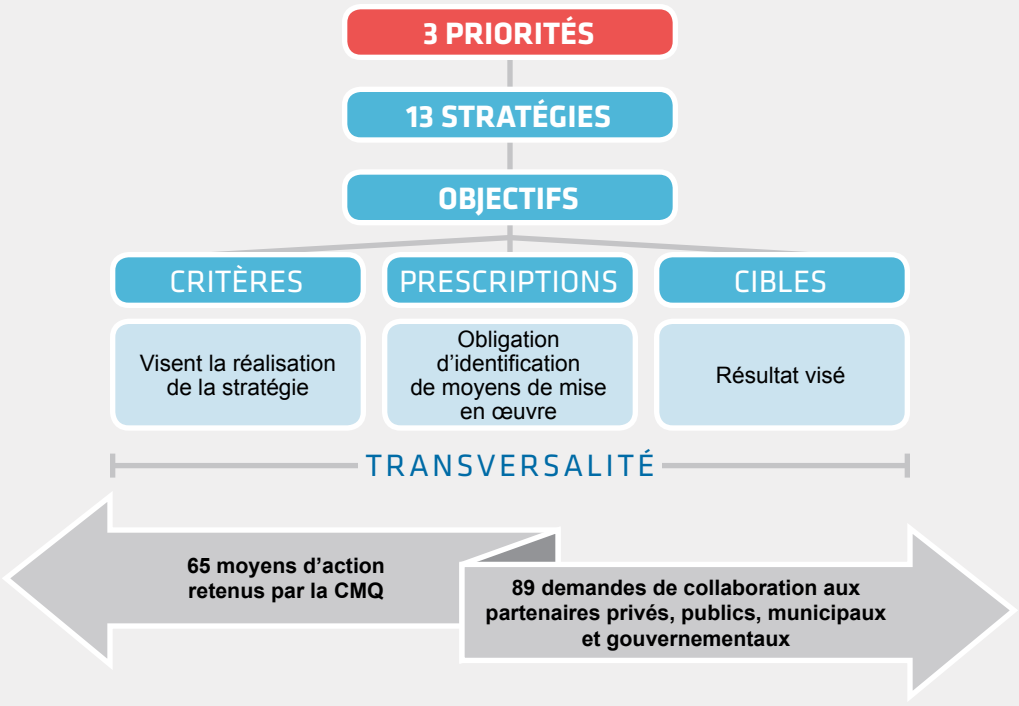
1. UN PMAD MISANT SUR TROIS GRANDES PRIORITÉS : STRUCTURER, ATTIRER ET DURER

FIGURE 1 – Les trois grandes priorités du PMAD



Bâtir 2031 a pour ambition de doter la région métropolitaine de Québec de stratégies d'aménagement cohérentes afin que celle-ci puisse se positionner avantageusement à l'échelle nationale et internationale et offrir une qualité de vie exemplaire à ses citoyens. Trois priorités d'aménagement ont ainsi été retenues : **STRUCTURER, ATTIRER et DURER**. Ces trois priorités ont donné lieu à 13 stratégies desquelles découlent des objectifs, des critères, des prescriptions et des cibles. Notons que le PMAD doit être lu dans son ensemble et de façon transversale afin que la vision d'aménagement et de développement qu'il propose soit rendue pleinement opérationnelle. La figure 2 illustre de façon schématique la structure du PMAD.

FIGURE 2 – Structure du PMAD



Source : Communauté métropolitaine de Québec, octobre 2015.

TABLEAU 3 – Priorités et stratégies du PMAD

Priorités	STRUCTURER en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable	ATTIRER en offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité en quantité suffisante pour accueillir la croissance et en complétant la mise en valeur de nos éléments identitaires	DURER en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens
Stratégies	1. Structurer en dirigeant la croissance vers les pôles métropolitains, les noyaux périurbains et le long des axes structurants du territoire. 2. Structurer en misant sur la mobilité durable des personnes et des marchandises comme un élément fondamental de l'organisation du territoire métropolitain. 3. Structurer en consolidant les secteurs déjà urbanisés afin de rentabiliser nos équipements et nos infrastructures et d'optimiser les investissements publics et privés consentis.	4. Attirer en donnant accès à la région métropolitaine par des installations de transport performantes. 5. Attirer en offrant des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs. 6. Attirer en accueillant la croissance dans des lieux d'emploi de qualité. 7. Attirer en mettant l'agriculture « au cœur » de notre qualité de vie. 8. Attirer en misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques. 9. Attirer en valorisant nos paysages identitaires. 10. Attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.	11. Durer en misant sur une consommation rationnelle et optimale de l'espace de façon à protéger nos milieux agricoles et naturels. 12. Durer en favorisant une utilisation judicieuse de nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures. 13. Durer en améliorant notre capacité d'anticiper et d'agir devant certaines circonstances pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes ou créer des dommages matériels importants.

2. UNE MISE EN ŒUVRE BASÉE SUR LE PARTENARIAT

Les comités de suivi et de mise en œuvre du PMAD

Dès l'entrée en vigueur du PMAD en juin 2012, plusieurs gestes ont été posés afin d'en assurer la mise en œuvre et le suivi. Ces gestes ont fait appel à un triple partenariat entre le gouvernement, la CMQ et ses composantes ainsi que les divers intervenants régionaux.

Partenariat gouvernemental – Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement

La Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD), créée par le gouvernement, constitue le principal lieu de discussion entre ce dernier et les élus de la CMQ afin d'échanger sur les sujets reliés à la mise en œuvre du PMAD. C'est d'ailleurs lors d'une réunion de cette Table que les investissements conjoints gouvernement-CMQ-municipalités de près de 45 millions de dollars, destinés à la réalisation de projets inclus dans la Trame verte et bleue métropolitaine, ont été annoncés. La Table s'est réunie à trois occasions depuis l'entrée en vigueur du PMAD.

Partenariat CMQ-composantes – Comité de suivi politique

Dès l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ a formé un comité de suivi politique afin d'assurer la mise en œuvre de celui-ci. Composé de neuf élus issus du conseil de la CMQ, ce comité a pour mission d'orienter les actions de mise en œuvre du PMAD et de faciliter le nécessaire arrimage entre les responsabilités de la CMQ et celles des composantes. Les membres du comité adoptent annuellement un plan de travail favorisant la mise en œuvre du PMAD.

Ce plan de travail s'appuie sur la concordance au PMAD comme premier volet de mise en œuvre des priorités qui y sont inscrites, mais également sur l'acquisition de connaissances (différentes études menées par la CMQ ou en partenariat – eaux souterraines, changements climatiques, etc.), le soutien aux composantes (portail cartographique, rencontres, etc.), la réalisation de projets porteurs de mise en œuvre (Trame verte et bleue métropolitaine, aide à la consolidation/densification, etc.) ainsi que l'aide à l'appropriation du PMAD par des activités de communication et de sensibilisation. Le comité de suivi du PMAD s'est réuni à une vingtaine d'occasions depuis l'entrée en vigueur du PMAD.

Aussi, en lien avec son plan de travail, le comité de suivi politique a participé, en 2013, à l'élaboration de la *Déclaration de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Véritable plan d'action et d'engagement à l'égard du PMAD, cette déclaration a été adoptée par le conseil de la CMQ en juin 2013 (annexe 1).

Partenariat avec le milieu – Rencontre avec les partenaires du PMAD

Une année après l'entrée en vigueur du PMAD, les membres du comité de suivi politique du PMAD ont tenu une rencontre afin d'informer les organismes et les partenaires régionaux des activités réalisées par la CMQ depuis l'entrée en vigueur du PMAD et d'entendre leur point de vue sur sa mise en œuvre. Cette rencontre a également eu lieu en juin 2013.

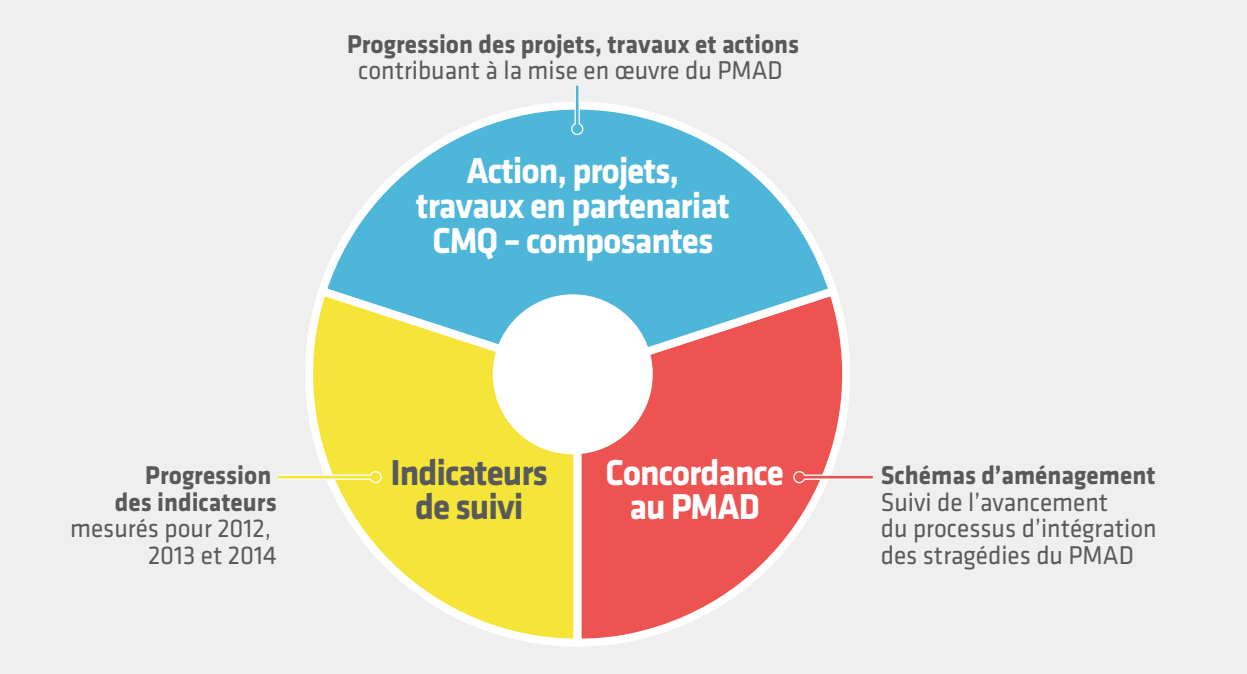
Plus d'une trentaine de personnes représentant une vingtaine d'organismes de la région interpellés par le PMAD étaient présentes à cette rencontre. Elles y ont exprimé leur soutien et leur collaboration à la mise en œuvre du PMAD. À l'issue de cette rencontre de partenariat, le comité de suivi politique du PMAD a recommandé au comité exécutif de la CMQ de créer une table des partenaires du PMAD. D'ici là, la CMQ tiendra des rencontres, au besoin, avec les organismes du milieu afin de les informer de l'état d'avancement du PMAD et susciter des partenariats constructifs pour l'ensemble de la région.



3. UN MONITORAGE AXÉ SUR TROIS GRANDS VOLETS

Le PMAD édicte les grands volets sur lesquels doivent porter sa mise en œuvre, son monitorage et son suivi (deuxième section du PMAD, page 118). Ces éléments sont résumés à la figure 3. Ceux-ci sont composés des actions menées en partenariat, des indicateurs de suivi et de l'état d'avancement de la concordance des schémas d'aménagement au PMAD. Considérant que le volet de la concordance se distingue des deux autres, en raison surtout de sa nature réglementaire, et qu'il s'agit de faire le point sur l'état d'avancement du processus de concordance, il est traité de façon particulière à la prochaine section. Quant aux volets relatifs aux actions et aux indicateurs de suivi, ils sont regroupés à la section 5 autour des trois grandes priorités et des 13 stratégies du PMAD.

FIGURE 3 – Les trois volets du monitorage



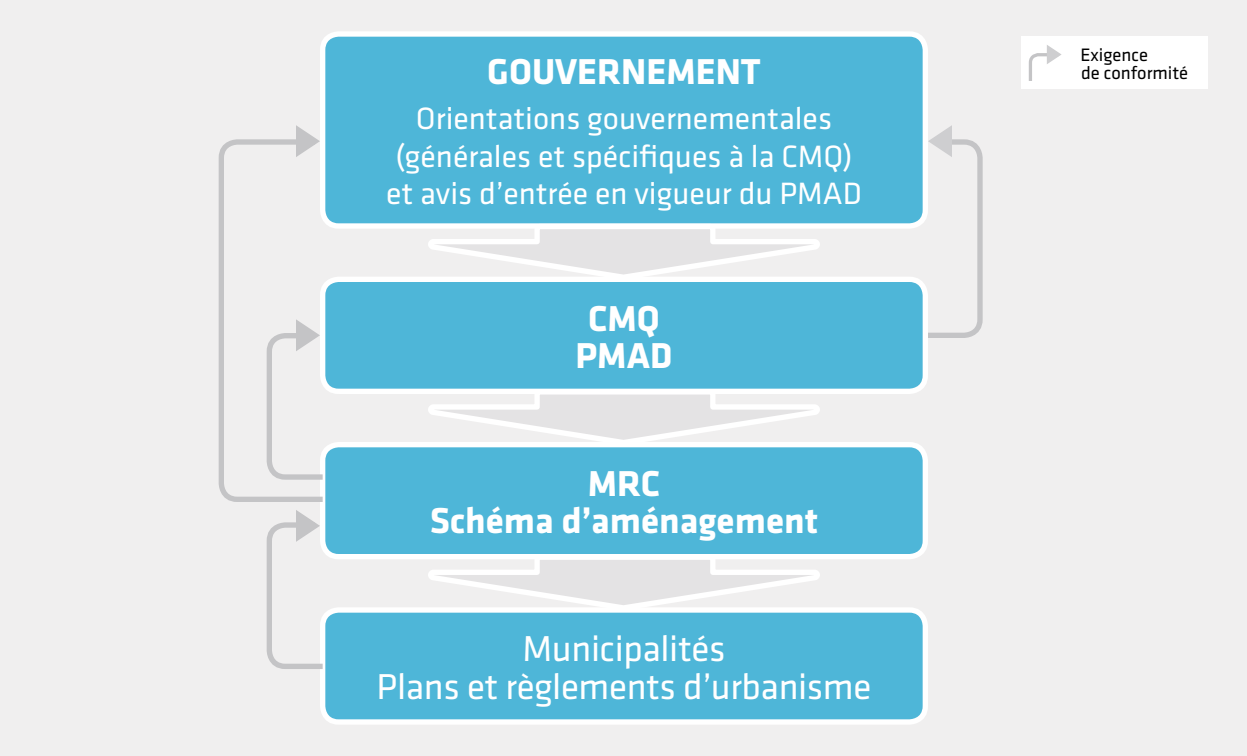
Source : Communauté métropolitaine de Québec, octobre 2015.

4. LA CONCORDANCE AU PMAD

La CMQ n'est pas seule à assurer l'attractivité et la compétitivité de son territoire. Bien qu'elle soit responsable de l'élaboration de la planification à l'échelle métropolitaine, elle travaille en étroite collaboration avec ses composantes à qui appartient la responsabilité de traduire en mesures concrètes les stratégies mises de l'avant dans le PMAD.

Dans le but d'assurer l'atteinte des objectifs et des orientations liés à chacune de ces stratégies et en vertu de la loi, les cinq composantes de la CMQ doivent réviser leurs outils de planification, à la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, afin de les rendre concordants à ce dernier. De la même manière, après l'entrée en vigueur d'un règlement de concordance au PMAD d'une des cinq composantes, les municipalités concernées devront ajuster leur plan et leurs règlements d'urbanisme afin de les rendre concordants audit schéma d'aménagement de leur MRC (figure 4). C'est à ce moment que le PMAD prendra pleinement effet sur ce territoire.

FIGURE 4 – La conformité des schémas d'aménagement et des règlements d'urbanisme locaux



Source : Communauté métropolitaine de Québec, octobre 2015.

État d'avancement de la concordance

Les travaux portant sur la concordance des schémas d'aménagement au PMAD cheminent favorablement au sein des composantes de la CMQ. Le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014. Pour les autres territoires composant la CMQ, des projets de règlement de concordance ou des projets de schéma d'aménagement révisé concordant au PMAD ont été adoptés à l'automne 2015, conformément au tableau 4. Faisant suite aux séances de consultation publique sur ces projets, les règlements de concordance seront adoptés en prévision de leur entrée en vigueur.

Afin d'appuyer les composantes dans cet important exercice, la CMQ a publié, dès juin 2012, le *Guide technique pour l'exercice de conformité des outils d'urbanisme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Ce guide a pour but de faciliter l'exercice de conformité auquel les composantes doivent se livrer. Il présente l'approche de conformité retenue dans le PMAD, une grille d'analyse de la conformité de même que les ressources professionnelles et techniques mises à la disposition des composantes.

Ce guide a été largement diffusé auprès des responsables des services d'aménagement des composantes. Plusieurs rencontres entre la CMQ et ces dernières ont également été organisées afin de poursuivre la collaboration nécessaire au soutien d'un tel exercice.[6]

6. La MRC de l'Île d'Orléans et la MRC de La Jacques-Cartier ont respectivement a adopté des règlements édictant des schémas d'aménagement concordants les 5 et 25 novembre 2015. Le conseil de la CMQ a reconnu la concordance au PMAD de ces règlements lors de sa séance du 17 décembre 2015 en accordant à ces deux MRC les certificats de conformité prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

TABLEAU 4 – Progression de l'exercice de concordance des schémas d'aménagement au PMAD

MRC/agglomération (date d'entrée en vigueur des schémas d'aménagement)	État d'avancement de la concordance	
	Concordance complétée	Concordance en cours
Agglomération de Québec Vision stratégique d'aménagement et de développement rendue publique le 5 octobre 2015		X
MRC La Côte-de-Beaupré Schéma d'aménagement et de développement durable concordant entré en vigueur le 17 janvier 2014	X	
MRC La Jacques-Cartier* Règlement de concordance adopté le 25 novembre 2015		X
MRC L'Île-d'Orléans* Règlement de concordance adopté le 4 novembre 2015		X
Ville de Lévis Projet de règlement de concordance partielle adopté le 19 octobre 2015		X

Compilation réalisée par la CMQ, novembre 2015.

*La MRC de l'Ile d'Orléans et la MRC de La Jacques-Cartier ont respectivement a adopté des règlements édictant des schémas d'aménagement concordants les 5 et 25 novembre 2015. Le conseil de la CMQ a reconnu la concordance au PMAD de ces règlements lors de sa séance du 17 décembre 2015 en accordant à ces deux MRC les certificats de conformité prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Première conformité au PMAD : le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Le 12 décembre 2013, les membres du conseil de la CMQ ont approuvé le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré, laquelle est ainsi devenue la première composante à répondre aux exigences de concordance, six mois avant l'échéancier légal fixé par le gouvernement du Québec. Le SADD de la MRC de La Côte-de-Beaupré permet d'encadrer de façon optimale l'utilisation du territoire et de ses ressources, d'assurer un développement économique durable, de préserver et d'améliorer le caractère distinctif du territoire sur le plan culturel, naturel et paysager et d'accroître la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré, et ce, pour les vingt prochaines années.

Parmi les éléments importants mentionnés dans ce schéma d'aménagement, reliés aux lignes directrices de saine gestion de l'urbanisation contenues au PMAD, **la MRC de La Côte-de-Beaupré a notamment :**

- hiérarchisé son territoire en délimitant et en caractérisant deux pôles métropolitains situés à Boischatel et à Beaupré, un noyau périurbain localisé à Château-Richer ainsi qu'un axe structurant formé par la route 138 et par l'avenue Royale ;
- demandé aux municipalités de son territoire d'intégrer dans leur planification des principes permettant la création de milieux de vie conviviaux, durables et accessibles par le transport collectif et actif ;
- identifié les secteurs de consolidation et estimé leur potentiel d'accueil en logement ;







- énoncé des objectifs d'aménagement visant à créer des milieux de vie de qualité, conviviaux et durables qui soient pourvus d'espaces verts et de parcs, qui rentabilisent adéquatement les infrastructures municipales, qui minimisent l'impact de leur implantation sur les milieux naturels, qui font la promotion de techniques de construction durables et qui sont inclusifs ;
- préconisé la consolidation des réseaux de sentiers pédestres et cyclables pour faciliter l'accès aux points de vue et aux percées visuelles ;
- accordé une importance particulière aux structures en hauteur dans les bassins visuels rapprochés et intermédiaires afin de les intégrer au mieux dans le paysage ;
- élaboré un phasage du développement en établissant un périmètre d'urbanisation régional et une réserve d'urbanisation accessible uniquement en respectant certaines conditions.

Quant à l'exercice de concordance de la réglementation d'urbanisme locale au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC, on dénombrait, en septembre 2015, quatre municipalités dont la réglementation s'avérait concordante. Au même moment, les quatre autres municipalités procédaient également à la révision de leurs outils d'urbanisme. Il est prévu que le processus de concordance local soit entièrement achevé au cours de l'hiver 2016.



5. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS MÉTROPOLITAINES ET INDICATEURS DE SUIVI

5.1 PREMIÈRE PRIORITÉ DU PMAD : UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE STRUCTURÉE

Cette priorité du PMAD regroupe trois stratégies : la première vise à diriger la croissance vers un certain nombre de pôles métropolitains, de noyaux périurbains et d'axes structurants. La deuxième mise sur la mobilité durable des personnes et des marchandises et la dernière vise la consolidation des secteurs déjà urbanisés. Quant aux indicateurs retenus pour la structuration du territoire, ils sont au nombre de huit.

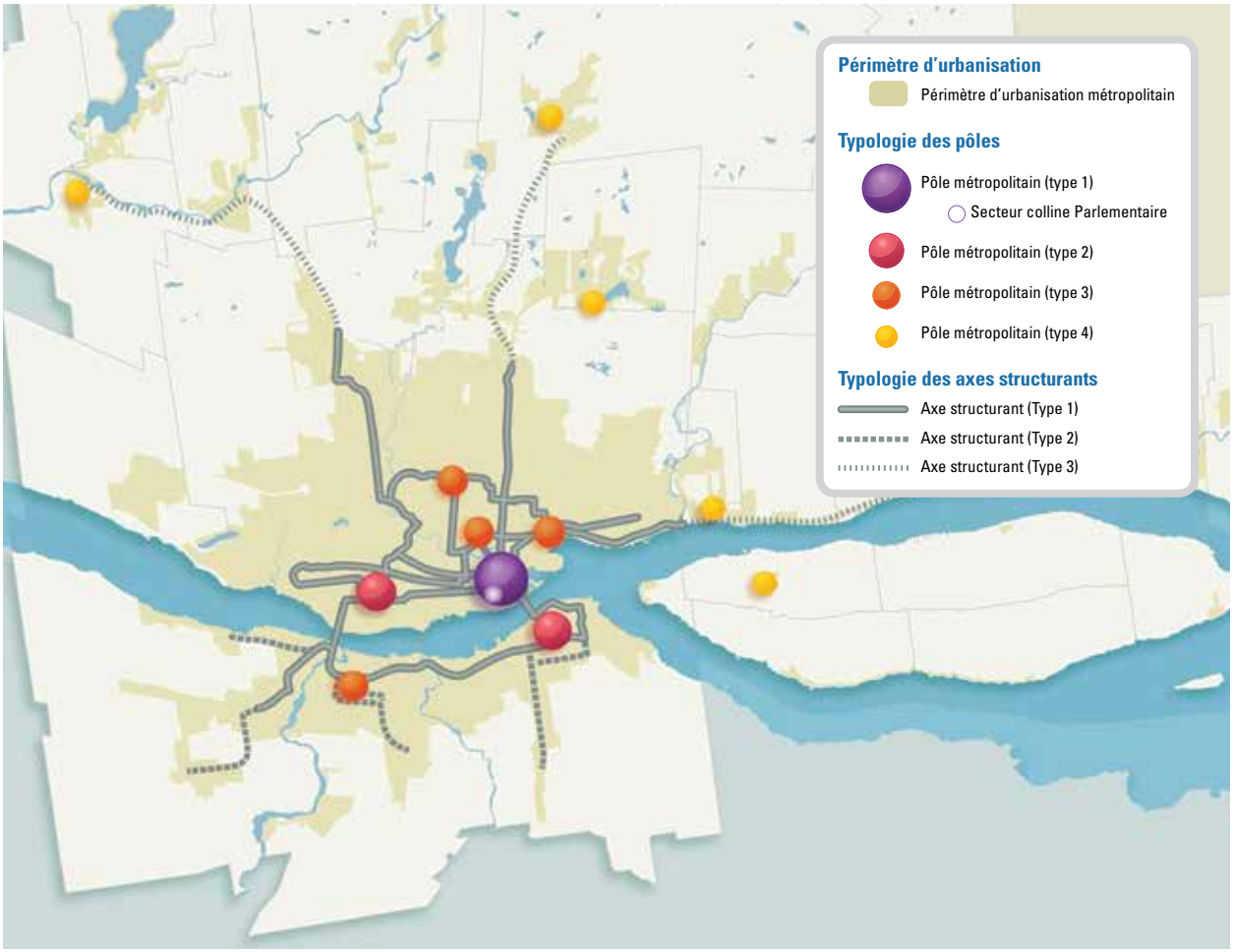
La mise en œuvre du PMAD doit viser l'accroissement de l'utilisation du transport en commun par une meilleure intégration entre l'aménagement du territoire et les réseaux de transport en commun. Les composantes devront d'ailleurs identifier les mesures qu'elles comptent prendre pour atteindre les cibles métropolitaines visant à doubler la part modale du transport en commun pour le faire passer de 7 % à 14 % d'ici 2031 sur une base journalière.

5.1.1 LES OBJECTIFS

La première priorité du PMAD vise à **STRUCTURER** le territoire en bâtissant une région métropolitaine plus cohérente sur le plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable. Elle vise à diriger la croissance vers des pôles, des noyaux et des axes structurants, à consolider ces espaces et à miser sur une planification intégrée de l'aménagement du territoire et du transport afin de limiter la dispersion des activités présentes sur le territoire de la CMQ. Cette dispersion entraîne une dépendance à l'automobile, amplifie les problèmes de congestion routière, multiplie les investissements publics (routiers, écoles, etc.) et accroît la consommation d'espace au détriment des milieux naturels et agricoles. Pour limiter ces effets, des critères sont inscrits au PMAD afin que les composantes planifient des pôles, des noyaux et des axes visant une plus forte densité, desservis par les transports en commun, multifonctionnels et bien aménagés. Des critères de densité résidentielle sont également fixés au PMAD pour chacun des pôles, des noyaux et des axes afin d'assurer une densification croissante du territoire.

Le PMAD mise également sur une consolidation des secteurs déjà urbanisés. Le développement urbain des dernières années s'est souvent réalisé en utilisant de nouveaux terrains en marge des espaces urbanisés au lieu de consolider ou de requalifier des terrains parfois laissés à l'abandon au cœur même des noyaux urbains et des secteurs centraux. Le PMAD désire renverser cette tendance en fixant des critères de consolidation pour les nouveaux projets résidentiels : 40 % à 60 % de ceux-ci devront se localiser à l'intérieur d'un pôle, d'un noyau ou aux abords d'un axe structurant en fonction du type de milieu et 60 % à 75 % devront se faire sous forme de consolidation (insertion de bâtiments, transformation, requalification, utilisation d'espaces laissés vacants, développement d'un secteur déjà viabilisé par un réseau sanitaire et d'aqueduc, etc.).

CARTE 2 – Pôles et axes métropolitains structurants



Source : Communauté métropolitaine de Québec, *Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, carte 1, p. 16.

5.1.2 INTERVENTIONS MÉTROPOLITAINES STRATÉGIQUES

UNE CONTRIBUTION MÉTROPOLITAINE ESSENTIELLE AFIN DE FAVORISER UNE COMMUNAUTÉ STRUCTURÉE



Une volonté de réduire la congestion routière qui se traduit par des appuis financiers au transport collectif :

- Aide financière à des entreprises favorisant la promotion et le développement de solutions en transport durable ;
- Poursuite de la compensation financière pour le maintien du titre de transport métropolitain et du projet-pilote d'interconnexion des services de transport adapté.

Un processus de concordance soutenu par des outils performants afin de caractériser et de planifier le milieu urbain :

- Réalisation et mise en ligne d'outils géomatiques novateurs facilitant la connaissance du territoire en prévision de la délimitation des pôles, des noyaux et des axes structurants ;
- Production de données statistiques en continu sur la démographie, l'aménagement, le transport, l'agriculture, l'habitation et l'économie ;
- Réalisation et diffusion du *Premier état de situation* mesurant les indicateurs de suivi du PMAD.

Une priorité accordée à la gestion optimale de l'urbanisation par des actions de sensibilisation sur l'importance de mieux structurer le territoire :

- Production d'écrits et d'un encart dans les journaux sur une nouvelle manière de penser l'aménagement durable du territoire ;
- Réalisation et diffusion d'une série d'outils de communication dynamiques et accessibles à tous, dont cinq capsules vidéo, et la parution dans les journaux régionaux d'un encart sur la vision d'avenir de la CMQ ;
- Réalisation de publications s'adressant au grand public ainsi qu'à des clientèles plus spécialisées : l'Info PMAD, le Bulletin de liaison et les fiches techniques ;
- Contribution à la tenue du Séminaire en design urbain et à la publication d'un guide d'intervention à cet effet.

Une mise en œuvre du PMAD soutenu par le palier métropolitain :

- Poursuite du partenariat avec le milieu dans le suivi de l'Enquête Origine-Destination 2011 ;
- Compilation et traitement des données de l'Enquête Origine-Destination 2006 et 2011 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et réalisation d'un atlas interactif des déplacements de la population entre les secteurs de la grande région de Québec (Atlas de la mobilité) ;

- Appui à l'harmonisation des services de transport à l'échelle du territoire métropolitain ;
- Participation à l'étude Tramway/SRB de Québec et de Lévis ;
- Participation à des conférences portant sur une meilleure intégration de l'aménagement du territoire et du transport en commun ainsi que sur la densification ;
- Présentation des préoccupations de mobilité durable du PMAD dans le cadre des consultations nationales entourant la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) du gouvernement.

5.1.3 EXEMPLES DE PROJETS DU MILIEU CONTRIBUANT À STRUCTURER LE TERRITOIRE

- Maintien et consolidation de la collaboration entre les composantes sur l'harmonisation de la tarification et des services ainsi que sur la planification de nouveaux services rapides par bus (SRB) entre les villes de Québec et de Lévis ;
- Adoption et mise en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Le SADD établit et localise les pôles, les noyaux et les axes d'intérêt métropolitain. La concordance des règlements d'urbanisme des municipalités de Boischatel, de Saint-Joachim, de Saint-Ferréol-les-Neiges et de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré au schéma d'aménagement de la MRC est réalisée ;
- Adoption de la stratégie de développement résidentiel, commercial et industriel par la Ville de Lévis. La stratégie a permis de planifier des pôles de développement et de densification résidentielle. Elle confirme l'intention de la Ville de bonifier le transport en commun entre les pôles lévisiens afin d'améliorer et de faciliter les déplacements. Elle mentionne également que la Ville de Lévis disposerait dorénavant d'une réserve à long terme de terrains résidentiels à développer, puisqu'elle estime qu'elle dispose d'excédents en espaces résidentiels à court et à moyen terme, suivant les conclusions de récents inventaires sur les espaces vacants et à l'orientation d'augmenter les densités d'occupation du territoire ;
- Adoption de programmes particuliers d'urbanisme (PPU) par la Ville de Québec, dont celui du plateau centre de Sainte-Foy. Ce PPU traduit la volonté de la Ville de planifier des pôles de développement et y favoriser une densification résidentielle. Le programme confirme la volonté de la Ville d'en faire un centre urbain dense, avec une mixité des usages où la qualité de vie prédomine ;
- Diffusion de l'étude de faisabilité du tramway et du service rapide par bus (SRB) entre Québec et Lévis. L'étude réitère la volonté des deux villes de se doter d'un SRB où des autobus bi-articulés circuleraient sur une plateforme dédiée. L'étude prévoit un réseau de 38 kilomètres qui serait achevé pour 2025, coûterait environ un milliard de dollars et pourrait éventuellement être adapté pour accueillir à plus long terme un tramway.





source : Ville de Québec

5.1.4 INDICATEURS DE SUIVI DE LA PREMIÈRE PRIORITÉ : STRUCTURER

STRATÉGIE 1 **Structurer en dirigeant la croissance vers les pôles métropolitains, les noyaux périurbains et le long des axes structurants du territoire.**

INDICATEUR 1.1 **Nombre de logements à l'hectare dans les pôles métropolitains et les noyaux périurbains ainsi qu'aux abords des axes structurants**

Le PMAD propose une structure urbaine s'appuyant sur des pôles métropolitains, des noyaux périurbains et des axes structurants. Cette structuration a pour objectif de limiter la dispersion des lieux résidentiels et d'emploi sur le territoire. Pour y parvenir, les composantes du territoire doivent, entre autres, atteindre des critères de densité résidentielle et des cibles de densité d'activité humaine (population/emplois/étudiants) dans les pôles, les noyaux et les axes qu'elles doivent délimiter dans le cadre de l'exercice de concordance au PMAD. Bien que cet exercice ne soit pas terminé, l'examen de la progression de ces critères et de ces cibles a été réalisé à l'aide d'une délimitation préliminaire des pôles, des noyaux et des axes[7].

Le PMAD fixe des critères de densité résidentielle différents à atteindre selon le type de pôle, de noyau ou d'axe. Pour les pôles de types 1, 2 et 3 et les axes structurants de transport de types 1 et 2, les critères de densité résidentielle fixés au PMAD varient de 20 à 75 logements à l'hectare. Pour les pôles de type 4 situés dans les MRC, les noyaux périurbains ainsi que les axes structurants de type 3, le PMAD exige des densités de 25 % à 35 % supérieures à celles établies pour les milieux visés.

TABLEAU 5 – Critères de densité résidentielle exigés au PMAD

Types de structure	Densités résidentielles moyennes (log/ha)
Pôle de type 1	75
Pôle de type 2	40
Pôle de type 3	35
Pôle de type 4	35 % supérieur
Noyau périurbain	25 % supérieur
Axe de type 1	40
Axe de type 2	20
Axe de type 3	25 % supérieur



En 2014, pour l'ensemble de la CMQ, la densité résidentielle totale dans les pôles, les noyaux et les axes était de 34 logements à l'hectare : 38 % des logements totaux y sont concentrés. Les pôles, les noyaux et les axes de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis et de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont ceux où l'on retrouve les densités résidentielles les plus élevées. De 2012 à 2014, les densités résidentielles nettes dans les pôles, les noyaux et les axes métropolitains sont demeurées stables, sauf sur les territoires de l'agglomération de Québec et de la Côte-de-Beaupré où elles ont légèrement progressé.

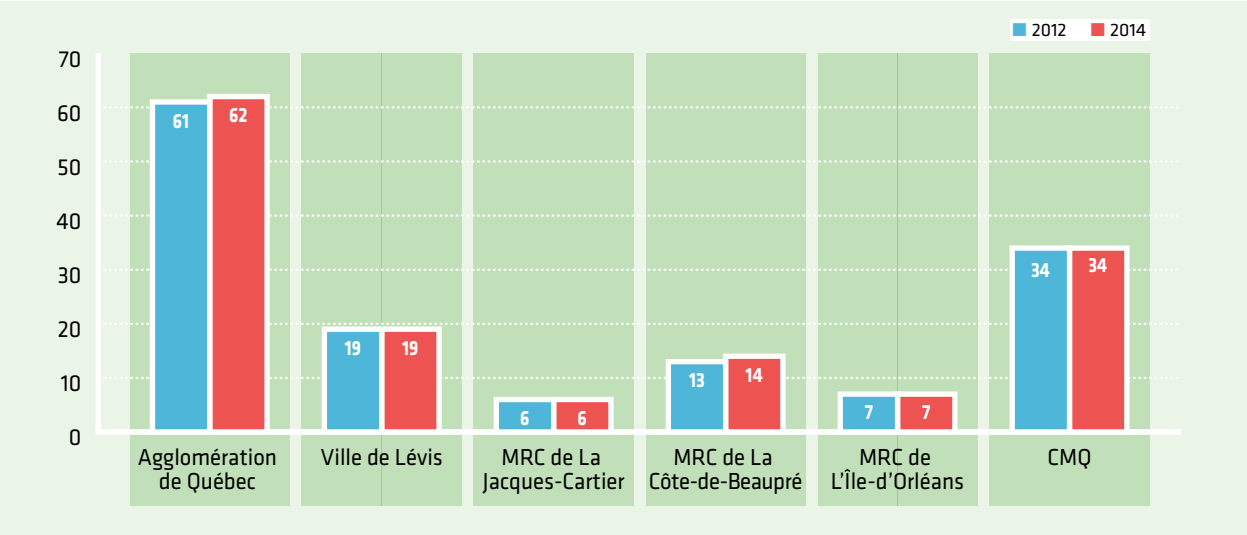
7. Pour l'agglomération de Québec et la Ville de Lévis, les densités résidentielles s'appuient sur des limites préliminaires de pôles de types 1 à 3 et sur les deux types d'axes structurants. Pour les trois MRC, la délimitation géographique des pôles, des noyaux et des axes identifiés dans les schémas d'aménagement révisés concordant au PMAD (en vigueur ou projets adoptés) a été utilisée aux fins de calculs des densités résidentielles. La présente note s'applique à l'ensemble des tableaux et des graphiques de la présente section ainsi qu'à toute autre mention relative aux pôles, aux axes et aux noyaux périurbains sur les territoires des villes de Lévis et de Québec.

TABLEAU 6 – Densités résidentielles nettes dans les pôles, les noyaux et les axes pour chacun des territoires en 2014

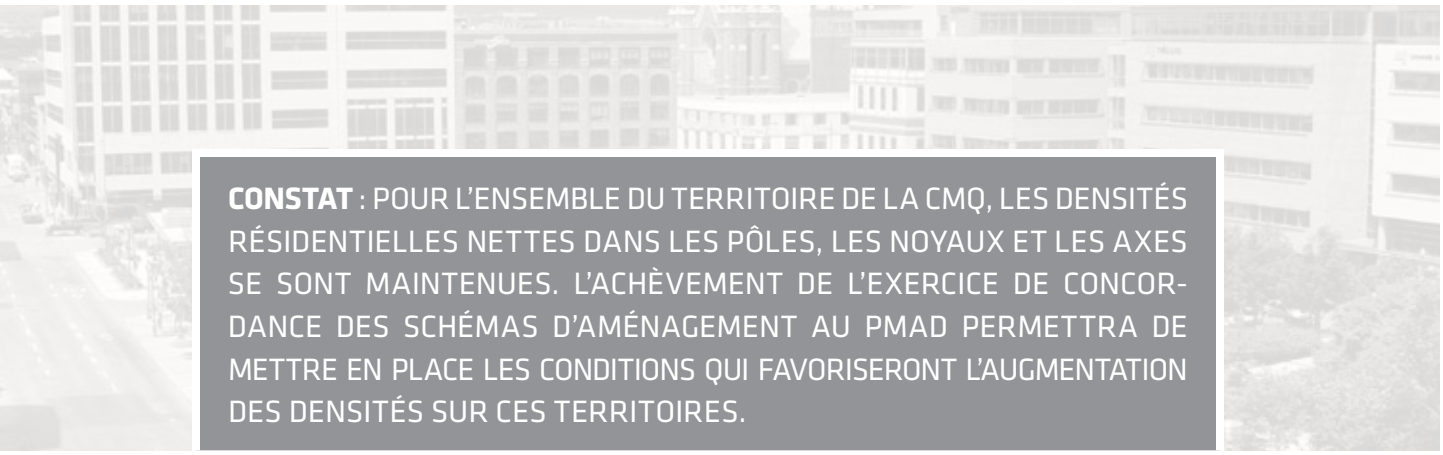
Territoires	Logements dans les pôles, les noyaux et les axes[5]	Superficie résidentielle des pôles, des noyaux et des axes (ha)	Densité nette à l'hectare	% des logements totaux
Agglomération de Québec	108 638	1 764	62	38 %
Ville de Lévis	26 842	1 405	19	42 %
MRC La Jacques-Cartier	4 228	659	6	22 %
MRC La Côte-de-Beaupré	6 498	480	14	43 %
MRC L'Île-d'Orléans	289	41	7	8 %
CMQ	**146 495**	**4 349**	**34**	**38 %**

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Système d'information et de gestion en aménagement du territoire, rôle d'évaluation 2013. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Mises en chantier 2012 à 2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 3 – Évolution des densités résidentielles nettes dans les pôles,les noyaux et les axes de 2012 à 2014



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Système d'information et de gestion en aménagement du territoire, rôle d'évaluation 2013. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Mises en chantier 2012 à 2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.



CONSTAT : POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CMQ, LES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES NETTES DANS LES PÔLES, LES NOYAUX ET LES AXES SE SONT MAINTENUES. L'ACHÈVEMENT DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT AU PMAD PERMETTRA DE METTRE EN PLACE LES CONDITIONS QUI FAVORISERONT L'AUGMENTATION DES DENSITÉS SUR CES TERRITOIRES.

INDICATEUR 1.2 Densité d'activité humaine à l'hectare dans les pôles métropolitains et les noyaux périurbains ainsi qu'aux abords des axes structurants

TABLEAU 7 – Densité d'activité humaine (DAH) dans les pôles, les noyaux et les axes pour chacun des territoires en 2013

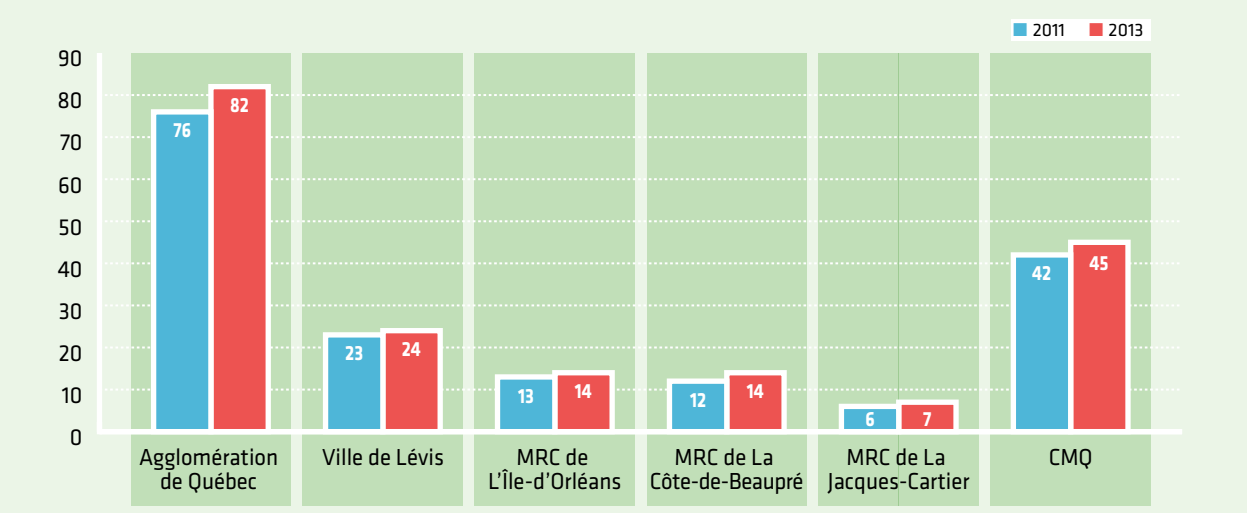
Territoires	Population	Emplois	Étudiants	Superficie totale des pôles, des noyaux et des axes (ha)	DAH	% de la population totale	% des emplois totaux	% des étudiants totaux
Agglomération de Québec	162 551	201 102	83 330	5 474	82	29 %	59 %	61 %
Ville de Lévis	44 631	39 579	15 572	4 210	24	31 %	59 %	68 %
MRC La Jacques-Cartier[1]	9 358	2 758	2 826	2 019	7	24 %	50 %	69 %
MRC La Côte-de-Beaupré	10 318	4 923	1 930	1 237	14	37 %	60 %	80 %
MRC L'Île-d'Orléans	762	160	93	74	14	11 %	8 %	26 %
CMQ	**227 620**	**248 522**	**103 751**	**13 014**	**45**	**29 %**	**58 %**	**62 %**

1. Bien qu'elle ne soit pas considérée dans les calculs du présent tableau, la base des Forces canadiennes (BFC) Valcartier constitue un moteur économique essentiel pour la MRC et dans la région, considérant la présence de 5 500 militaires et de 1 500 employés civils.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Système d'information et de gestion en aménagement du territoire, rôle d'évaluation 2013. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Mises en chantier 2012 et 2013, fichiers compilés pour la CMQ. Canadian Business 2011, 2012 et 2013. Ministère de l'Éducation, fichiers des écoles publiques. Répertoire des écoles privées et registraires des cégeps et universités. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

Afin d'encourager une mixité de fonctions dans les pôles, les noyaux et aux abords des axes structurants, le PMAD fixe des cibles de densité d'activité humaine à atteindre (population/emplois/étudiants à l'hectare). Celles-ci varient selon le type de pôles, de noyaux ou d'axes. En 2013, pour l'ensemble de la CMQ, la densité totale d'activité humaine atteinte dans les pôles, les noyaux et les axes était de 45 à l'hectare ; 29 % de la population s'y retrouve, 58 % des emplois et 62 % des étudiants. Les pôles et les axes de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis sont ceux où l'on retrouve les densités d'activité humaine les plus élevées. De 2011 à 2013, les densités d'activité humaine ont progressé sur l'ensemble des territoires.

GRAPHIQUE 4 – Évolution des densités d'activité humaine dans les pôles, les noyaux et les axes de 2011 à 2013



Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Système d'information et de gestion en aménagement du territoire, rôle d'évaluation 2013. Société canadienne d'hypothèques et de logement, Mises en chantier 2012 et 2013, fichiers compilés pour la CMQ. Canadian Business 2011, 2012 et 2013. Ministère de l'Éducation, fichiers des écoles publiques. Répertoire des écoles privées et registraires des cégeps et universités. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

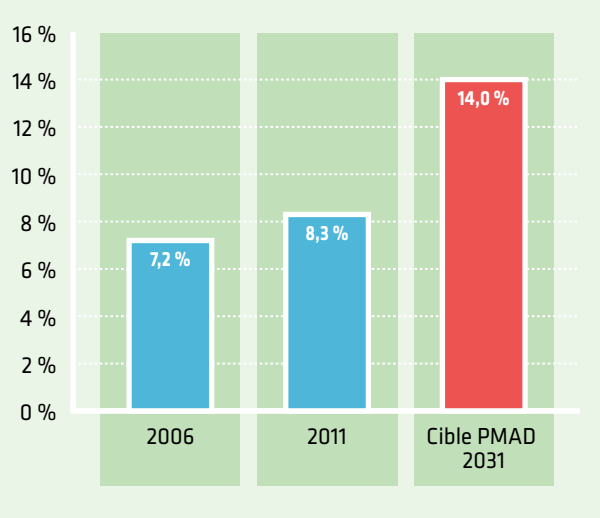
CONSTAT : LA DENSITÉ D'ACTIVITÉ HUMAINE PROGRESSE DANS L'ENSEMBLE DES PÔLES, DES NOYAUX ET DES AXES IDENTIFIÉS AU PMAD. LA MAJORITÉ DES EMPLOIS ET DES ÉCOLES S'Y RETROUVENT ET LA POPULATION QUI Y HABITE EST EN CROISSANCE.

STRATÉGIE 2 **Structurer en misant sur la mobilité durable des personnes et des marchandises comme un élément fondamental de l'organisation du territoire métropolitain.**

INDICATEUR 2.1 **Évolution des parts modales des transports en commun et actif sur l'ensemble du territoire**

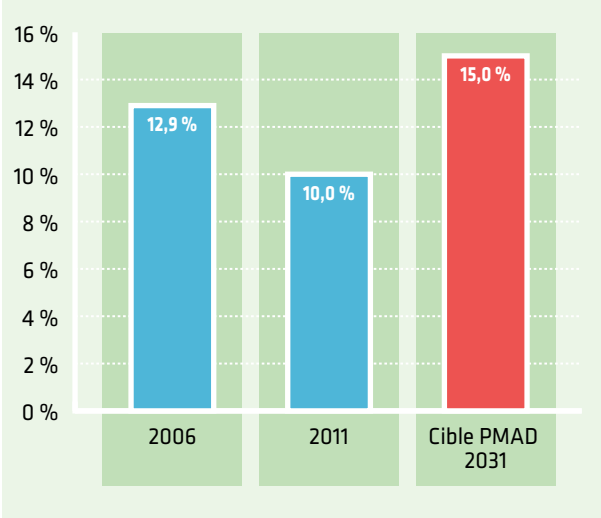
De 2006 à 2011, la part modale du transport en commun a progressé sur une base journalière sur le territoire de la CMQ. En effet, elle est passée de 7,2 % en 2006 à 8,3 % en 2011. Rappelons qu'au PMAD, une cible de 14 % d'utilisation du transport en commun sur une base quotidienne est visée à l'horizon 2031. À l'heure de pointe du matin, la part modale du transport en commun était de 10,2 % en 2006 et de 11,1 % en 2011 et devrait atteindre, conformément au PMAD, 20 % à l'horizon 2031.

GRAPHIQUE 5 – Part modale du transport en commun en 2006 et en 2011 et cible du PMAD sur une base journalière (24 h), ensemble du territoire de la CMQ



Source : Ministère des Transports du Québec, Enquête Origine-Destination 2001, 2006 et 2011. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 6 – Part modale du transport actif en 2006 et en 2011 et cible du PMAD sur une base journalière (24 h), ensemble du territoire de la CMQ



Source : Ministère des Transports du Québec, Enquête Origine-Destination 2001, 2006 et 2011. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

De 2006 à 2011, l'utilisation du transport en commun a progressé sur les différents territoires de la CMQ sur une base journalière. À titre d'exemple, la part modale du transport en commun sur le territoire de l'agglomération de Québec est passée de 8,5 % à 10 % au cours de cette période. Le transport en commun est également davantage utilisé partout à l'heure de pointe matinale, sauf sur le territoire de la Ville de Lévis, où les parts modales associées à cette période sont passées de 6,2 % en 2006 à 5,9 % en 2011 (voir graphique 5).

La part modale des déplacements en mode actif (marche, vélo) a diminué sur tous les territoires de 2006 à 2011. À l'échelle de la CMQ, celle-ci est passée de 12,9 % à 10 %. Rappelons que la cible à atteindre à l'horizon 2031 est une part modale de transport actif de 15 %. Des différences méthodologiques entre les sondages téléphoniques tenus en 2006 et en 2011 peuvent expliquer cette diminution pour l'année 2011. La prochaine enquête origine-destination permettra de confirmer ou d'infirmer cette tendance (voir graphique 6).

CONSTAT : LES PARTS MODALES DU TRANSPORT EN COMMUN SONT EN PROGRESSION DANS LA MAJORITÉ DES COMPOSANTES DE LA CMQ. TOUTEFOIS, CES PARTS DEMEURENT ÉLOIGNÉES DES CIBLES FIXÉES AU PMAD.

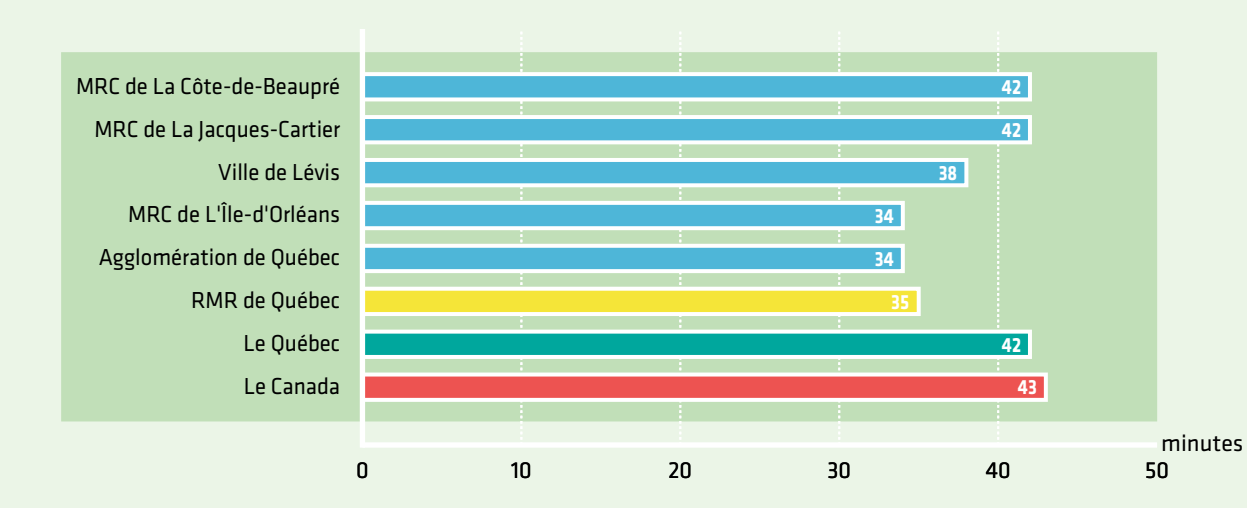
INDICATEUR 2.2 Évolution du service de transport en commun offert en fonction du nombre d'heures de service des véhicules par habitant

CONSTAT : EN 2014, LE NOMBRE D'HEURES DE SERVICE EN TRANSPORT EN COMMUN OFFERT PAR HABITANT ÉTAIT DE 1,6 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN.

INDICATEUR 2.3 Évolution des temps de trajet moyens en transport en commun

En 2011, au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages, la durée moyenne du trajet en transport en commun entre le domicile et le travail était de 35 minutes sur le territoire de la région métropolitaine de Québec. Pour comparaison, la durée moyenne en automobile était de 21 minutes. À cet égard, des efforts sont toujours en cours pour diminuer la durée du trajet en transport en commun : implantation de voies réservées, de feux de signalisation prioritaires exclusifs pour les autobus, augmentation de la vitesse commerciale du transport en commun à haut niveau de service, etc.

GRAPHIQUE 7 – Durée moyenne en minutes du trajet domicile/lieu de travail en transport en commun en 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages, 2011. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

En 2014, le territoire de la Ville de Québec comptait un total de 65 kilomètres de voies réservées pour les autobus et les taxis et 25 intersections avec des mesures prioritaires pour les autobus. Au cours des trois dernières années, 16 kilomètres de voies réservées ont été mis en place ainsi que quatre intersections avec feux prioritaires ou exclusifs pour autobus.



Source : STLévis



Source : © Google images

Pour sa part, la Ville de Lévis dispose de 7,8 kilomètres de voies réservées aux autobus et aux taxis et, dans certains cas, au covoiturage. Des panneaux de signalisation indiquent clairement pour qui la voie est réservée ainsi que les jours et les heures où celle-ci est en service.

La vitesse moyenne du Lévisien varie actuellement entre 23 km/h et 34 km/h. Celle du Métrobus du Réseau de transport de la Capitale se situe entre 15 km/h et 23 km/h. L'implantation de nouvelles voies réservées et l'augmentation des vitesses commerciales devraient aider à diminuer la durée du trajet en autobus pour que celui-ci devienne plus attractif et concurrentiel.

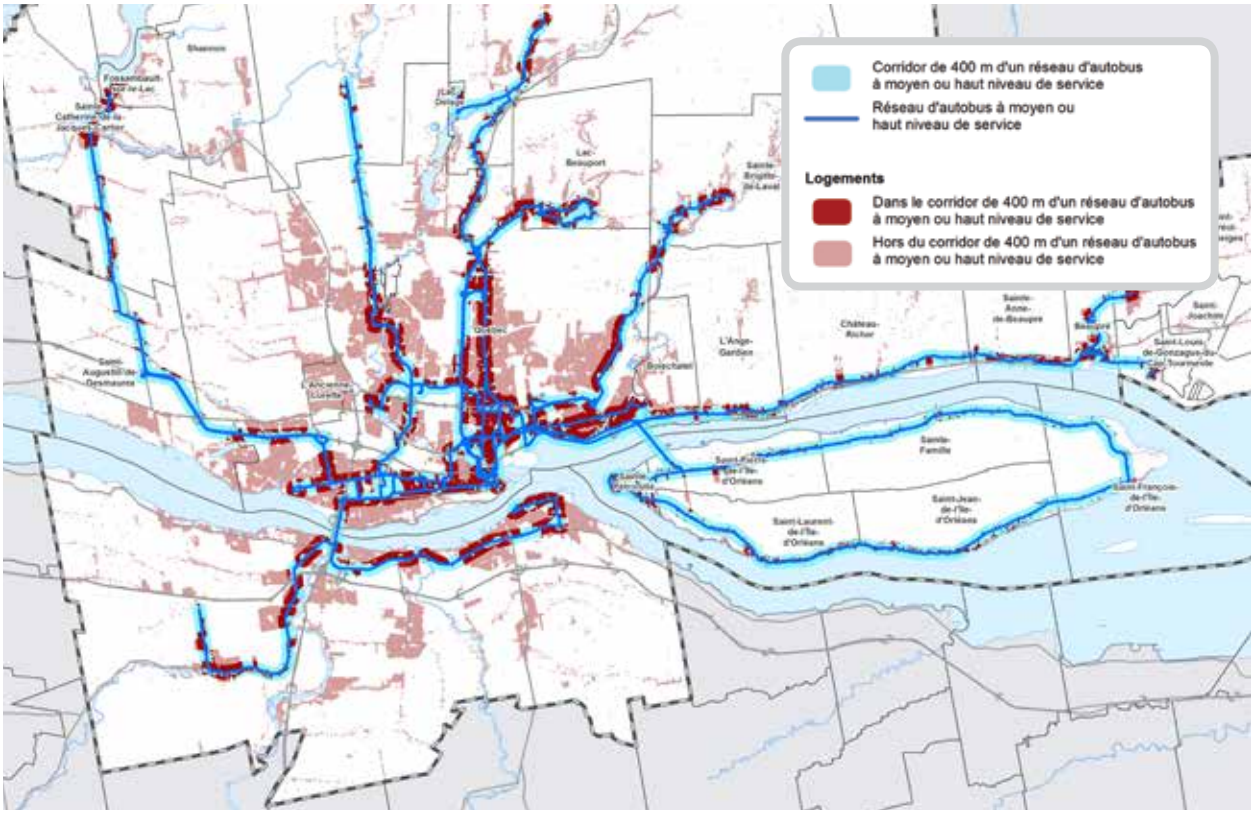
CONSTAT : BIEN QUE LA DURÉE DU TRAJET MOYEN EN AUTOBUS SUR LE TERRITOIRE SE SITUE EN DEÇÀ DE CELLE CONSTATÉE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC ET DU CANADA, CELLE-CI EST ENCORE ÉLEVÉE EN COMPARAISON AVEC LES AUTRES MODES DE TRANSPORT.

INDICATEUR 2.4 Nombre de logements situés à moins de 400 mètres d'un point d'accès au transport en commun à haut niveau de service ou de moyenne fréquence et à moins d'un kilomètre d'un réseau cyclable métropolitain

En 2014, un total de 117 633 logements étaient situés à moins de 400 mètres (5 minutes de marche) d'un point de desserte en transport en commun à haut niveau de service ou de moyenne fréquence (le Métrobus du Réseau de transport de la Capitale [RTC] et le Lévisien de la Société de transport de Lévis [STLévis]). En d'autres termes, 35 % des logements situés sur les territoires de Québec et de Lévis sont localisés à moins de 400 mètres d'une desserte en transport en commun à haut niveau de service ou à moyenne fréquence. À l'échelle de la CMQ, 31 % des logements sont dans cette situation.

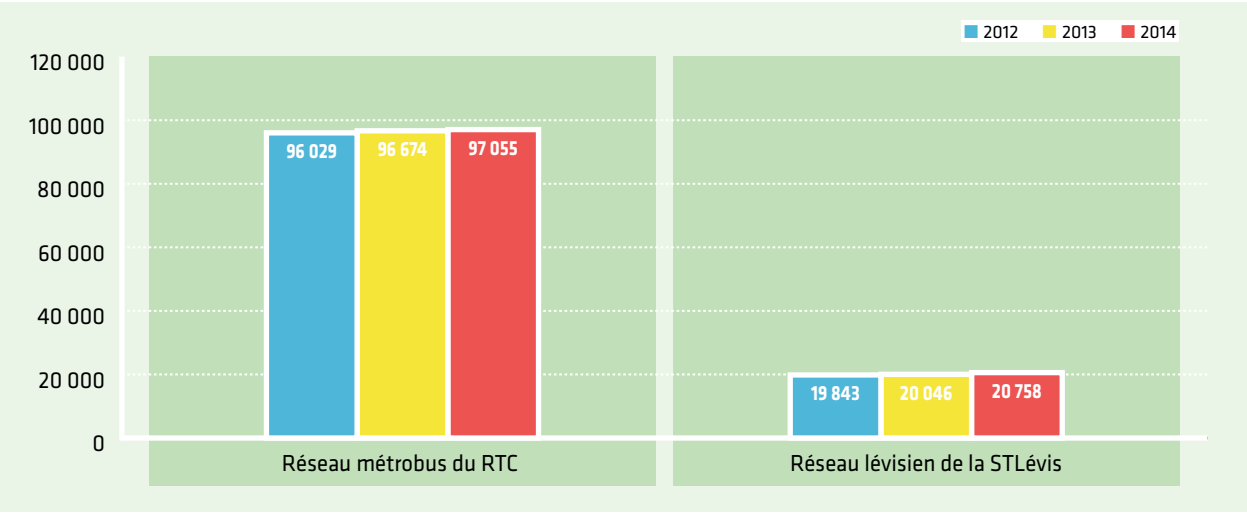
Le nombre de logements situés à proximité des réseaux de transport en commun à haut niveau de service et de moyenne fréquence est en progression depuis 2012 (ajout de 1 761 logements, soit une augmentation de 2 %). Cette augmentation s'effectue au même rythme de croissance que celui des logements pour la même période.

CARTE 3 – Logements situés à proximité des réseaux de transport à haut niveau de service et de moyenne fréquence



Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation et cartographie réalisée par la CMQ, septembre 2015.

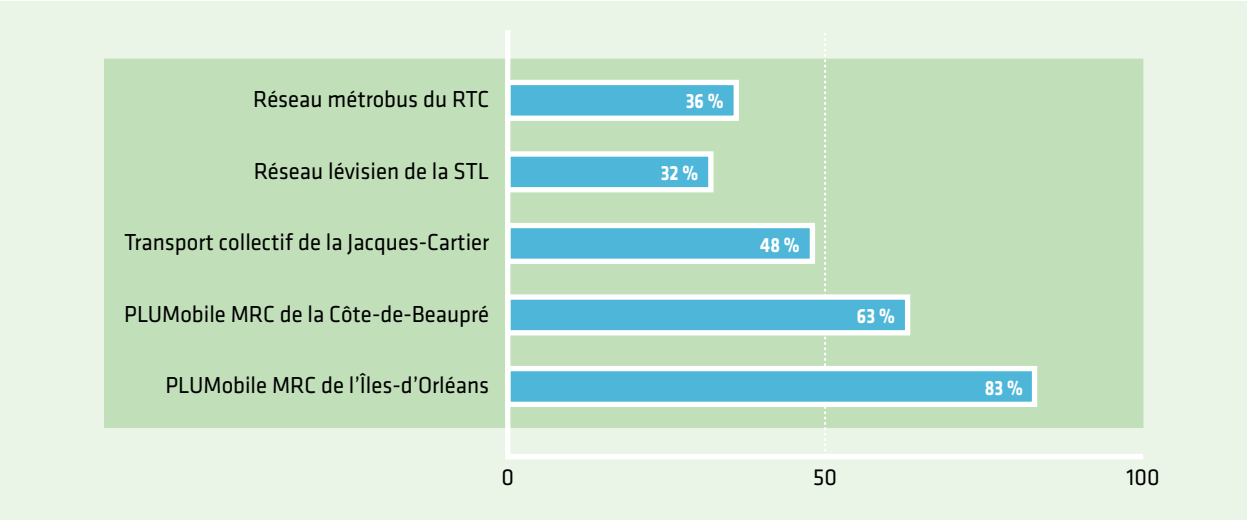
GRAPHIQUE 8 – Nombre de logements situés à proximité des réseaux de transport en commun à haut niveau de service de 2012 à 2014



Source : Mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

Les MRC disposent également des services en transport en commun avec les organismes Transport collectif de La Jacques-Cartier et PLUMobile sur la Côte-de-Beaupré et à l'île d'Orléans. Près de 18 000 logements étaient situés à proximité de ces réseaux en 2014 (58 % des logements). On constate également une progression de l'ordre de 3 % depuis 2012, soit dans la même proportion que l'augmentation de l'ensemble des logements sur ces territoires au cours de cette période.

GRAPHIQUE 9 – Part des logements de chacun des territoires situés à moins de 400 mètres de certains réseaux de transport en commun en 2014

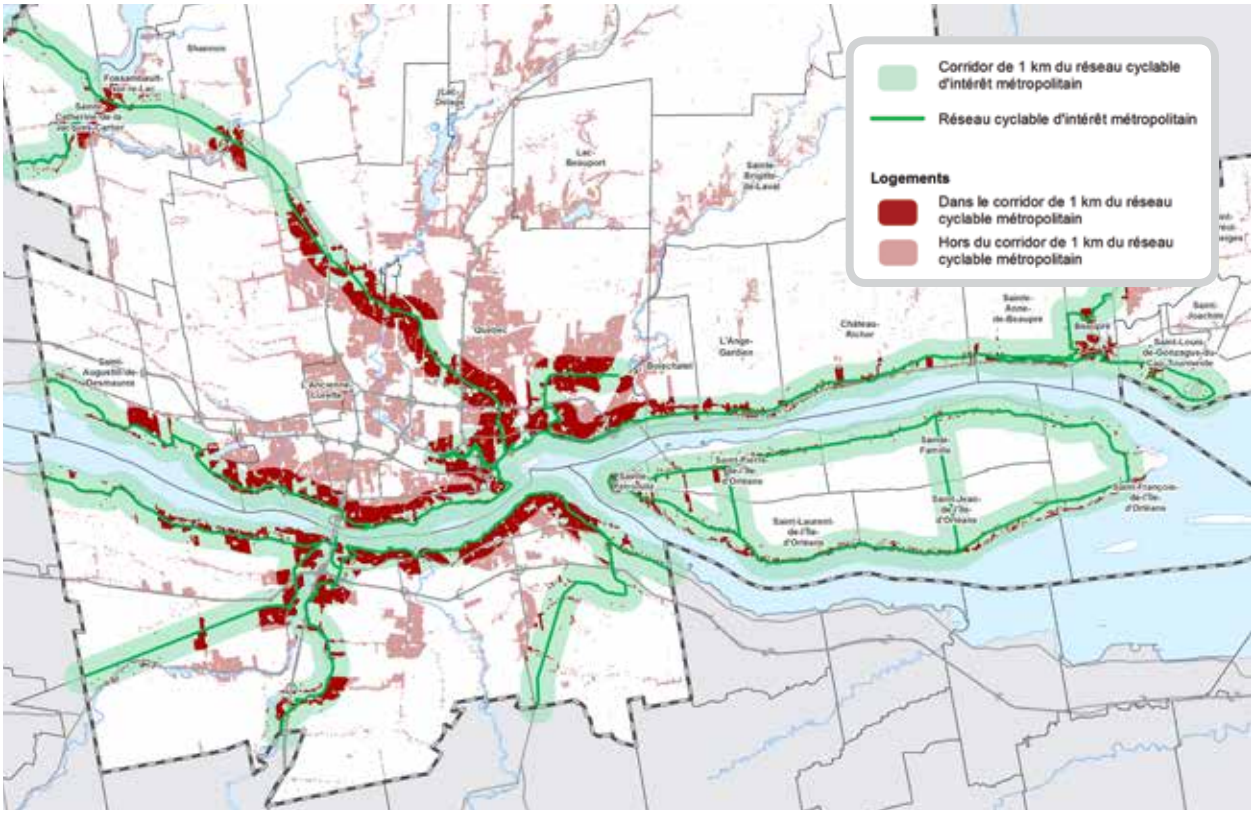


Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

En ce qui concerne les logements situés à proximité d'un réseau cyclable métropolitain en 2014, plus de 193 485 se trouvaient à moins d'un kilomètre de celui-ci, ce qui correspond à 50 % des logements de l'ensemble du territoire de la CMQ. Ces proportions sont variables selon les territoires. En effet, dans la MRC de La Jacques-Cartier, seulement 17 % des logements sont situés à proximité du réseau cyclable métropolitain[8], alors qu'à l'île d'Orléans, il s'agit de la presque totalité des logements (98 %). De 2012 à 2014, plus de 6 957 logements ont été construits à proximité du réseau cyclable métropolitain, ce qui correspond à une augmentation de 4 %.

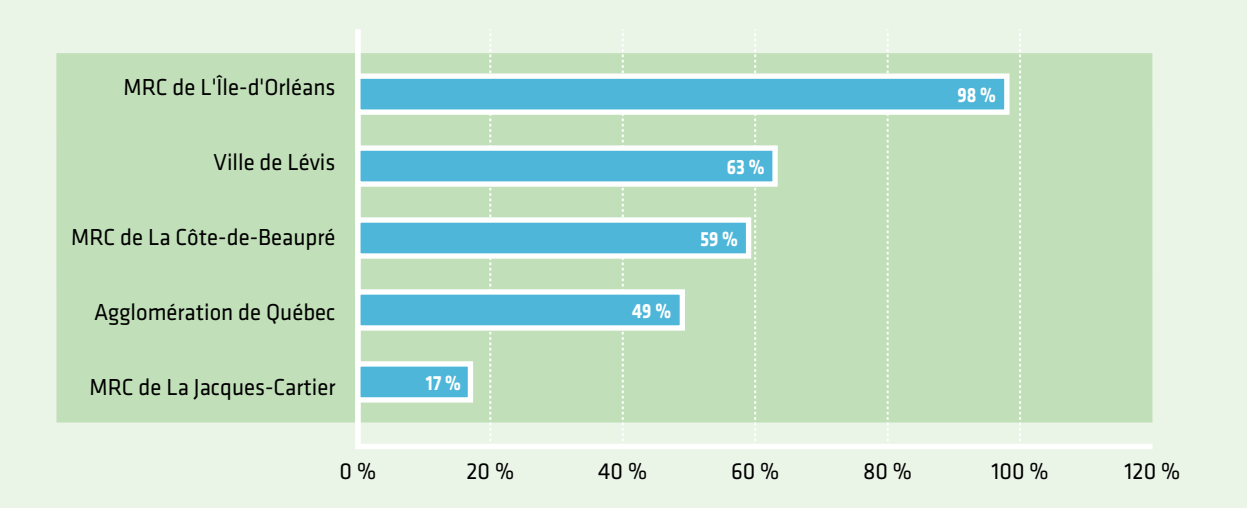
8. La Vélopiste Jacques-Cartier–Portneuf a été réalisée à même l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Son tracé n'a pas été déterminé en fonction des nouveaux développements ni des périmètres d'urbanisation, d'où la faible part des logements qui sont situés à proximité. Quant au Chemin de la Liseuse, il a été aménagé à des fins de loisirs à proximité de la rivière Jacques-Cartier, et ce, sans liens particuliers avec le milieu construit.

CARTE 4 – Réseau cyclable métropolitain et localisation des logements



Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation et cartographie réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 10 – Part des logements situés à proximité du réseau cyclable métropolitain



Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

CONSTAT : QUELQUE 117 633 ET 193 485 LOGEMENTS, SOIT 31 % ET 50 % DU PARC DE LOGEMENTS, SONT RESPECTIVEMENT SITUÉS À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN ET DE PISTES CYCLABLES, CE QUI FAVORISE L'UTILISATION DE CEUX-CI POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS. LA PROPORTION DE CES LOGEMENTS PROGRESSE AU MÊME RYTHME QUE L'AUGMENTATION DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN.

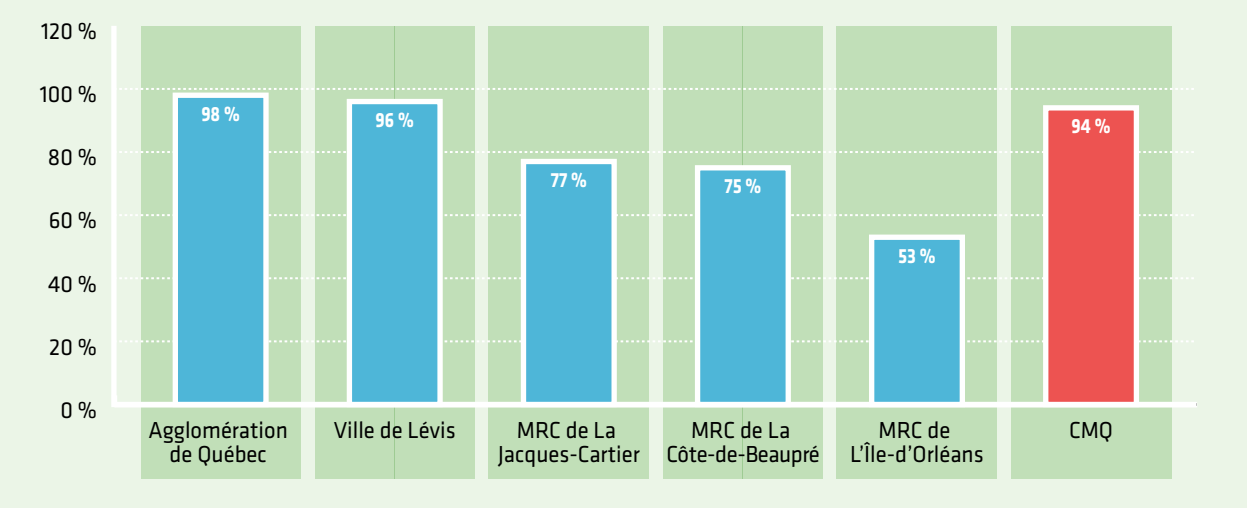
STRATÉGIE 3 Structurer en consolidant les secteurs déjà urbanisés afin de rentabiliser nos équipements et nos infrastructures et d'optimiser les investissements publics et privés consentis.

INDICATEUR 3.1 Part des mises en chantier effectuées dans les secteurs de consolidation

La géographie précise des secteurs de consolidation relève des composantes. À ce jour, celles-ci utilisent la délimitation des périmètres urbains pour donner suite à l'exigence du PMAD d'identifier les secteurs de consolidation. Le PMAD établit une prescription de 60 % de la croissance sous forme de consolidation en milieu périurbain et de 75 % pour le milieu urbain.

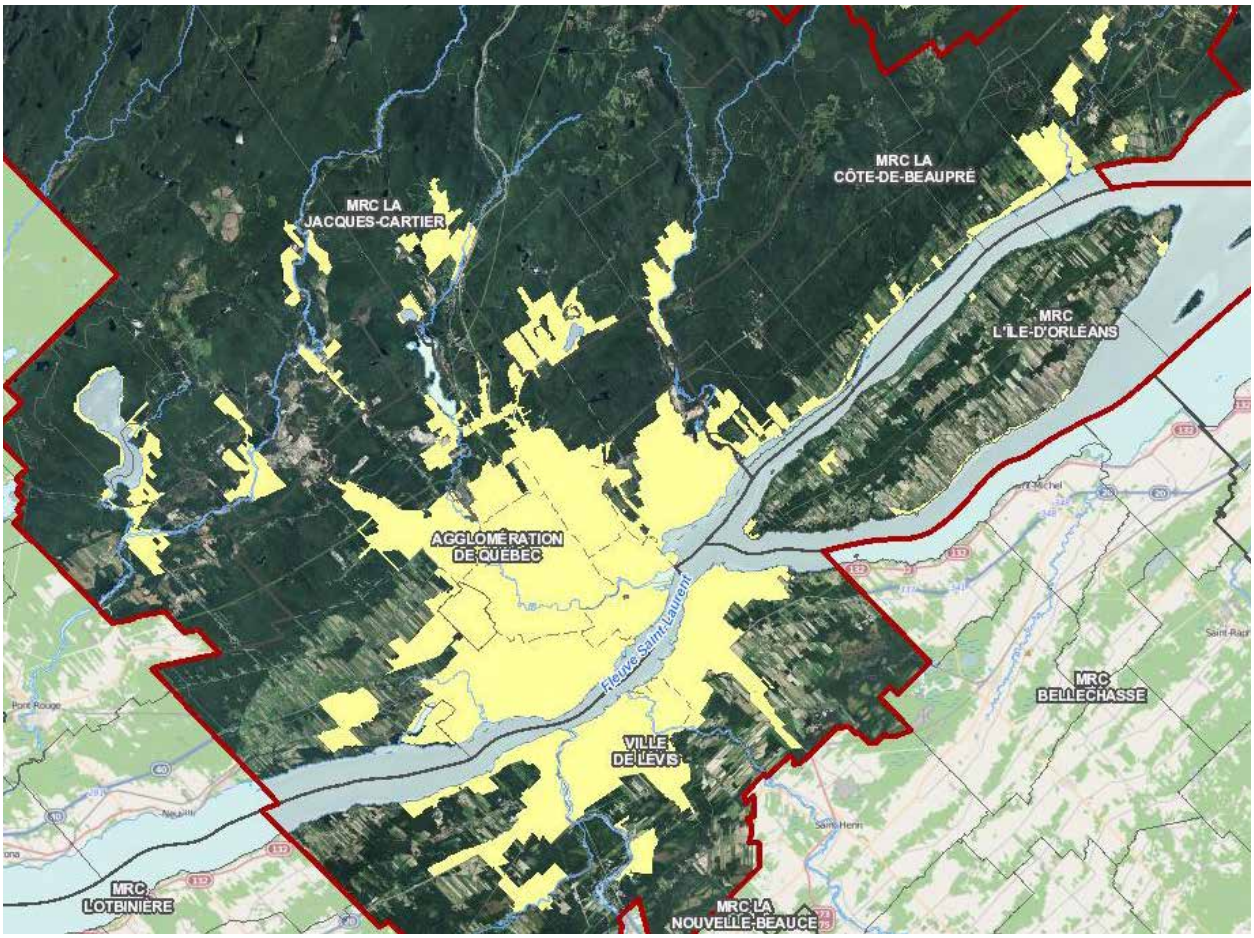
À l'échelle du territoire de la CMQ, 94 % des mises en chantier résidentielles ont été réalisées au sein des périmètres urbains entre 2012 et 2014. Ces proportions sont légèrement plus élevées sur les territoires de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis. À l'échelle des MRC, les parts relatives des mises en chantier en périmètre urbain varient de 53 % à L'Île-d'Orléans à 75 % pour La Côte-de-Beaupré et 77 % pour La Jacques-Cartier.

GRAPHIQUE 11 – Part des mises en chantier dans les périmètres urbains des territoires de la CMQ de 2012 à 2014



Source : Mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

CARTE 5 – Périmètre d'urbanisation régional identifié au PMAD



Périmètre d'urbanisation régional délimité au PMAD

Source : Portail géomatique de la CMQ, septembre 2015.

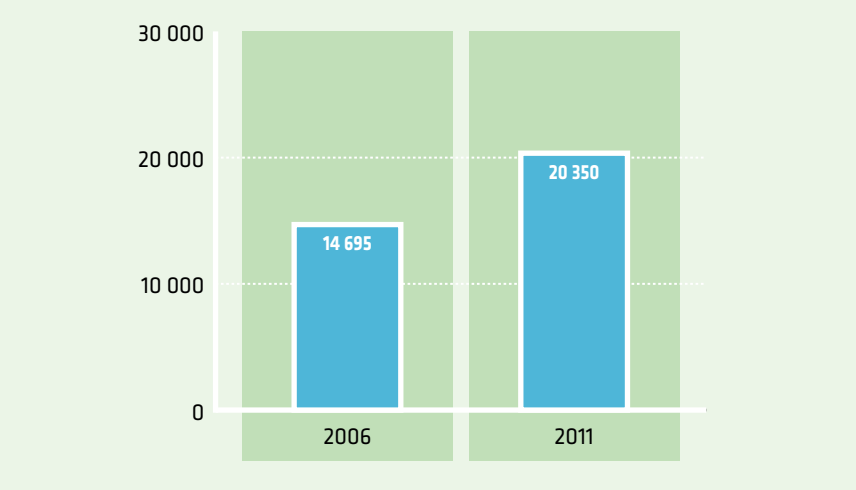
CONSTAT : À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA CMQ, 94 % DES MISES EN CHANTIER RÉSIDENTIELLES ONT ÉTÉ RÉALISÉES DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS ENTRE 2012 ET 2014. CES PROPORTIONS SONT LÉGÈREMENT PLUS ÉLEVÉES SUR LES TERRITOIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC ET DE LA VILLE DE LÉVIS ET PLUS FAIBLES SUR LE TERRITOIRE DES MRC.

INDICATEUR 3.2 Évolution du nombre et du pourcentage de personnes résidant à l'extérieur du territoire de la CMQ et travaillant sur ce territoire (navettage)

En 2006, le nombre de navetteurs transitant entre les MRC contiguës au territoire de la CMQ et celui-ci était de 14 695. Ce nombre représentait 27 % de la population active présente sur ces territoires. Ainsi, de 2006 à 2011, on constate une progression de plus de 5 600 navetteurs qui se rendent sur le territoire de la CMQ à des fins d'emploi, soit une augmentation de 39 %.

En 2011, plus de 20 000 personnes faisaient la navette, matin et soir, entre leur lieu de résidence situé au pourtour du territoire métropolitain (MRC Portneuf, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Bellechasse) et ce dernier pour y travailler. Ce nombre représente 32 % de la population active présente sur ces territoires.

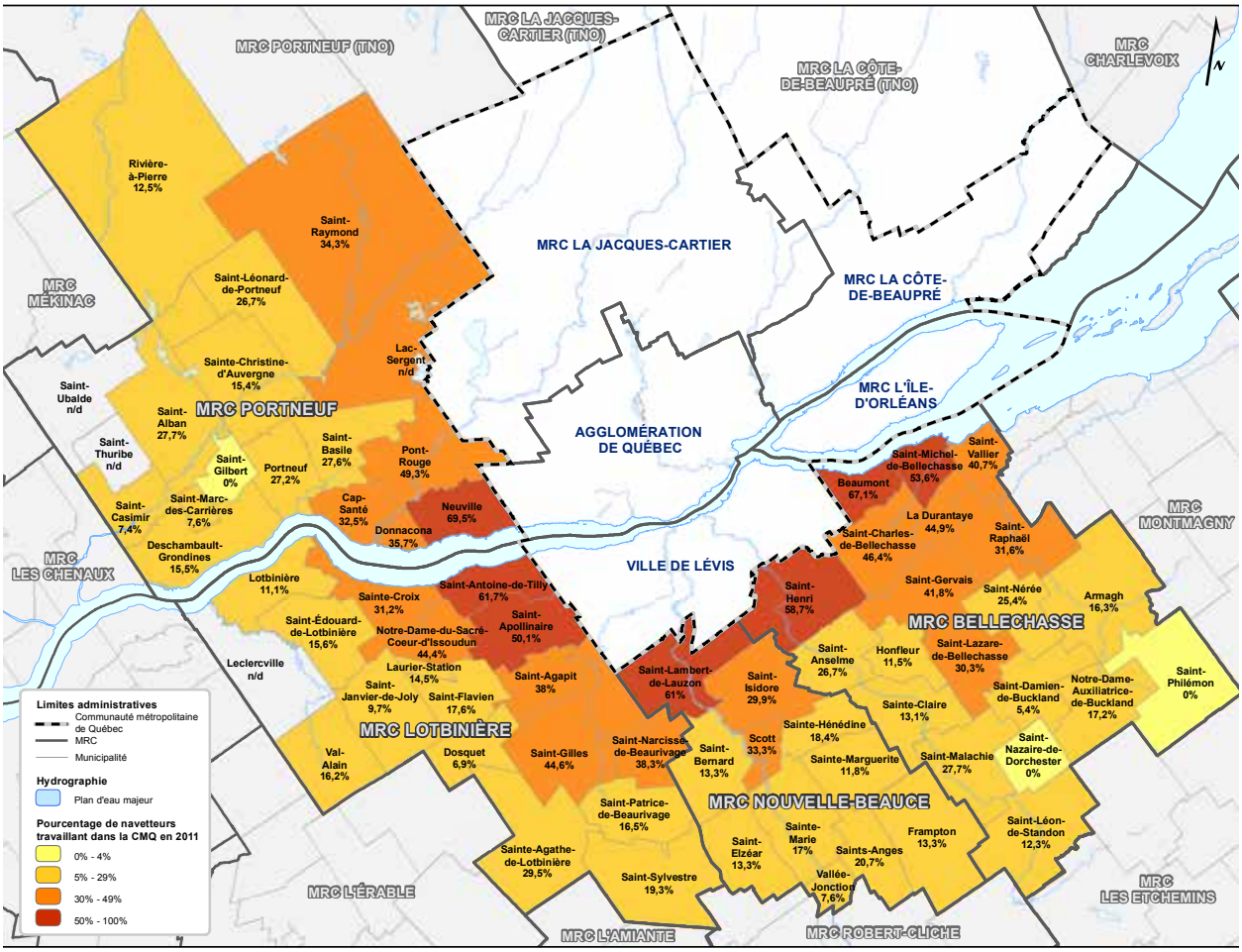
GRAPHIQUE 12 – Population active des MRC contiguës travaillant sur le territoirede la CMQ en 2006 et en 2011



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006 et Enquête nationale sur les ménages 2011. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.



CARTE 6 – Pourcentage de la population active des municipalités périmétropolitaines navettant vers la CMQ en 2011 pour y occuper un emploi



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006 et Enquête nationale sur les ménages 2011. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

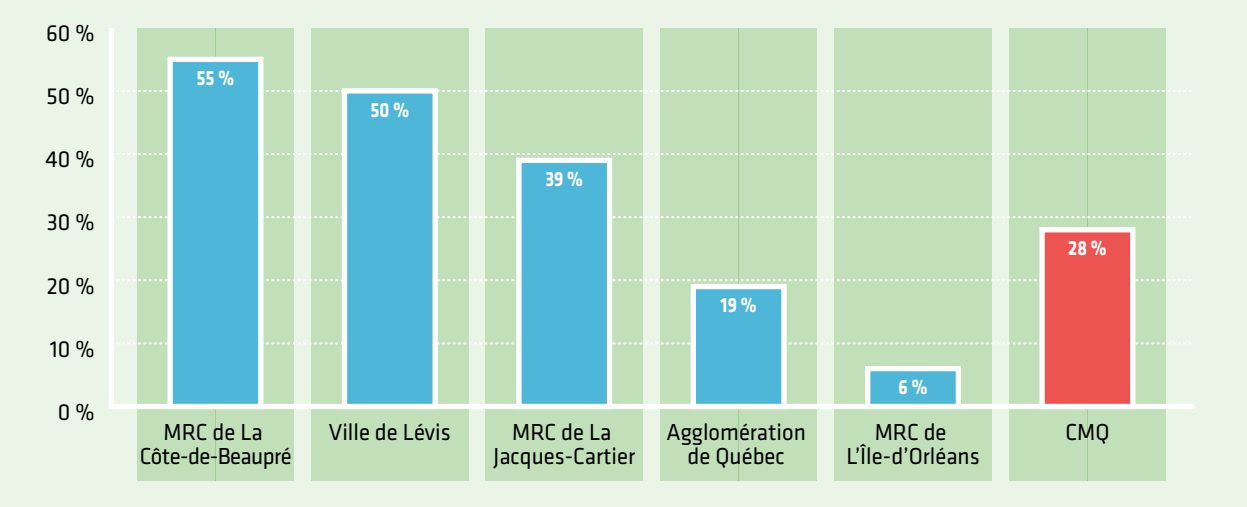
CONSTAT : DE PLUS EN PLUS DE NAVETTEURS PÉRIMÉTROPOLITAINS SE DIRIGENT VERS LE TERRITOIRE DE LA CMQ POUR Y TRAVAILLER, CE QUI CONTRIBUE À LA CONGESTION ROUTIÈRE MÉTROPOLITAINE AINSI QU'À DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DE MISE EN PLACE ET D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT. CE NAVETTAGE ADDITIONNEL CONTRIBUE ÉGALEMENT À AUGMENTER LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, EN RAISON DE LA PART MODALE ÉLEVÉE DE L'AUTOMOBILE.

INDICATEUR 3.3 Concentration de la croissance dans un certain nombre de pôles, de noyaux et d'axes (évaluation du 60 %/40 %)

Le PMAD a pour objectif d'orienter la croissance vers un certain nombre de pôles, de noyaux et d'axes de développement. Les composantes doivent y orienter minimalement 60 % de la croissance, pour les milieux urbains, et 40 % en milieu périurbain.

De 2012 à 2014, le total des mises en chantier dans l'ensemble des pôles, des noyaux et des axes de la CMQ s'est élevé à 4 351, ce qui représente 28 % des mises en chantier totales au cours de cette période. En milieu urbain, les pôles et les axes de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis ont accueilli respectivement 19 % et 50 % des mises en chantier réalisées au cours de la période 2012 à 2014. Ces pourcentages apparaissent en deçà du 60 % visé au PMAD et sont vraisemblablement sous-estimés, puisque ces deux territoires n'ont pas encore procédé à la délimitation précise de leurs pôles, noyaux et axes de développement conformément au PMAD. Or, dans ces composantes, de nombreux développements résidentiels sont localisés à l'extérieur des axes et des pôles établis au PMAD. Des logements additionnels sont éventuellement appelés à être considérés dans la présente estimation, puisqu'ils seront localisés dans d'éventuels noyaux périurbains.

GRAPHIQUE 13 – Part des mises en chantier réalisées dans les pôles, les noyaux et les axes des composantes de la CMQ de 2012 à 2014



Source : SCHL mises en chantier 2012 à 2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

En milieu périurbain, les pôles, les noyaux et les axes de la MRC de La Jacques-Cartier ont accueilli 39 % des mises en chantier totales de ce territoire entre 2012 et 2014. Le pourcentage est de 55 % pour La Côte-de-Beaupré et de 6 % pour L'Île-d'Orléans. Pour La Jacques-Cartier et La Côte-de-Beaupré, le critère de 40 % de la croissance minimalement localisée à l'intérieur des pôles, des noyaux et des axes est donc déjà atteint. Quant à L'Île-d'Orléans, l'identification du pôle de Saint-Pierre au schéma d'aménagement concordant et sa planification devraient permettre d'y augmenter le nombre de mises en chantier.

CONSTAT : LES MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE LA JACQUES-CARTIER ONT RÉUSSI À ORIENTER 40 % DE LEUR DÉVELOPPEMENT VERS LEURS PÔLES, NOYAUX ET AXES. POUR LES AUTRES TERRITOIRES, LE PROCESSUS DE DÉLIMITATION EXACT DES PÔLES, DES NOYAUX ET DES AXES PAR LES COMPOSANTES EST EN COURS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE CONCORDANCE.

5.2 DEUXIÈME PRIORITÉ DU PMAD : UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE ATTRACTIVE

La deuxième priorité regroupe sept stratégies du PMAD : les trois premières visent à offrir des installations de transport performantes, des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs ainsi que des lieux d'emploi de qualité. Les trois suivantes visent à protéger et mettre en valeur la zone et les activités agricoles, les espaces patrimoniaux, naturels, récréotouristiques ainsi que les paysages. La dernière stratégie reliée à l'attractivité du territoire porte sur la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de ses rives. Les indicateurs retenus pour l'attractivité du territoire sont au nombre de vingt-trois.





5.2.1 LES OBJECTIFS

La deuxième priorité du PMAD vise à **ATTIRER** en offrant des milieux de vie et des lieux d'emploi de qualité et en quantité suffisante pour accueillir la croissance, en dotant la région d'équipements et d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de la population et en complétant la mise en valeur du fleuve et de nos paysages comme éléments identitaires.

La région métropolitaine de Québec dispose d'infrastructures de transport et de lieux culturels et d'emploi de qualité. Elle dispose également de nombreux atouts naturels comme le fleuve Saint-Laurent, des paysages emblématiques, des espaces verts, des milieux de vie paisible, etc. Ces avantages doivent être mis en valeur afin que la région demeure compétitive et attractive à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, le PMAD demande aux composantes de prendre en compte les infrastructures de transport d'intérêt métropolitain dans leurs outils d'aménagement, d'adopter des mesures permettant la création de quartiers et de lieux d'emploi durables, de mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et récréotouristiques, de protéger nos espaces patrimoniaux, nos paysages métropolitains d'exception et de faire du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.

La mise en œuvre du PMAD doit permettre d'accroître l'attractivité de la région. Pour ce faire, les composantes travailleront à assurer l'accessibilité au territoire par des infrastructures de transport performantes et offriront des milieux de vie de qualité respectant les critères et les prescriptions d'aménagement précis fixés au PMAD : densité résidentielle, mixité des fonctions, types d'habitation, aménagements favorisant la mobilité durable, construction de bâtiments durables, préservation du caractère distinct du milieu périurbain, etc. Les composantes offriront également des lieux d'emploi de qualité et en quantité suffisante localisés en fonction de la desserte en transport en commun.

Afin d'accroître l'attractivité de la région, le PMAD demande également aux composantes de la CMQ de préserver le territoire agricole tout en développant des activités complémentaires permettant de dynamiser ce territoire. D'autres prescriptions traitent des espaces naturels et récréotouristiques afin de créer une véritable Trame verte et bleue métropolitaine et d'accroître la superficie des espaces naturels protégés. L'attractivité du territoire reposant également sur son patrimoine et ses paysages, la CMQ a identifié dans son PMAD un certain nombre de lieux patrimoniaux et de paysages métropolitains à protéger. Les composantes devront reconduire ces espaces dans leurs outils d'aménagement et contribuer à leur mise en valeur. Le fleuve Saint-Laurent, élément identitaire par excellence de la région, fait également l'objet d'une stratégie particulière dans le PMAD. L'attractivité de la région est rehaussée par cet élément distinctif à préserver. C'est pourquoi des mesures de requalification d'espaces en bordure du fleuve, de protection de ses bassins visuels, d'augmentation de son accessibilité, de reconnaissance de l'importance des installations de transport qui s'y trouvent et de restauration naturelle de ses rives sont prévues au PMAD.

5.2.2 INTERVENTIONS MÉTROPOLITAINES STRATÉGIQUES

UNE IMPLICATION MÉTROPOLITAINE DYNAMIQUE PERMETTANT D'ASSURER LE CARACTÈRE ATTRACTIF DE LA COMMUNAUTÉ

Un partenariat structurant pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine :

- Injection d'une somme de 5 millions de dollars dans le montage financier de 45 millions de dollars pour la réalisation de la Trame verte et bleue métropolitaine ;
- Mise en place d'un fonds dédié au financement de projets métropolitains structurants ;
- Mise sur pied d'un comité de travail afin de coordonner la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Une mise en valeur du fleuve Saint-Laurent appuyée sur l'amélioration des connaissances et la concertation :

- Appui à la mise en place d'une table de concertation régionale (TCR) dans le cadre de la gestion intégrée du Saint-Laurent ;
- Collaboration de la CMQ pour la recherche, la rédaction et la diffusion du portrait de la zone Québec de la TCR ;



- Participation aux travaux d'inventaire des milieux naturels d'intérêt de l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent ;
- Mise en place d'un portail géomatique métropolitain sur le fleuve Saint-Laurent ;
- Réalisation de simulations visuelles pour de nouvelles implantations industrielles en bordure du fleuve ;
- Mise en ligne d'un outil novateur de visualisation des paysages métropolitains en bordure du fleuve Saint-Laurent, le GéoPanorama ;
- Participation aux activités de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ;
- Participation aux activités du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec.

Un territoire et des activités agricoles prioritaires soutenues à l'échelle métropolitaine :

- Coordination métropolitaine du financement des plans de développement de la zone et des activités agricoles et concertation métropolitaine en vue d'appuyer leur réalisation ;
- Tenue de deux journées de réflexion et de concertation métropolitaine visant la mise en valeur du territoire et des activités agricoles ;

Une protection et une mise en valeur de nos paysages et de nos milieux naturels d'intérêt appuyées sur des études innovantes :

- Réalisation de quatre plans directeurs de paysages et de deux études complémentaires ;
- Réalisation, financement et diffusion du document *Milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité sur le territoire de la CMQ* ;
- Élaboration d'un schéma d'organisation et de structuration de la Trame verte et bleue métropolitaine appuyé sur les potentiels de conservation, de développement et de mise en valeur des milieux naturels et récréatifs d'intérêt métropolitain ;
- Mise à jour de la carte 3D métropolitaine afin d'intégrer davantage de bâtiments et de verdure ;
- Contribution à la tenue du Séminaire en design urbain et aménagement des paysages et à la publication d'un guide d'intervention à cet effet ;
- Appui financier à la mise à jour de l'inventaire cartographique des milieux humides (Canards Illimités Canada).



5.2.3 EXEMPLES DE PROJETS DU MILIEU CONTRIBUANT À RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF





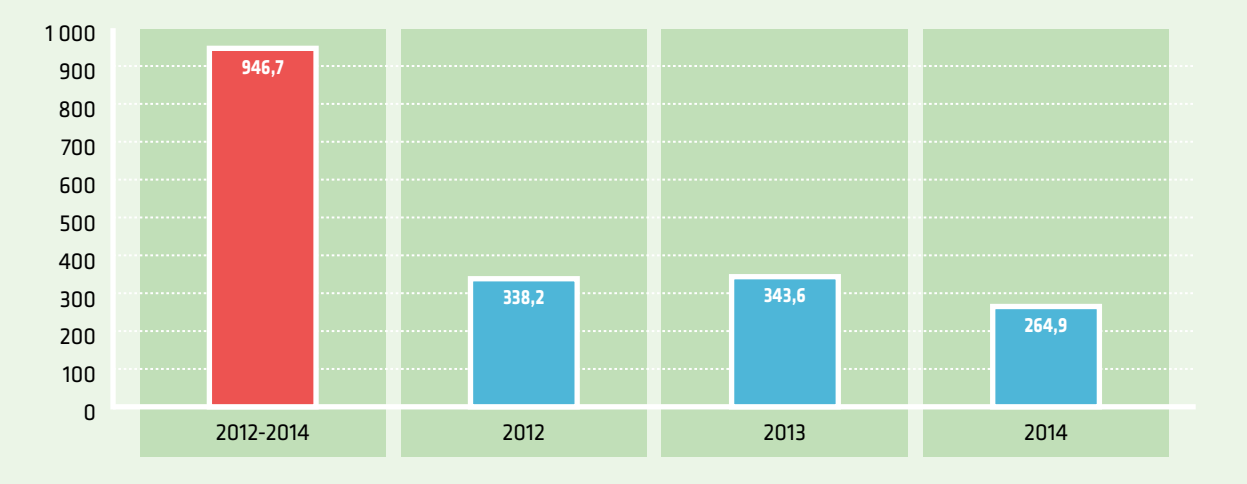
- Promotion du modèle de développement d'urbanisme durable au moyen de projets d'écoquartiers tels que la Cité Verte, D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres. Les villes de Lévis et de Québec planifient des espaces industriels innovants et durables, conformément aux objectifs du PMAD, tels que les espaces d'innovation Michelet et D'Estimauville, à Québec, et l'Innoparc, à Lévis. Elles s'assurent également d'une disponibilité suffisante en espaces industriels afin de répondre à la demande au moyen de modifications réglementaires ;
- Réalisation de plans de développement de la zone agricole (PDZA) et des activités agroalimentaires, conformément aux exigences du PMAD. La réalisation de ces plans a favorisé la concertation régionale de même que l'implication du milieu agricole aux discussions liées au développement du territoire de chacune des composantes. Les plans d'action découlant des PDZA permettront leur mise en œuvre, et certaines actions pourront faire l'objet d'un appui financier par des programmes gouvernementaux actuellement en vigueur. En marge de la démarche de PDZA, la mise en place d'un marché public à Lévis, des modifications à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec afin d'accueillir des projets de serres sur les toits ainsi que la mise en place d'une banque de terres pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont permis de réaffirmer l'importance des activités agricoles au sein de la collectivité ;
- Engagements financiers de l'ordre de 45 millions de dollars, dont 5 millions de la CMQ, 10 millions du gouvernement et 30 millions des municipalités afin de structurer une Trame verte et bleue à l'échelle du territoire métropolitain. Ces engagements permettront d'appuyer 12 projets structurants, la plupart étant en cours de planification et plusieurs en cours de réalisation ;
- Réalisation de nouvelles études contribuant à une meilleure connaissance des milieux naturels tels le Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis, une nouvelle cartographie des cours d'eau à Lévis et le Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec (2014). Ces études permettent une meilleure intégration des milieux fragiles dans la planification du développement ;
- Réalisation de plusieurs études de caractérisation visant la connaissance et la mise en valeur des paysages, dont la Caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier, le rapport sur les Paysages de la Chaudière-Appalaches, le Plan paysage de la route 138, le Rapport d'étude sur les paysages agricoles de Saint-Joachim ainsi que la Caractérisation et la mise en valeur de la Côte-de-Beaupré (paysages culturels). De plus, de nouveaux outils visant à faire la promotion des paysages de la CMQ ont été mis en ligne (GéoPanorama et carte 3D).
- Poursuite de la réappropriation du fleuve, de ses rives et de ses panoramas. De nouveaux accès publics au fleuve et points de vue sur celui-ci sont prévus, dont le quai de Sainte-Anne-de-Beaupré et le parc régional de la Pointe-De-la-Martinière. De nouveaux projets de revitalisation s'ajouteront à ceux déjà existants, permettant une amélioration de l'accessibilité au fleuve et à ses rives. Les actions de sensibilisation sur l'importance économique, sociale et environnementale du fleuve se sont également poursuivies. De nouveaux inventaires permettant d'améliorer les connaissances sur le fleuve et ses accès ont été réalisés dans le cadre des travaux de Table de concertation régionale (TCR) — zone Québec.

5.2.4 INDICATEURS DE SUIVI DE LA DEUXIÈME PRIORITÉ : ATTIRER

STRATÉGIE 4 **Attirer en donnant accès à la région métropolitaine par des installations de transport performantes.**

INDICATEUR 4.1 **Investissements réalisés pour maintenir ou développer les installations d'intérêt métropolitain donnant accès à la région**

GRAPHIQUE 14 – Investissements réalisés aux principales installations de transport d'intérêt métropolitain



Source : Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

Près d'un milliard de dollars ont été consacrés au cours des trois dernières à l'amélioration des principales infrastructures de transport et d'accès au territoire. L'Aéroport international Jean-Lesage a amélioré ses services aux passagers par l'aménagement d'un centre de services combinés, la construction d'un stationnement étagé, etc. Le Port de Québec s'est doté, pour sa part, de capteurs de poussières, de système de surveillance de la qualité de l'air, etc. En regard des principaux travaux routiers, ceux-ci ont entre autres porté sur l'échangeur Robert-Bourassa, la reconstruction du pont d'étagement de l'autoroute Laurentienne, la réfection des tabliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency et le réaménagement de l'autoroute 20, à Lévis.

Des investissements du même ordre sont prévus au cours des prochaines années avec l'annonce de la construction d'une aérogare d'envergure internationale à l'Aéroport international Jean-Lesage (projet de 225 millions de dollars), de l'agrandissement du Terminal de croisières (89,5 millions de dollars) et du projet Beauport 2020 du Port de Québec (530 millions de dollars).



CONSTAT : DES INVESTISSEMENTS DE PRÈS D'UN MILLIARD DE DOLLARS ONT ÉTÉ ALLOUÉS ENTRE 2012 ET 2014 AU DÉVELOPPEMENT DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE TRANSPORT MÉTROPOLITAINES. ILS PERMETTENT DE MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE CES INSTALLATIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.

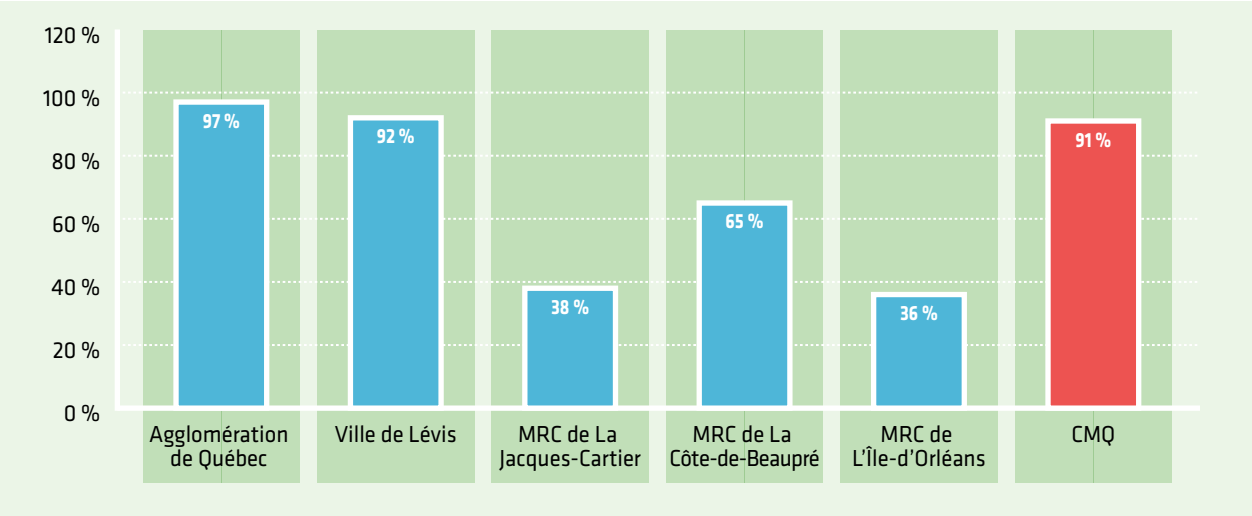
STRATÉGIE 5 **Attirer en offrant des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs.**

INDICATEUR 5.1 **Nombre de logements situés à moins de 800 mètres d'une école publique, d'un centre culturel ou sportif, d'une épicerie et d'une pharmacie (services de proximité)**

En 2014, un total de 350 891 logements, soit 91 % des logements sur le territoire de la CMQ, étaient situés à 800 mètres des services de proximité (moins de 10 minutes de marche). Ces services sont constitués de bibliothèques, de pharmacies, d'établissements scolaires, d'épiceries ou de dépanneurs ainsi que d'infrastructures sportives et récréatives aménagées (arénas, piscines intérieures et extérieures, pataugeoires et jeux d'eau, terrains de soccer et de baseball). Les parcs de quartier ne sont pas considérés dans cet indicateur, à moins d'être associés aux éléments précédemment mentionnés.

Les pourcentages varient en fonction du type de service, les proportions de logements situés près des bibliothèques et des pharmacies étant moins élevées que ceux qui sont près des épiceries, des écoles ou des infrastructures sportives.

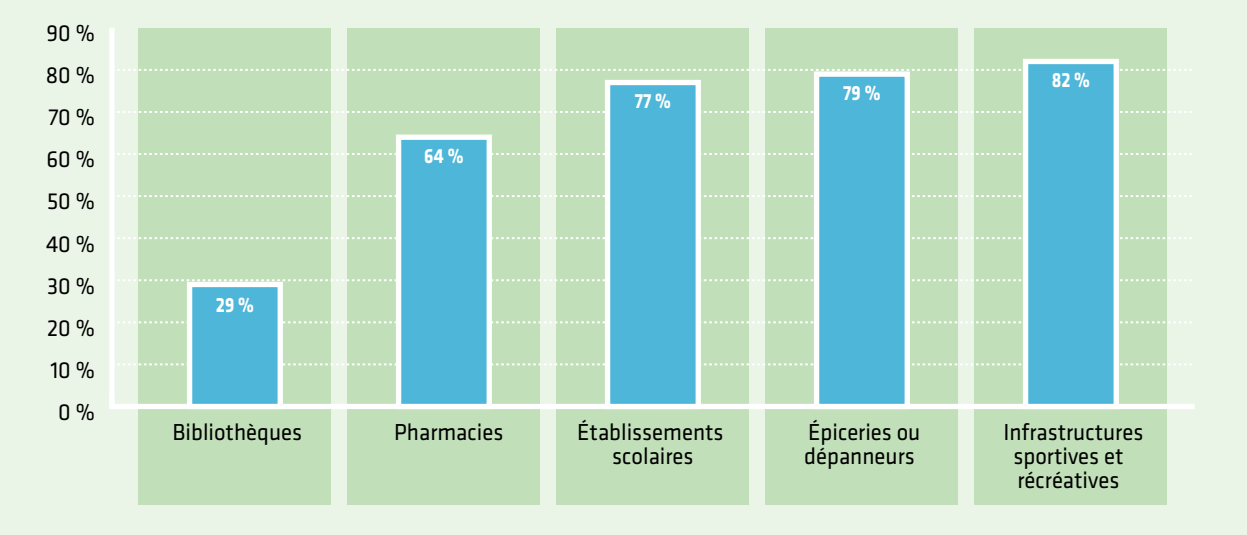
GRAPHIQUE 15 – Part des logements situés près des services de proximité (800 mètres et moins/10 minutes de marche et moins) en 2014, par composante



Source : Canadian Business, MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

Le pourcentage de logements situés près des services de proximité est moins élevé en milieu périurbain qu'en milieu urbain. Les différences résident principalement dans une proximité moindre des pharmacies ainsi que des infrastructures sportives et récréatives dans ces milieux où l'occupation du territoire s'avère moins dense.

GRAPHIQUE 16 – Part des logements situés près des services de proximité (800 mètres et moins/10 minutes de marche et moins) en 2014, par type de service



Source : Canadian Business, MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

De 2012 à 2014, le nombre de logements situés à proximité des services a progressé partout et au même rythme que la progression de l'ensemble des logements (2 %), sauf sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans où l'on constate une diminution du nombre de logements situés à proximité des services. Par le fait même, la part des logements situés près des services de proximité dans cette MRC est passée de 38 % à 36 %, de 2012 à 2014.

CONSTAT : EN MILIEU URBAIN, LA MAJORITÉ DES LOGEMENTS SONT SITUÉS À PROXIMITÉ DES SERVICES (97 % POUR L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC ET 92 % POUR LA VILLE DE LÉVIS). CETTE PROXIMITÉ EST MOINS FRÉQUENTE EN MILIEU PÉRIURBAIN (TERRITOIRE DES MRC). ON CONSTATE PARTOUT UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SITUÉS PRÈS DES SERVICES, SAUF SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS OÙ CEUX-CI ONT LÉGÈREMENT DIMINUÉ ENTRE 2012 ET 2014.

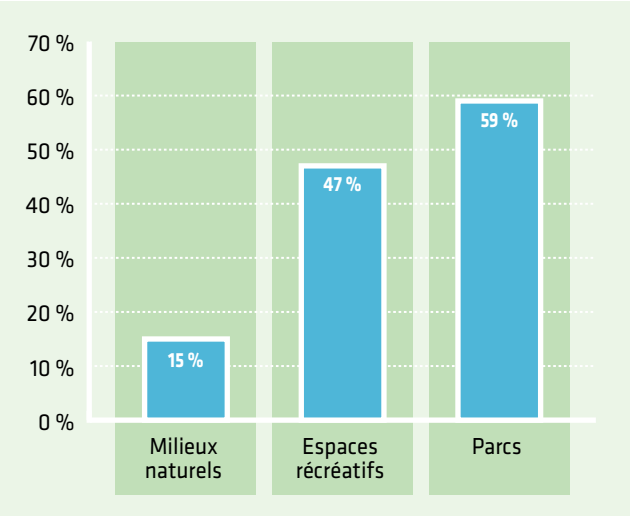
INDICATEUR 5.2 **Nombre de logements situés à moins de 400 mètres d'un espace récréatif ou naturel extérieur tel qu'un parc, une place publique et milieu naturel aménagé**

En 2014, un total de 302 353 logements, soit 79 % des logements sur le territoire de la CMQ, étaient situés à moins de 400 mètres d'un espace récréatif extérieur (5 minutes de marche et moins). Ces espaces sont constitués de parcs, d'espaces récréatifs et de milieux naturels aménagés.[9]

Les pourcentages varient en fonction du type d'espace. La proportion des logements situés près des milieux naturels aménagés étant moins élevés que celle des logements situés à proximité des parcs.

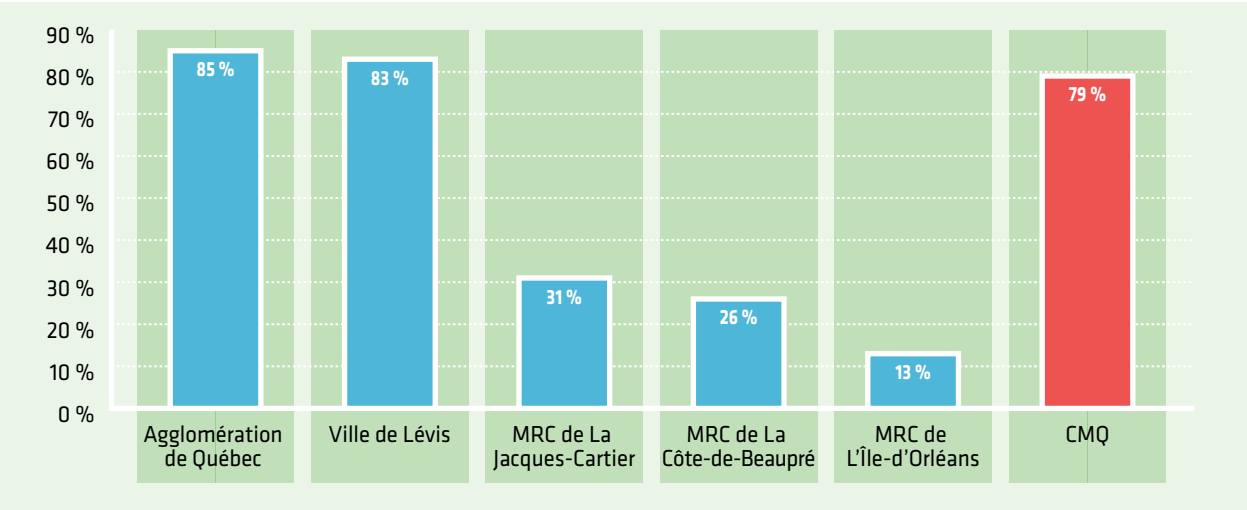
Le pourcentage de logements situés près des milieux naturels aménagés est moins élevé en milieux périurbains qu'en milieu urbain. Les différences résident principalement dans une proximité moindre aux parcs de quartiers.

GRAPHIQUE 17 – Pourcentage des logements situés à 400 mètres et moins ou 5 minutes de marche et moins d'un espace récréatif ou naturel extérieur, selon le type de milieu, en 2014



Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 18 – Pourcentage des logements situés à 400 mètres et moins ou 5 minutes de marche et moins d'un espace récréatif ou naturel extérieur, selon le territoire, en 2014

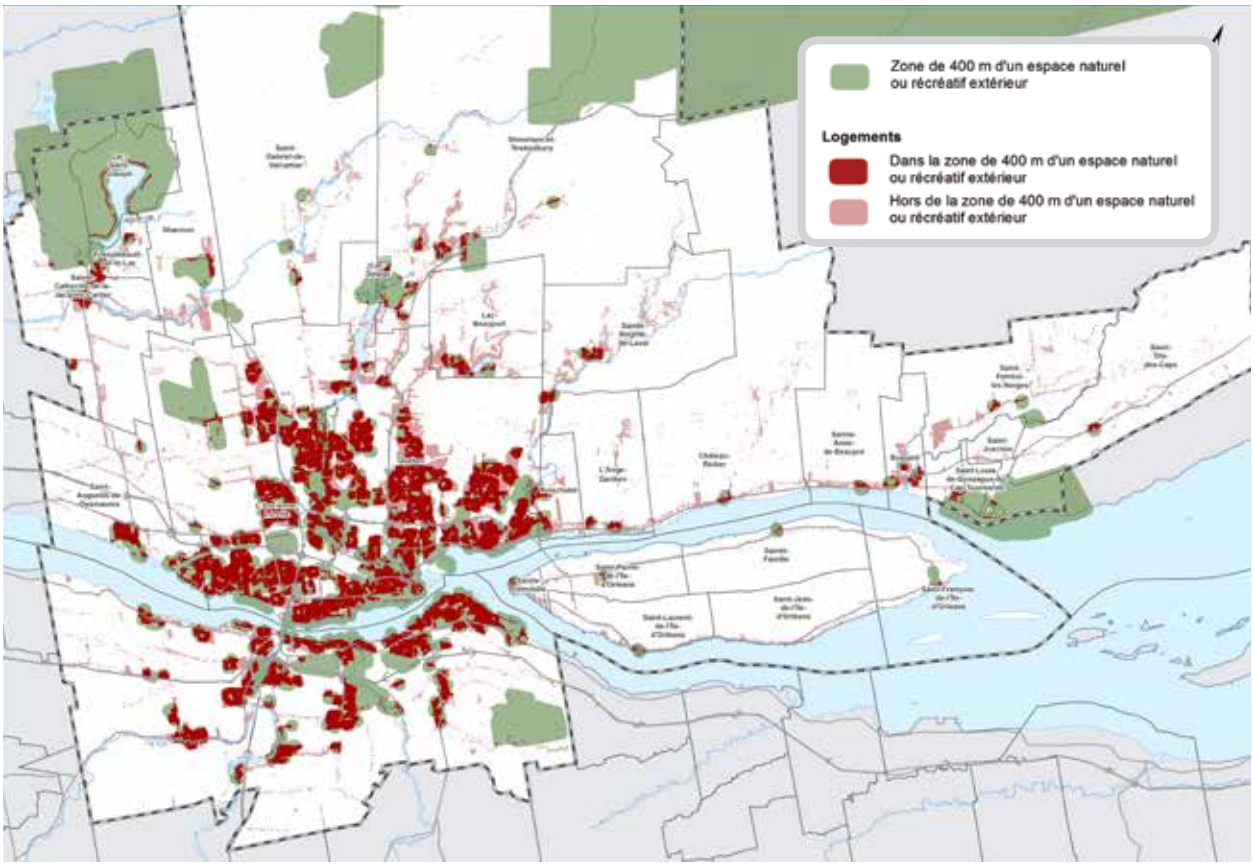


Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

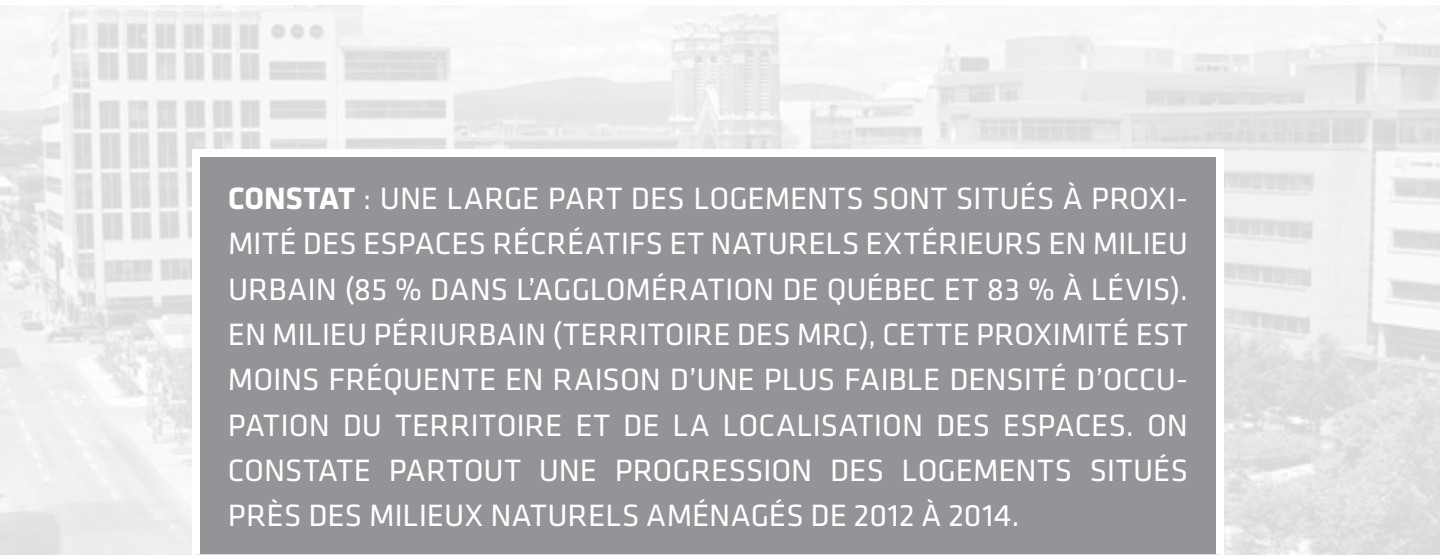
9. Parcs de quartier, parcs avec jeux (modules) ou ne comprenant qu'une patinoire extérieure ; parcs avec installations sportives, lieux patrimoniaux, parcs aménagés à des fins de loisirs (ex. : baie de Beauport), parcs-écoles, parcs de grande envergure (ex. : parc naturel du Mont-Bélair) et territoires d'intérêt fæue ou floristique aménagés ou non. À titre d'exemple, cet indicateur comprend le parc du Haut-Fond, le mont Wright, les plaines d'Abraham, le parc régional de la rivière Etchemin, le parc régional de la Pointe-De-la-Martinière ainsi que tous les espaces de détente et de jeux extérieurs à l'échelle des quartiers.

Dans l'ensemble de la CMQ, le nombre total de logements situés à proximité des milieux naturels ou récréatifs a progressé partout de 2012 à 2014, au même rythme que la progression de l'ensemble des logements (2 %). Sur les territoires de la Ville de Lévis et de la MRC de La Jacques-Cartier, la progression des logements situés à proximité des milieux naturels aménagés a toutefois été moindre que celle des logements totaux, ce qui a fait baisser leur part relative. Le nombre de logements situés à proximité des milieux naturels et récréatifs a toutefois davantage progressé que le total des logements sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré de 2012 à 2014, ce qui a fait passer leur part relative de 25 % à 26 %.

CARTE 7 – Espaces récréatifs et naturels extérieurs et localisation des logements



Source : MAMOT, rôles d'évaluation SIGAT et mises en chantier SCHL 2012-2014. Compilation et cartographie réalisée par la CMQ, septembre 2015.



CONSTAT : UNE LARGE PART DES LOGEMENTS SONT SITUÉS À PROXIMITÉ DES ESPACES RÉCRÉATIFS ET NATURELS EXTÉRIEURS EN MILIEU URBAIN (85 % DANS L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC ET 83 % À LÉVIS). EN MILIEU PÉRIURBAIN (TERRITOIRE DES MRC), CETTE PROXIMITÉ EST MOINS FRÉQUENTE EN RAISON D'UNE PLUS FAIBLE DENSITÉ D'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET DE LA LOCALISATION DES ESPACES. ON CONSTATE PARTOUT UNE PROGRESSION DES LOGEMENTS SITUÉS PRÈS DES MILIEUX NATURELS AMÉNAGÉS DE 2012 À 2014.

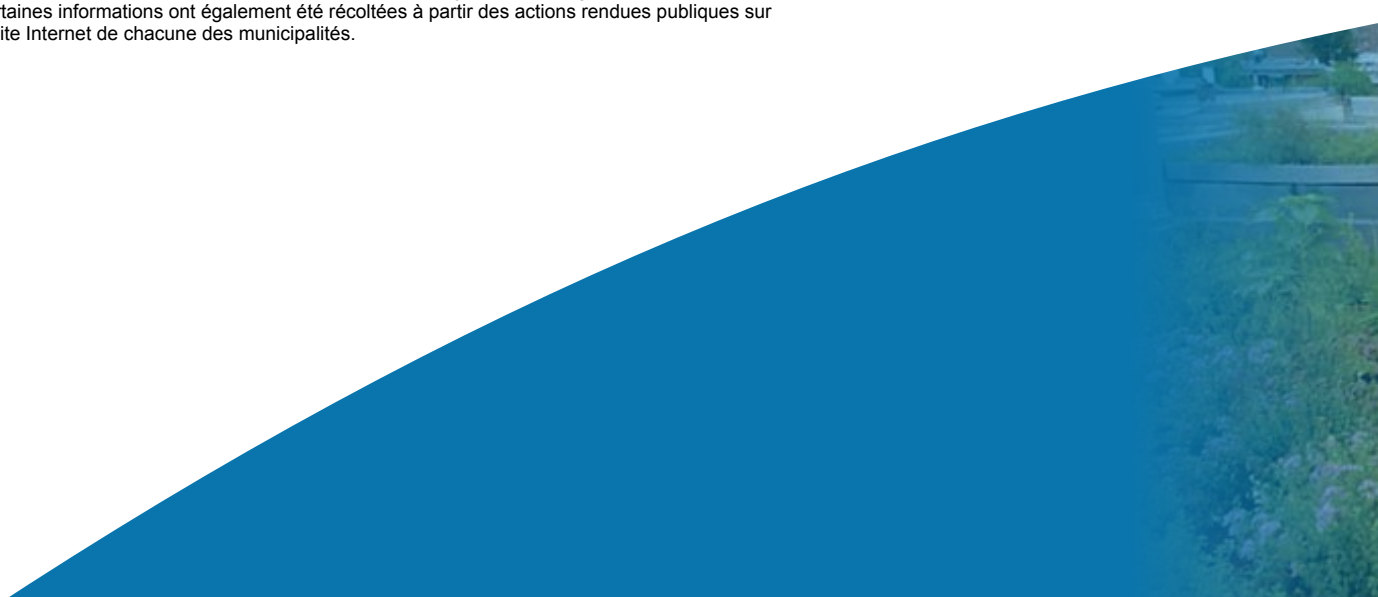
INDICATEUR 5.3 Nombre de municipalités ayant mis en place des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables[10]

De 2012 à 2015, un total de 19 municipalités ont mis en place des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables (ex. : matériaux écologiques, gestion des eaux usées ou des eaux de ruissellement, efficacité énergétique, etc.).

Voici un aperçu des mesures concrètes mises en place par celles-ci :

- Critères relatifs à l'architecture des bâtiments dans les différents programmes particuliers d'urbanismes (PPU) et plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- Politique d'écologisation des bâtiments ;
- Incitatifs financiers pour les constructions LEED ;
- Gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales ;
- Réglementation sur la végétalisation des rives ;
- Réglementation sur l'utilisation de l'eau potable ;
- Séparation des eaux pluviales et sanitaires ;
- Dispositions visant à protéger la qualité des sources d'eau potable pour les nouveaux développements résidentiels situés à l'intérieur des bassins versants des prises d'eau.

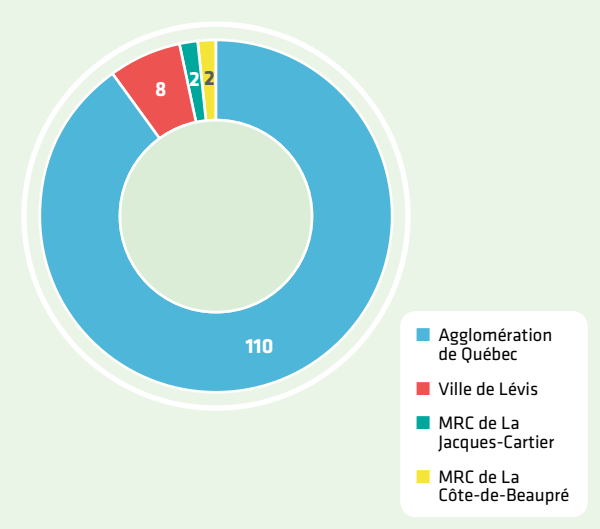
10. Les indicateurs 5.3, 6.2, 7.3, 7.4, 13.1 et 13.2 ont fait l'objet d'un sondage auprès des municipalités. Certaines informations ont également été récoltées à partir des actions rendues publiques sur le site Internet de chacune des municipalités.



INDICATEUR 5.4 Nombre de bâtiments ou de nouveaux développements ayant reçu une certification environnementale[11]

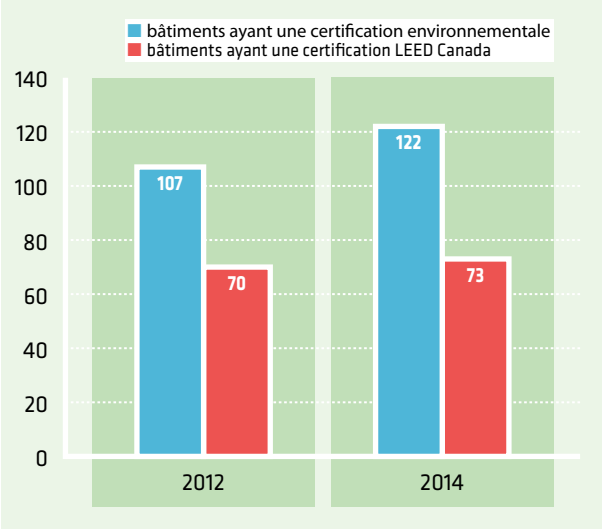
En 2014, 122 bâtiments ou locaux situés sur le territoire de la CMQ ont reçu une certification environnementale. Parmi ceux-ci, 73 sont enregistrés et certifiés LEED Canada et sont localisés majoritairement sur le territoire de la Ville de Québec.

GRAPHIQUE 19 – Répartition des locaux et des bâtiments disposant d'une certification environnementale en 2014



Source : Portail du bâtiment durable au Québec et Conseil du bâtiment durable du Canada, www.voirtvert.ca et www.batimentdurable.ca. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 20 – Évolution du nombre de locaux et de bâtiments disposant d'une certification environnementale en 2014



Source : Portail du bâtiment durable au Québec et Conseil du bâtiment durable du Canada, www.voirtvert.ca et www.batimentdurable.ca. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

11. L'indicateur 5.5 du PMAD « Nombre de bâtiments bénéficiant du financement public ayant reçu une certification environnementale » est inclus dans le présent indicateur.



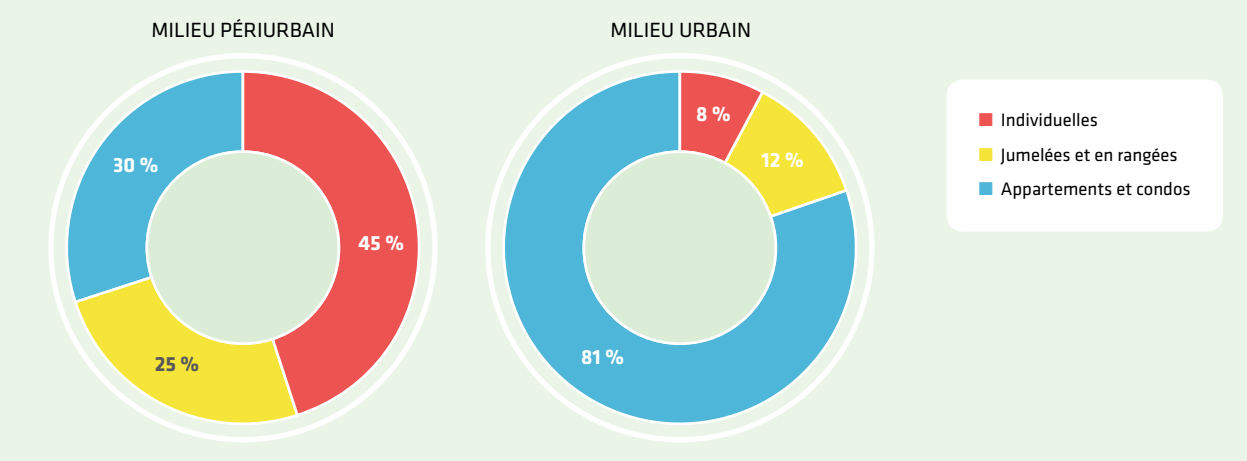


CONSTAT : LE NOMBRE DE LOCAUX ET DE BÂTIMENTS QUI BÉNÉFICIENT D'UNE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE EST EN CROISSANCE SUR LE TERRITOIRE, CE QUI CONTRIBUE À LA QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS URBAINS ET DES MILIEUX DE VIE.

INDICATEUR 5.6 Types de constructions résidentielles en milieu urbain et périurbain[12]

Sur le territoire de la CMQ, les types de constructions sont différents en milieu urbain et périurbain. Il est en effet possible de constater qu'en 2014, les constructions les plus répandues en milieu périurbain sont de types maisons individuelles, jumelées et en rangée, tandis qu'en milieu urbain, c'est la construction de types condominiums et appartements qui prédomine avec 80 % des parts de marché.

GRAPHIQUE 21 – Types de constructions mises en chantier selon le milieu sur l'ensemble du territoire de la CMQ en 2014



Source : SCHL, mises en chantier pour l'année 2014. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

12. Les milieux urbains se caractérisent par un cadre bâti continu et plus dense offrant une gamme de services, de commerces et de lieux d'emploi. L'offre résidentielle y est diversifiée, bien que certains secteurs soient essentiellement composés d'habitations unifamiliales. Ils sont situés dans la partie centrale de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis. Les milieux périurbains se caractérisent par un cadre bâti souvent discontinu, principalement composé d'habitations unifamiliales et, à certains endroits spécifiques, de commerces et de services de proximité. Ils sont généralement situés aux abords des grands axes de transport ou autour d'anciens noyaux villageois et offrent parfois un contact plus direct avec les espaces naturels ou agricoles.

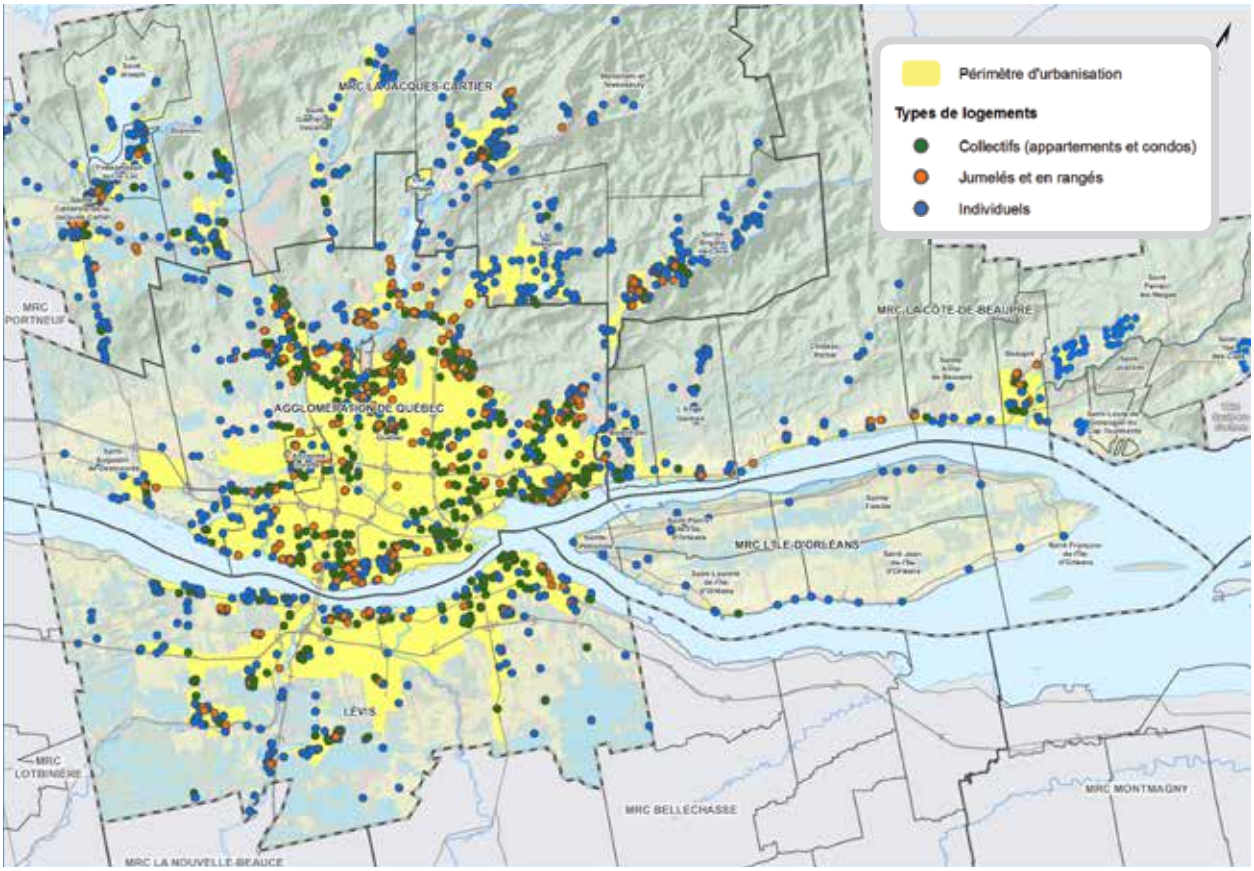
TABLEAU 8 – Types de mises en chantier en milieu urbain et périurbain, 2012 et 2014

Type de milieux	2012					2014				
	Individuelles	Jumelées et en rangées	Appartements et condos	Total	%	Individuelles	Jumelées et en rangées	Appartements et condos	Total	%
MILIEU URBAIN										
Agglomération de Québec	283	332	3 625	**4 240**	**92,4 %**	183	286	1 869	**2 338**	**79,7 %**
Ville de Lévis	69	34	247	**350**	**7,6 %**	45	55	497	**597**	**20,3 %**
CMQ-milieu urbain	**352**	**366**	**3 872**	**4 590**	**100,0 %**	**228**	**341**	**2 366**	**2 935**	**100,0 %**
MILIEU PÉRIURBAIN										
Agglomération de Québec (secteurs Lorreteville, Val-Bélair, Lac-Saint-Charles, Notre-Dame-des-Laurentides, Saint-Augustin-Ouest, etc.)	128	109	125	**362**	**20,5 %**	106	166	166	**438**	**28,5 %**
Ville de Lévis (secteurs Lauzon, Pintendre, Ste-Hélène-de-Breakyville, Saint-Étienne-de-Lauzon, etc.)	185	140	103	**428**	**24,2 %**	123	98	209	**430**	**27,9 %**
MRC de la Jacques-Cartier	369	88	119	**576**	**32,6 %**	310	84	81	**475**	**30,9 %**
MRC de la Côte-de-Beaupré	122	43	225	**390**	**22,1 %**	149	30	6	**185**	**12,0 %**
MRC de l'Île-d'Orléans	11	0	0	**11**	**0,6 %**	11	0	0	**11**	**0,7 %**
CMQ-milieu périurbain	**815**	**380**	**572**	**1 767**	**100,0 %**	**699**	**378**	**462**	**1 539**	**100,0 %**

TOTAL DES MISES EN CHANTIER	2012					2014				
Agglomération de Québec total	411	441	3 750	**4 602**	**72,4 %**	289	452	2 035	**2 776**	**62,0 %**
Ville de Lévis total	254	174	350	**778**	**12,2 %**	168	153	706	**1 027**	**23,0 %**
MRC de la Jacques-Cartier total	369	88	119	**576**	**9,1 %**	310	84	81	**473**	**10,6 %**
MRC de la Côte-de-Beaupré total	122	43	225	**390**	**6,1 %**	59	12	2	**73**	**1,6 %**
MRC de l'Île-d'Orléans total	11	0	0	**11**	**0,2 %**	11	0	0	**11**	**0,2 %**
CMQ	**1 167**	**746**	**4 444**	**6 357**	**100,0 %**	**927**	**719**	**2 828**	**4 474**	**100,0 %**

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Nombre de logements mis en chantier en 2012 et 2014, traitement CMQ pour les milieux urbains et périurbains. Pour les municipalités situées à l'est de Château-Richer dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, les données proviennent d'une compilation auprès de ces municipalités, puisque la SCHL ne recense pas les mises en chantier de logements sur les territoires situés à l'extérieur de la RMR de Québec.

CARTE 8 – Localisation et types de mises en chantier, de 2012 à 2014

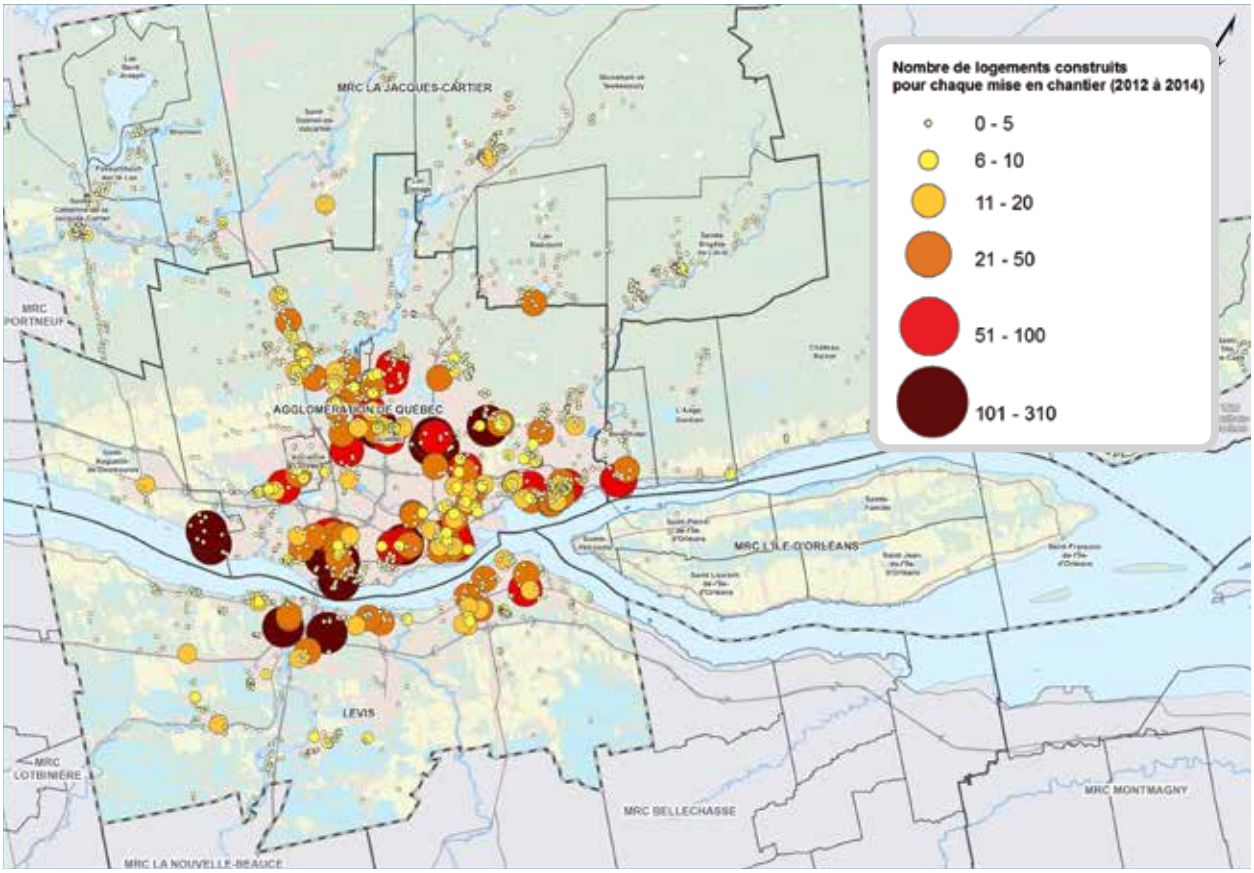


Source : SCHL, mises en chantier 2012 à 2014. Compilation et cartographie réalisée par la CMQ, septembre 2015.

De 2012 à 2014, bien que les mises en chantier aient connu une diminution à plusieurs endroits, on constate que pour certains secteurs géographiques et certains types de constructions, elles ont augmenté. C'est particulièrement le cas du côté des constructions de types maisons jumelées et en rangée, à la hausse dans le milieu périurbain de l'agglomération de Québec et dans le milieu urbain à Lévis au cours de cette période. Il en est de même du côté des constructions de types condominiums et appartements qui ont fortement progressé, tant en milieu périurbain qu'en milieu urbain, sur le territoire de la Ville de Lévis au cours de cette période.

CONSTAT : LES MILIEUX URBAINS ET PÉRIURBAINS ONT CONNU UNE AUGMENTATION DES DENSITÉS DE L'HABITATION EN RAISON DE LA PROGRESSION DES MISES EN CHANTIER DE MAISONS JUMELÉES ET EN RANGÉES, DE CONDOMINIUMS ET D'APPARTEMENTS. CE PHÉNOMÈNE EST CEPENDANT PLUS AFFIRMÉ DANS LE MILIEU URBAIN.

CARTE 9 – Nombre de logements construits pour chaque mise en chantier, de 2012 à 2014



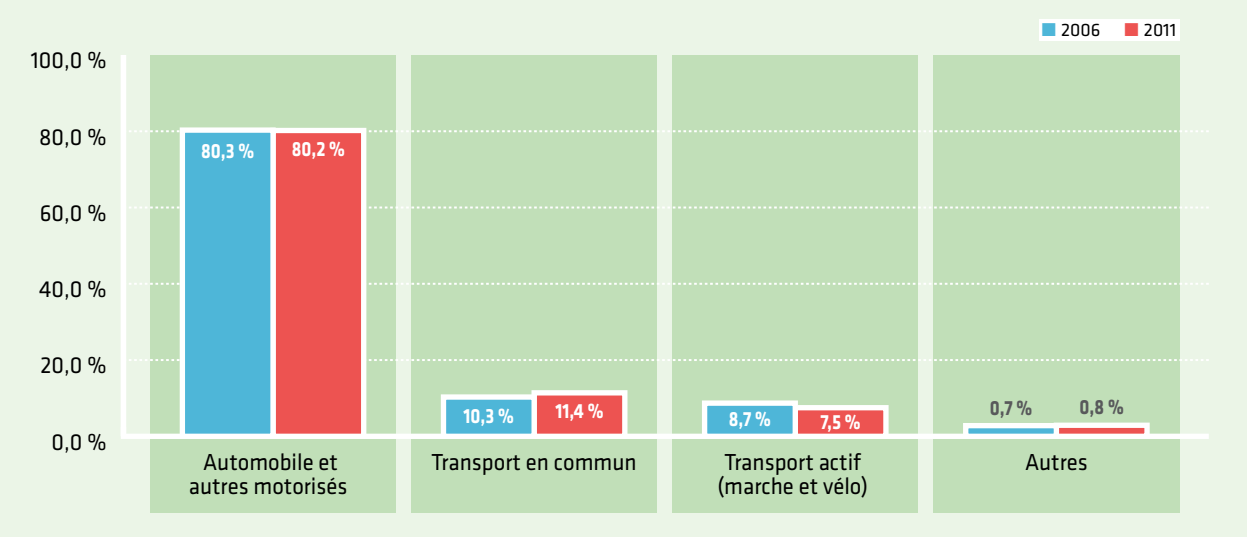
Source : SCHL, mises en chantier 2012 à 2014. Compilation et cartographie réalisée par la CMQ, septembre 2015.

STRATÉGIE 6 Attirer en accueillant la croissance dans des lieux d'emploi de qualité.

INDICATEUR 6.1 Évolution des parts modales pour les déplacements domicile/travail

De 2006 à 2011, selon Statistique Canada, le mode de transport utilisé pour se rendre au travail a très peu évolué. L'automobile continue à prédominer avec 80 % des déplacements. On constate une légère progression de l'utilisation du transport en commun (10,3 % à 11,4 %) et un maintien de la part de l'automobile ou d'autres déplacements motorisés. Ce constat se traduit concrètement par 20 000 déplacements additionnels en automobile et 7 000 déplacements additionnels en transport en commun entre 2006 et 2011. Les territoires où la progression de l'utilisation du transport en commun pour se rendre au travail est la plus élevée sont ceux des MRC de La Côte-de-Beaupré (146 %), de La Jacques-Cartier (87 %) et de L'Île-d'Orléans (50 %). Le nombre total d'utilisateurs de ce mode de transport sur ces territoires demeure toutefois très peu élevé (665, soit 2 % de la population active par rapport à près de 4 000 à Lévis, soit 5 % de la population active) et un peu plus de 39 000 sur le territoire de l'agglomération de Québec, soit 14 % de la population active.

GRAPHIQUE 22 – Modes de transport utilisés pour se rendre au travail en 2006 et en 2011 sur le territoire de la CMQ



Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006 et Enquête nationale auprès des ménages 2011, données compilées par la CMQ

CONSTAT : L'UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EST EN LÉGÈRE HAUSSE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ. LA PART RELATIVE DE CE MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL A PROGRESSÉ DE 1 % ENTRE 2006 ET 2011, TANDIS QUE CELLE DE L'AUTOMOBILE S'EST MAINTENUE. CES PARTS MODALES SE TRADUISENT PAR 20 000 DÉPLACEMENTS ADDITIONNELS EN AUTOMOBILE ET 7 000 DÉPLACEMENTS ADDITIONNELS EN TRANSPORT EN COMMUN ENTRE 2006 ET 2011.

INDICATEUR 6.2 Nombre de municipalités ayant mis en place des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables en ce qui a trait aux lieux d'emploi[13]

De 2012 à 2015, six municipalités ont adopté des mesures favorisant des aménagements et des constructions durables pour leurs lieux d'emploi.

Celles-ci ont porté sur :

- des critères relatifs à l'architecture des bâtiments dans les différents programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ;



13. Voir note de bas de page nº 9.



- une politique d'écologisation des bâtiments ;
- des incitatifs financiers pour les constructions LEED ;
- une efficacité énergétique du bâti ;
- des critères spécifiques aux nouveaux bâtiments ayant une occupation au sol supérieure à 4 000 mètres carrés dans les secteurs soumis au PIIA : écomobilité (offrir aux employés un service de covoiturage, de navette ou une réduction sur le laissez-passer pour le transport collectif), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique des constructions, gestion des eaux de pluie (récupération, pavage perméable, etc.).

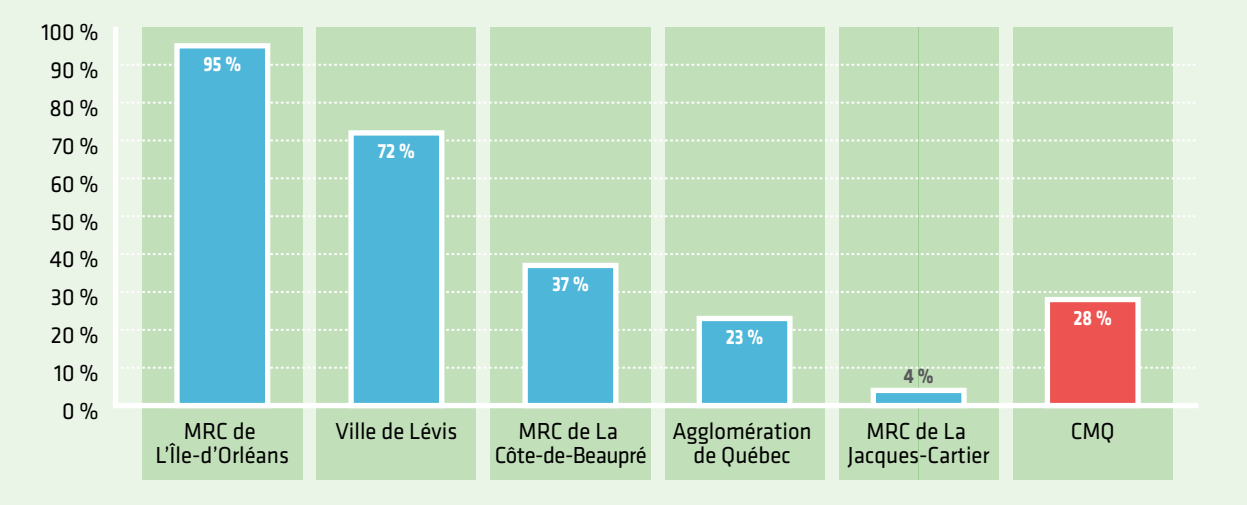
INDICATEUR 6.3 **Nombre de mètres carrés de lieux d'emploi ayant reçu une certification environnementale[14]**

STRATÉGIE 7 **Attirer en mettant l'agriculture « au cœur » de notre qualité de vie.**

INDICATEUR 7.1 **Superficie du territoire zoné agricole**

En 2015, la zone agricole provinciale couvre une superficie de 93 160 hectares, soit 28 % du territoire terrestre total de la CMQ. La Ville de Lévis, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans ont le plus grand nombre d'hectares en zone agricole et le plus grand pourcentage de leurs terres associé à cette activité.

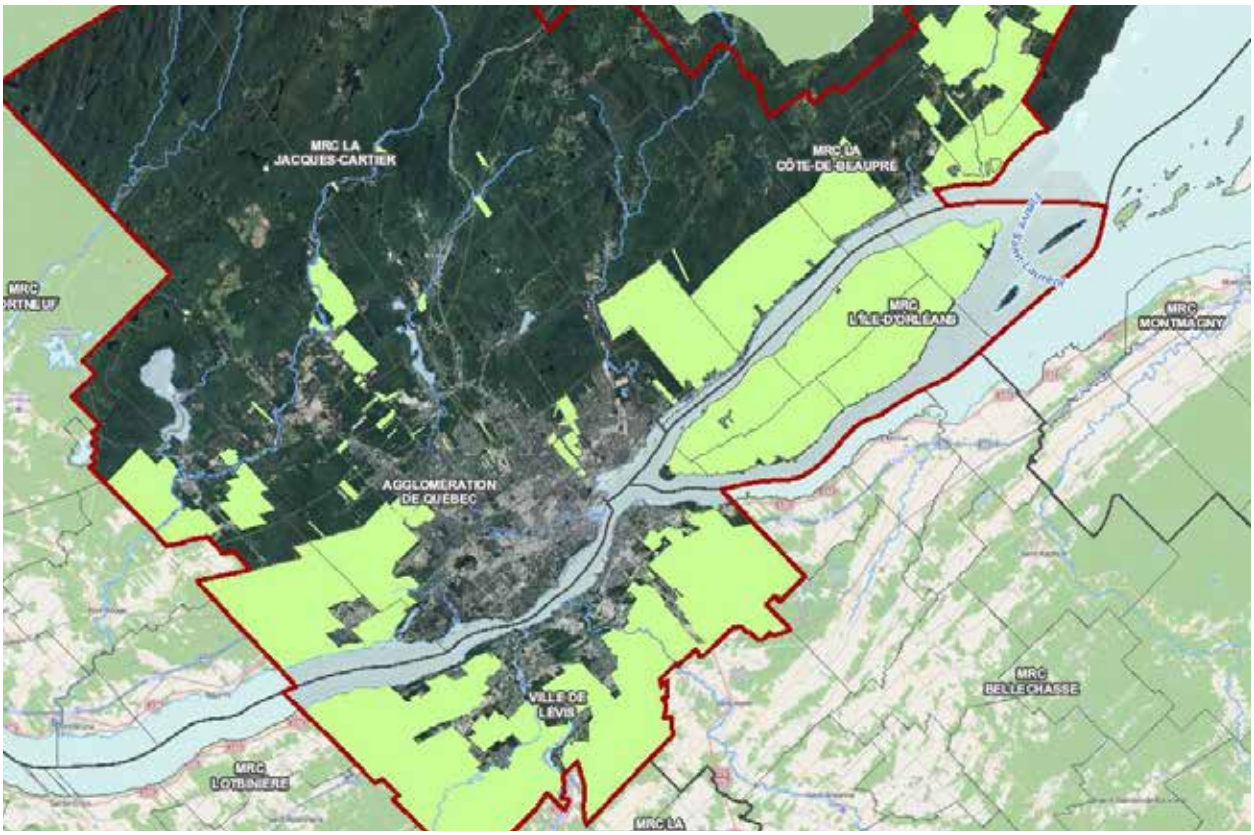
GRAPHIQUE 23 – Part du territoire terrestre couvert par la zone agricole provinciale en 2015



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, données au 31 mars 2015. Compilation réalisée par la CMQ.

14. Voir l'indicateur 5.4.

CARTE 10 – Zone agricole provinciale au sein de la CMQ



Zone agricole provinciale

Source : Communauté métropolitaine de Québec, octobre 2015.

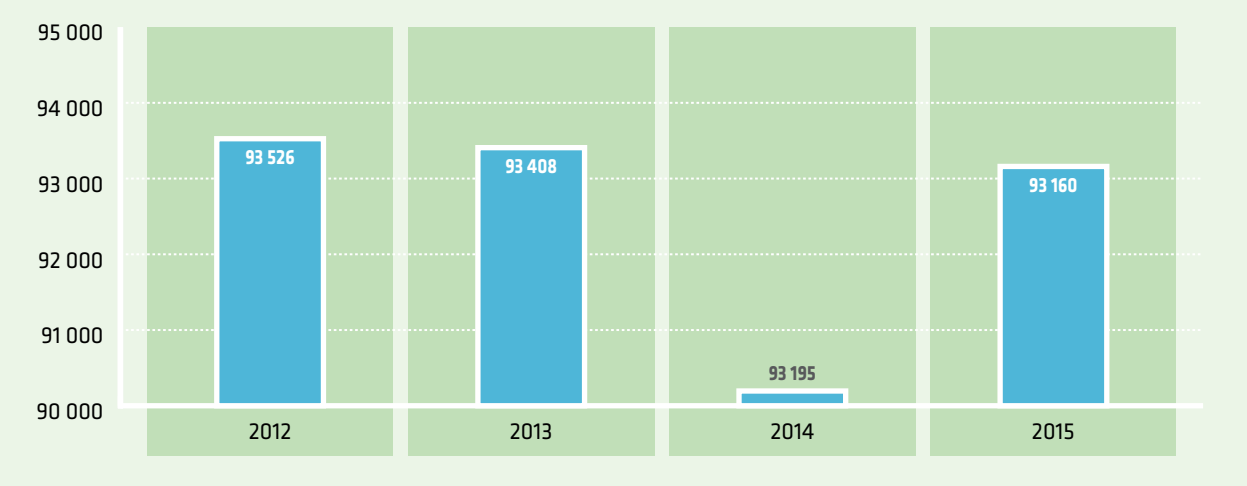
De 2012 à 2015, la superficie totale consacrée à la zone agricole dans la CMQ a diminué de 0,4 % (3,7 km^2 en moins). La Côte-de-Beaupré et la Ville de Lévis sont les endroits où la zone agricole a le plus fortement diminué au cours de cette période. Seule la MRC de L'Île-d'Orléans a conservé la même superficie en zone agricole permanente.

TABLEAU 9 – Évolution de la superficie totale (ha) du territoire en zone agricole provinciale, de 2011 à 2015

Territoires	2011	2012	2013	2014	2015
Agglomération de Québec	12 422	12 413	12 394	12 394	12 388
Ville de Lévis	32 501	32 501	32 501	32 366	32 366
MRC La Jacques-Cartier	6 158	6 147	6 147	6 147	6 147
MRC La Côte-de-Beaupré	23 944	23 944	23 845	23 767	23 738
MRC L'Île-d'Orléans	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521
CMQ	**93 546**	**93 526**	**93 408**	**93 195**	**93 160**

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, données au 31 mars 2015. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 24 – Superficie du territoire en zone agricole provinciale, de 2012 à 2015 (ha)



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, données au 31 mars 2015. Compilation réalisée par la CMQ.

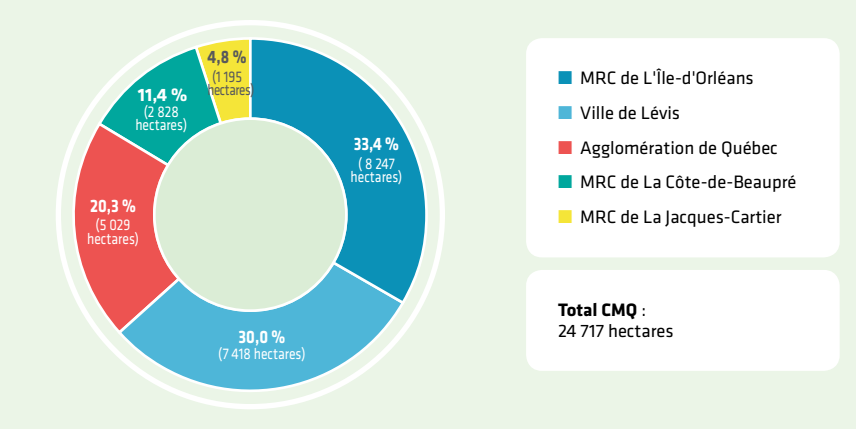
CONSTAT : LA SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE A CONNU UNE LÉGÈRE DIMINUTION DE 0,4 % (370 HA) ENTRE 2011 ET 2015. CETTE DIMINUTION S'EXPLIQUE EN GRANDE PARTIE PAR DES DEMANDES D'AGRANDISSEMENT DE PÉRIMÈTRES URBAINS À DES FINS D'URBANISATION.

INDICATEUR 7.2 Superficie des terres en culture

En 2010, sur l'ensemble du territoire de la CMQ, 24 717 hectares étaient cultivés, ce qui représente environ 26 % de la zone agricole provinciale. La MRC de L'Île-d'Orléans, la Ville de Lévis et l'agglomération de Québec sont les territoires où l'on retrouve les plus grandes superficies de terres cultivées. Pour L'Île-d'Orléans, il s'agit principalement de superficies consacrées aux fruits et légumes. Quant à la Ville de Lévis et l'agglomération de Québec, il s'agit davantage de cultures céréalières et fourragères associées aux productions animales.



GRAPHIQUE 25 – Pourcentage et superficies du territoire des composantes en culture en 2010



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.

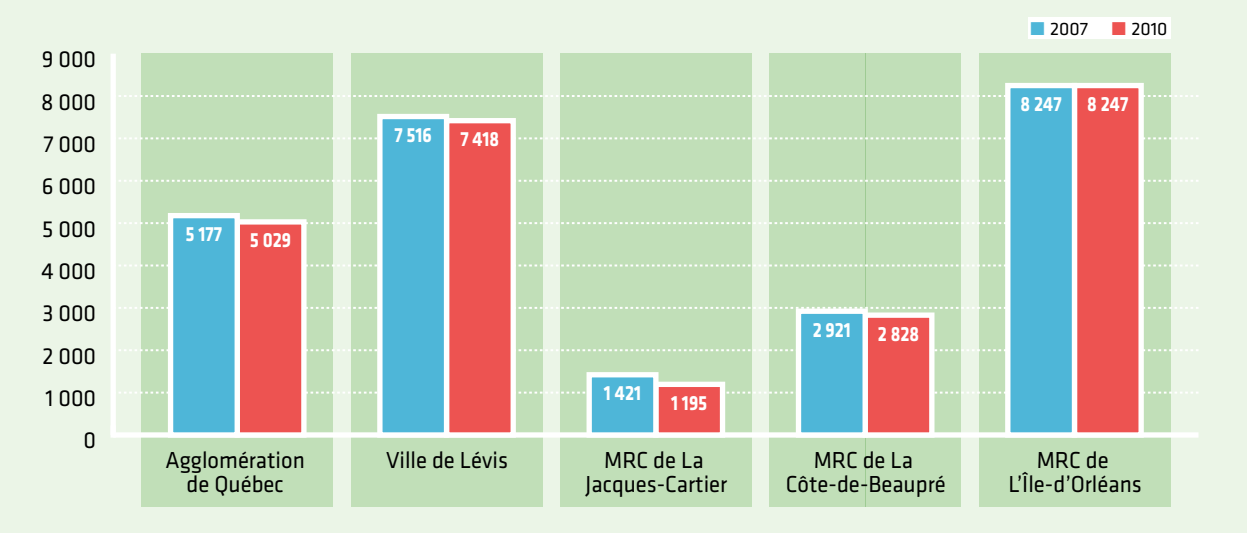
De 2007 à 2010, on constate une diminution de 2,2 % des superficies en culture (565 hectares de moins). Cette diminution a davantage été ressentie sur les territoires de la MRC de La Jacques-Cartier et de l'agglomération de Québec, lesquels sont notamment associés aux grandes cultures (céréales, protéagineux, fourrages et pâturages). Le délaissement des élevages de volaille sur parcours (à l'extérieur) dans la MRC de La Jacques-Cartier, à la suite de leur confinement dans des bâtiments d'élevage, peut, entre autres, expliquer la diminution dans cette MRC.

TABLEAU 10 – Superficie (ha) des terres en culture, de 2007 à 2010

Territoires	2007	2010	2007-2010	
			Nombre	%
Agglomération de Québec	5 177	5 029	-148	-2,9 %
Ville de Lévis	7 516	7 418	-99	-1,3 %
MRC La Jacques-Cartier	1 421	1 195	-226	-15,9 %
MRC La Côte-de-Beaupré	2 921	2 828	-93	-3,2 %
MRC L'Île-d'Orléans	8 247	8 247	1	0,0 %
CMQ	**25 282**	**24 717**	**-565**	**-2,2 %**

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.

GRAPHIQUE 26 – Superficie des terres en culture, de 2007 à 2010



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.

CONSTAT : À L'INSTAR DES AUTRES RÉGIONS DU QUÉBEC, LES SUPERFICIES EN CULTURE SONT EN LÉGÈRE BAISSE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ. CETTE BAISSE SOULÈVE L'ENJEU DU MAINTIEN ET DE L'AUGMENTATION DE CES SUPERFICIES AFIN D'ASSURER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL EN PRODUITS FRAIS. ELLE SOULÈVE ÉGALEMENT L'IMPORTANCE DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET DE LEUR MAINTIEN DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE.

INDICATEUR 7.3 Nombre de municipalités ayant intégré des dispositions favorisant le rapprochement des consommateurs et des producteurs[15]

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD en 2012, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans ainsi que l'agglomération de Québec[16] ont adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) intégrant notamment des actions de rapprochement entre les consommateurs et les producteurs (stratégie agrotouristique, encadrement pour l'implantation de kiosques à la ferme, marché public central et secondaire, etc.). Outre ces PDZA, sept municipalités et deux MRC ont adopté des mesures précises favorisant le rapprochement des consommateurs et des producteurs, de 2012 à 2015. Voici quelques exemples de celles-ci :

- modification de la réglementation de zonage pour permettre la présence d'un marché public ;

15. Voir note de bas de page nº9.

16. Pour l'agglomération de Québec, il s'agit de la Vision du développement des activités agroalimentaires.

- ajout d'usages permettant l'agrotourisme, les kiosques à la ferme ainsi que les tables champêtres dans la réglementation de zonage ;
- aide financière pour permettre l'implantation d'un marché public.

INDICATEUR 7.4 Nombre de municipalités ayant intégré des dispositions favorisant le développement de l'agriculture urbaine[17]

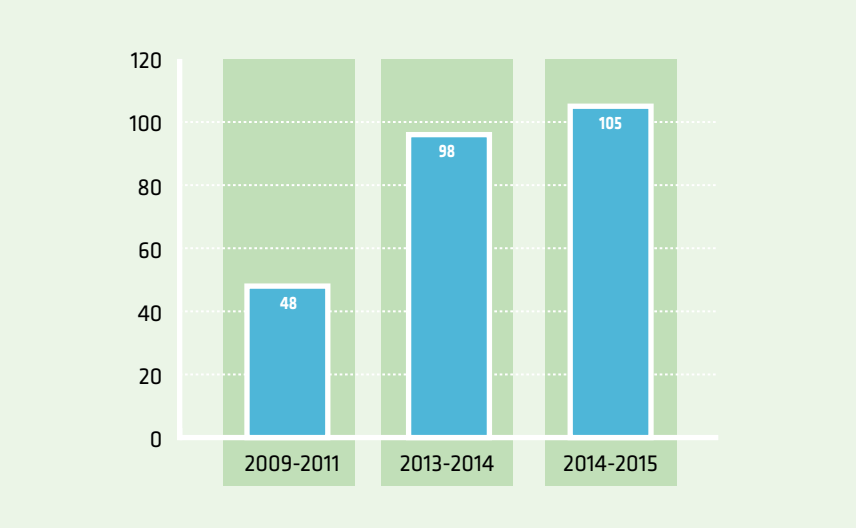
De 2012 à 2015, quatre municipalités et une MRC ont intégré des dispositions favorisant le développement de l'agriculture urbaine. Celles-ci concernent entre autres :

- la modification d'un règlement afin de permettre l'implantation de serres maraîchères sur les toits ;
- la création de potagers libre-service ;
- la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'agriculture urbaine[18] ;
- l'implantation d'un jardin communautaire.

INDICATEUR 7.5 Nombre d'entreprises agricoles ayant une certification environnementale

Le Volet 1 du Programme d'appui en agroenvironnement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), communément appelé Prime-Vert, aide financièrement les exploitations agricoles à relever les défis de la protection de l'environnement. Cette aide financière vise à favoriser la mise en place de bonnes pratiques en matière agroenvironnementale, dont l'acquisition d'équipements permettant de réduire les risques liés aux pesticides, l'aménagement de bandes riveraines élargies, etc. Le nombre d'exploitations agricoles participant à ce programme atteint 105 pour l'année financière 2014-2015, soit environ 20 % des exploitations agricoles du territoire. Le nombre d'exploitations agricoles participant au programme Prime-Vert est en progression depuis 2009-2011.

GRAPHIQUE 27 – Nombre d'exploitations agricoles participant au programme Prime-Vert entre 2009 et 2015[19]

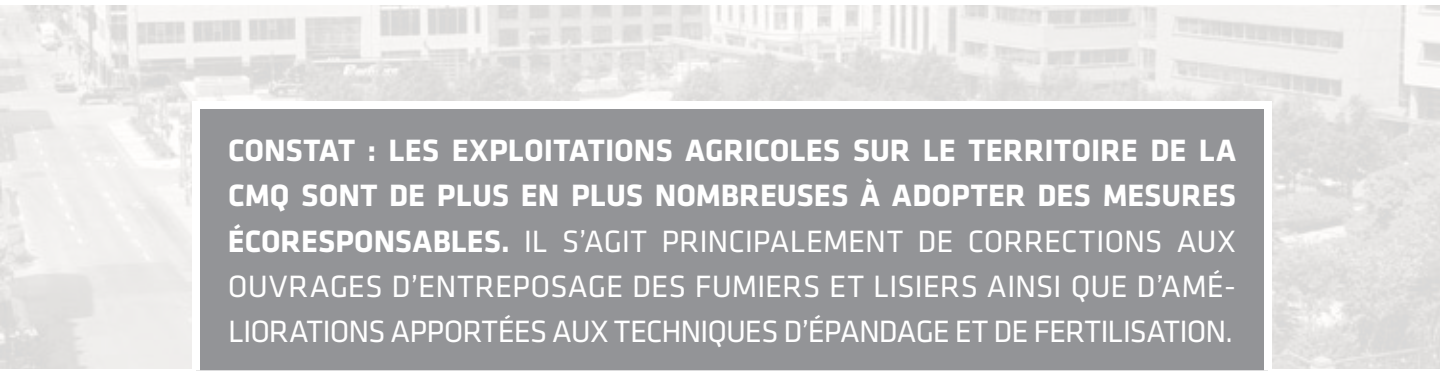


Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, extraction spéciale pour le territoire de la CMQ, mai 2013 et juillet 2015.

17. Voir note de bas de page nº 9.

18. Projet identifié au Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis.

19. Pour la période 2009-2011, les données reçues ne permettent pas de préciser l'analyse sur une période de deux ans, à l'instar des deux périodes suivantes.



CONSTAT : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES À ADOPTER DES MESURES ÉCORESPONSABLES. IL S'AGIT PRINCIPALEMENT DE CORRECTIONS AUX OUVRAGES D'ENTREPOSAGE DES FUMIERS ET LISIERS AINSI QUE D'AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX TECHNIQUES D'ÉPANDAGE ET DE FERTILISATION.

STRATÉGIE 8 **Attirer en misant sur la qualité de nos espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques.**

INDICATEUR 8.1 **Nombre de bâtiments et de kilomètres d'axes anciens protégés mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD**

Sur le territoire de la CMQ, le nombre total de kilomètres d'axes anciens est de 1 114 kilomètres, dont 125 kilomètres, soit 11,3 % du total, qui bénéficient d'un niveau de protection élevé, puisqu'ils se situent à l'intérieur d'un des cinq sites du patrimoine. Cette situation est demeurée la même depuis l'adoption du PMAD. La CMQ et ses composantes poursuivent toutefois leurs travaux afin d'en augmenter le nombre.

Au total, on dénombre 198 espaces et bâtiments patrimoniaux métropolitains protégés :

- 140 bénéficient d'un niveau de protection élevé (71 %), par exemple : arrondissements historiques, sites historiques nationaux, etc. ;
- 51 bénéficient d'un niveau de protection intermédiaire (26 %), par exemple : immeubles ou sites cités par les municipalités ;
- 7 bénéficient d'un niveau de protection minimal (4 %), par exemple : parcours anciens constitués par les municipalités, etc.
- Ces chiffres sont demeurés les mêmes depuis l'adoption du PMAD.

TABLEAU 11 – Nombre de bâtiments protégés mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD, 2015

Territoires	Niveaux de protection						Total	%/ CMQ
	Élevé[1]	%	Intermédiaire[2]	%	Minimal[3]	%		
Agglomération de Québec	108	89,3 %	11	9,1 %	2	1,7 %	121	61,1 %
Ville de Lévis	14	73,7 %	2	10,5 %	3	15,8 %	19	9,6 %
MRC La Jacques-Cartier	–	–	9	90,0 %	1	10,0 %	10	5,1 %
MRC La Côte-de-Beaupré	–	–	29	96,7 %	1	3,3 %	30	15,2 %
MRC L'Île-d'Orléans	18	100,0 %	–	–	–	–	18	9,1 %
CMQ	**140**	**70,7 %**	**51**	**25,8 %**	**7**	**3,5 %**	**198**	**100,0 %**

Source : Communauté métropolitaine de Québec, *Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec*, version adoptée le 15 décembre 2011, annexe 3, page 156 et Tableau 12, page 78.

1. Correspond aux immeubles et aux arrondissements protégés par le gouvernement provincial en vertu de la loi (décret gouvernemental, classement, reconnaissance) et aux sites historiques nationaux de compétence fédérale.
2. Correspond aux immeubles et aux sites protégés par une municipalité en vertu d'une loi (Citation), d'une concentration de bâtiments, de parcours anciens ayant conservé leurs caractéristiques d'ensemble, d'un bâtiment isolé ou d'un ensemble de bâtiments dont l'intégrité a été maintenue, d'un site ou d'un bâtiment identitaire pour la population.
3. Correspond aux concentrations de bâtiments pouvant être améliorés, aux parcours anciens ayant gardé certaines caractéristiques d'ensemble ainsi qu'à des éléments isolés (constitution).

CONSTAT : ON DÉNOMBRE 198 BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET 125 KILOMÈTRES D'AXES ANCIENS QUI BÉNÉFICIENT D'UNE RECONNAISSANCE ET D'UNE PROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ.

INDICATEUR 8.2 Nombre de bâtiments représentatifs de l'occupation récente du territoire protégé ou mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD

Aucun bâtiment représentatif de l'occupation récente du territoire ne fait l'objet d'une protection particulière au sein de la CMQ.

INDICATEURS 8.3 ET 8.4 Superficie des espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain protégés ou mis en valeur en fonction des trois niveaux identifiés au PMAD et ratio du nombre d'habitants par hectare

Les espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain sont constitués de nombreux produits d'appel contribuant à l'attractivité du territoire. Des concentrations récréotouristiques ont ainsi été identifiées au PMAD (par exemple, la station touristique du Mont-Sainte-Anne, la Station touristique Duchesnay, le Parc de la Chute-Montmorency, le parc des Chutes-de-la-Chaudière) de même que les pistes cyclables d'intérêt métropolitain. Outre ces produits récréotouristiques, des espaces naturels contribuant à l'attractivité du territoire ont été identifiés (boisés, sites archéologiques, parcs) par chacune des composantes. Certains de ces espaces sont également des aires protégées répertoriées au Registre des aires protégées.



En 2015, la superficie totale des espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain, sur les territoires municipalisés, est de **590 033 hectares**, soit **0,7 ha par habitant**. En 2012, ces espaces couvraient un total de 589 512 hectares. On constate donc un accroissement de **521 hectares**[20] d'espaces naturels et récréotouristiques sur le territoire métropolitain de 2012 à 2015. Des refuges biologiques d'importances, créés sur les territoires publics de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de La Côte-de-Beaupré,

20. Inclus dans le total des aires protégées mentionné au prochain indicateur.



expliquent cette augmentation. Par ailleurs, le site d'interprétation et de plein air Les Sept Chutes sur la Côte-de-Beaupré a été fermé en 2015. Cet emplacement de 33 hectares était non protégé par un statut officiel en vertu d'une loi et bénéficiait d'un niveau de protection minimal au sens du PMAD[21]. La répartition de ces espaces est la suivante :

- 3230 hectares, soit 0,5 % bénéficient d'un niveau de protection élevé (ex. : forêt ancienne du Lac-des-Neiges, réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon);
- 123814 hectares, soit 21 % bénéficient d'un niveau de protection intermédiaire (ex. : boisé de Marly, forêt ancienne du mont Wright);
- 462989 hectares, soit 78 % bénéficient d'un niveau de protection minimal (ex. : réserve faunique des Laurentides, baie de Beauport, parc des Chutes-de-la-Chaudière).



Denis Lemelin

TABLEAU 12 – Superficie (hectares) des espaces naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain en 2015 et niveaux de protection prévus au PMAD

Territoires	Niveaux de protection[21]			
	Élevé	Intermédiaire	Minimal	Total
Agglomération de Québec	39	3370	336	3745
Ville de Lévis	950	2895	75	3920
MRC La Jacques-Cartier	1740	53708	147995	203443
MRC La Côte-de-Beaupré	501	57503	314516	372553
MRC L'Île-d'Orléans	0	6339	33	6372
Communauté métropolitaine de Québec	**3230**	**123814**	**462989**	**590033**

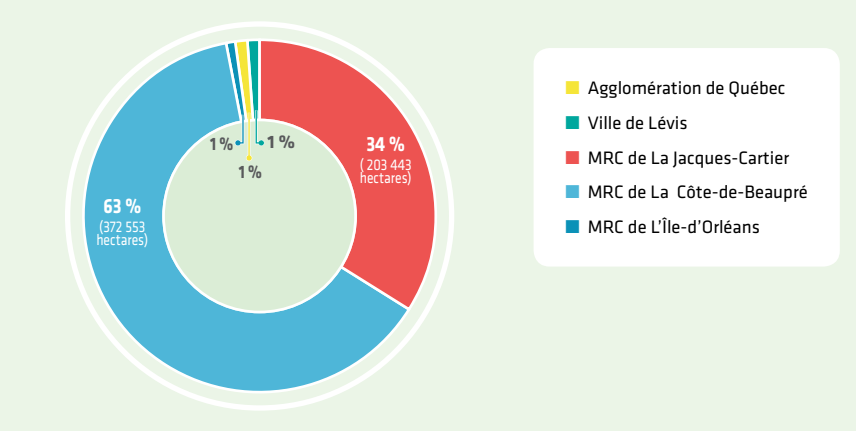
Source : Base de données métropolitaines, données publiques disponibles au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, à Environnement Canada et au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

Les espaces naturels et récréotouristiques sont principalement concentrés sur les territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier en raison des grandes superficies occupées par la réserve faunique des Laurentides, le parc national de la Jacques-Cartier, la Forêt d'enseignement et de recherche Montmorency et la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton.

21. Conformément au tableau 13 (p. 78) et à la liste C de l'annexe 4 (p. 162).

22. Conformément au tableau 13 du PMAD (p. 78).

GRAPHIQUE 28 – Répartition et superficie totale des espaces naturels et récréotouristiques sur le territoire de la CMQ en 201



Source : Base de données métropolitaines, données publiques disponibles au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, à Environnement Canada et au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

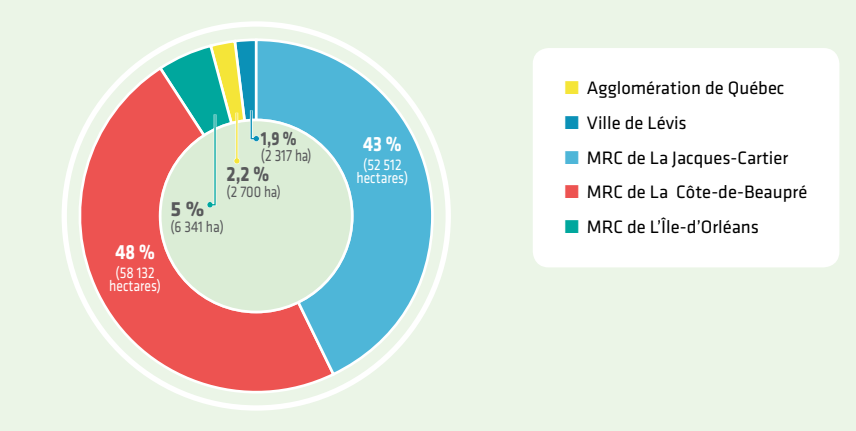
CONSTAT : SUR LES TERRITOIRES MUNICIPALISÉS, ON OBSERVE UNE AUGMENTATION DE 521 HECTARES EN ESPACES NATURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES, PRINCIPALEMENT EN RAISON DE LA CRÉATION DE REFUGES BIOLOGIQUES D'IMPORTANCE DANS LES MRC DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.

INDICATEUR 8.5 Superficie et pourcentage des aires protégées sur le territoire métropolitain

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) tient à jour un registre des aires protégées au Québec. Selon le registre, le pourcentage d'aires protégées au Québec représente 9,2 % de la superficie totale de son territoire. Le territoire de la CMQ dépasse le pourcentage d'aires protégées québécois, puisque **12,4 % du territoire métropolitain, incluant les territoires non organisés, est constitué d'aires protégées en 2015,** selon le registre, pour un total de **122 002 hectares**. Les principales aires protégées du territoire en ce qui a trait à la superficie sont le parc national de la Jacques-Cartier, le projet de réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton, la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente et la réserve écologique de Tantaré. Ces aires protégées sont toutes situées sur les territoires des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré, lesquelles composent les territoires de la CMQ ayant les plus grandes superficies d'aires protégées.



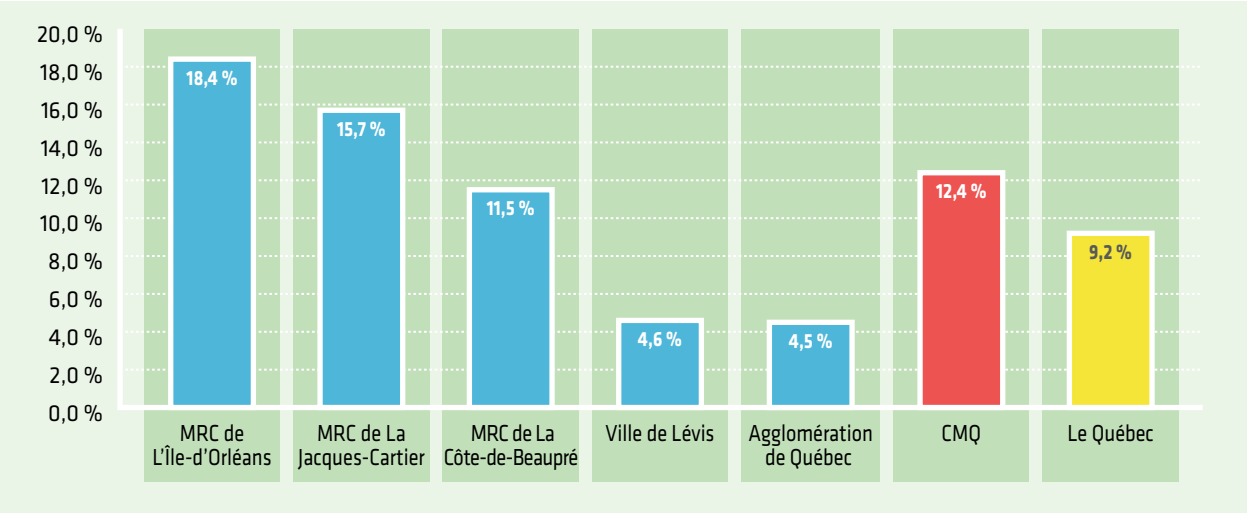
GRAPHIQUE 29 – Répartition et superficie totale des aires protégées sur le territoire de la CMQ en 2015



Source : Base de données métropolitaines, données publiques disponibles au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, à Environnement Canada et au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

La MRC de L'Île-d'Orléans affiche le pourcentage le plus élevé d'aires protégées sur son territoire (18 % ou 58 km^2). Celles-ci sont toutefois presque toutes constituées d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques (hormis la réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix d'une superficie de 11,72 hectares à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans). Du côté de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques occupent également une large part des aires protégées (99 % à Lévis et 88 % à Québec). En ce qui a trait aux superficies terrestres d'importance, l'on compte la réserve naturelle des Marais-du-Nord de 64 hectares à Québec et un milieu de conservation volontaire de 9 hectares à Lévis.

GRAPHIQUE 30 – Pourcentage du territoire des composantes constitué d'aires protégées en 2015



Source : Base de données métropolitaines, données publiques disponibles au ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, à Environnement Canada et au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

De 2012 à 2015, **un total de 1 360 hectares d'aires protégées ont été ajoutés**[23] sur le territoire de la CMQ, principalement sur les territoires des MRC de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier en raison des refuges biologiques qui y ont été créés. Outre ces refuges, **quatre nouvelles réserves naturelles**, d'une superficie totale de **28,31 hectares**, ont été créées sur le territoire au cours de cette période :

- des Marais-du-Nord (secteur Lac-Savard) en 2013 — MRC de La Jacques-Cartier (13,59 ha)
- de la Station-Agronomique-de-l'Université-Laval en 2014 — agglomération de Québec (13,66 ha)
- du Bois-Barré-de-Villieu en 2014 — Ville de Lévis (0,67 ha)
- du Polatouche-de-Villieu en 2015 — Ville de Lévis (0,39 ha)

Bien que les aires protégées soient principalement localisées en périphérie des milieux urbanisés, la CMQ et ses composantes multiplient les études de caractérisation permettant une meilleure connaissance des milieux naturels d'intérêt métropolitain tant en milieu urbain qu'en milieu périurbain.

CONSTAT : LE POURCENTAGE D'AIRES PROTÉGÉES EST PLUS ÉLEVÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ (12,4 %) QUE DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC (9,2 %). QUELQUE 1360 HECTARES D'AIRES PROTÉGÉES ONT ÉTÉ AJOUTÉS ENTRE 2012 ET 2015 POUR UN TOTAL MÉTROPOLITAIN DE 122 002 HECTARES.

STRATÉGIE 9 **Attirer en valorisant nos paysages identitaires.**

INDICATEUR 9.1 **Nombre d'unités de paysage d'intérêt métropolitain faisant l'objet d'une approche concertée**

Dix unités de paysage d'intérêt métropolitain ont été considérées, en totalité ou en partie, dans le cadre de l'élaboration de quatre plans directeurs de paysages. Ces plans ont porté sur quatre secteurs localisés en bordure du fleuve Saint-Laurent où des enjeux de développement étaient pressentis.

Sous-secteurs de la plaine littorale et de la première terrasse de la Côte-de-Beaupré Ouest



Diagnostic



Vision

23. Dont 521 hectares en territoire municipalisé.

CONSTAT : DIX UNITÉS DE PAYSAGE[23] D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ONT FAIT, EN TOUT OU EN PARTIE, L'OBJET D'UNE APPROCHE CONCERTÉE VISANT À ÉTABLIR UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNE. QUATRE PLANS DIRECTEURS DE PAYSAGES ONT ÉTÉ PRODUITS À LA SUITE DE CETTE DÉMARCHE. CEUX-CI REPRÉSENTENT DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE NOVATEURS POUR SOUTENIR LES COMPOSANTES DANS L'ÉLABORATION D'OUTILS ADAPTÉS À LA PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE.

STRATÉGIE 10 **Attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur.**

INDICATEUR 10.1 **Nombre de kilomètres de rives aménagées à des fins publiques**

En 2015, les rives du Saint-Laurent sont aménagées à des fins publiques sur une longueur de **33 kilomètres**. Cette longueur de rives représente **12 % des 274 kilomètres**[25] de rives du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ.

INDICATEUR 10.2 **Nombre de kilomètres de rives protégées à des fins de conservation**

On compte 17 kilomètres de rives du Saint-Laurent protégées à des fins de conservation sur le territoire en 2015. La réserve nationale de faune du Cap-Tourmente sur la Côte-de-Beaupré et les falaises de Saint-Nicolas à Lévis sont les plus importantes en matière de superficie.



TABLEAU 13 – Rives du fleuve protégées à des fins de conservation

Municipalités et territoires protégés	Longueur (km)
Agglomération de Québec	1,0
La Côte-de-Beaupré	9,4
Lévis	5,4
L'Île-d'Orléans	0,8
Total général	**16,7**

Source : Base de données métropolitaines, Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

INDICATEUR 10.3 **Nombre d'accès publics au fleuve**

On compte 76 accès publics au fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ. Les accès publics linéaires les plus importants se composent du Parcours des Anses à Lévis, de la promenade Samuel-De Champlain et du parc de la Plage-Jacques-Cartier, à Québec. En ce qui a trait à la superficie, la réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, à Saint-Joachim, le projet du parc régional de la Pointe-de-la-Martinière, à Lévis, ainsi que la Pointe d'Argentenay, à l'île d'Orléans constituent les éléments les plus importants reliés aux rives du fleuve Saint-Laurent.

24. Il s'agit des unités suivantes : escarpements et battures de la chute Montmorency ; première terrasse et battures de Château-Richer ; escarpements et battures du versant nord de l'île d'Orléans ; coteau du versant nord de l'île d'Orléans ; installations portuaires de Québec ; escarpements du cap Diamant ; escarpements et battures de Lévis ; escarpements et battures de Lauzon ; première terrasse et battures de Sainte-Anne-de-Beaupré ; escarpements, platière et battures de Saint-Joachim.

25. Incluant le TNO Sault-au-Cochon.

5.3 TROISIÈME PRIORITÉ DU PMAD : UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DURABLE

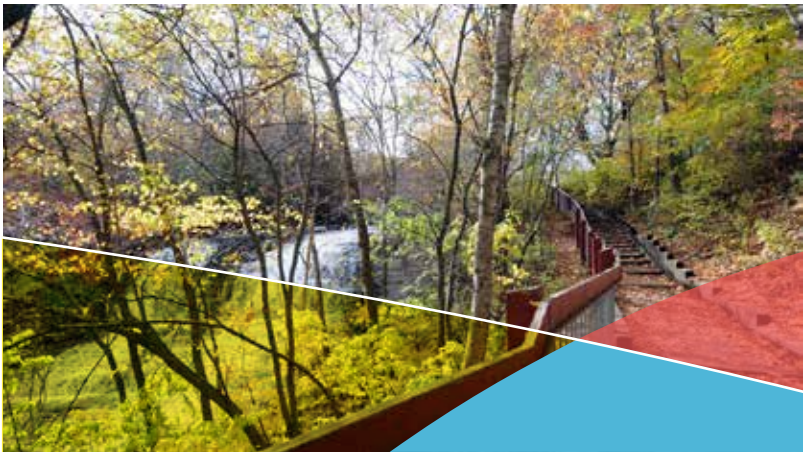
La troisième priorité regroupe trois stratégies du PMAD : la consommation rationnelle et optimale de l'espace, l'utilisation judicieuse de nos ressources naturelles ainsi que notre capacité d'anticiper et d'agir devant certaines circonstances pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être des personnes ou créer des dommages matériels importants. Les indicateurs retenus pour la durabilité du territoire sont au nombre de dix.

5.3.1 LES OBJECTIFS

La troisième priorité du PMAD vise à **DURER** en limitant les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, en utilisant judicieusement nos ressources et en veillant à la sécurité, à la santé publique et au bien-être des citoyens.

Afin de limiter les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels et agricoles, le PMAD fixe un périmètre d'urbanisation métropolitain tenant compte des besoins d'espace pour les prochaines années (2011-2021). Pour pouvoir profiter de nouveaux espaces, les municipalités devront, en plus de se conformer à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, respecter les stratégies du PMAD et établir des priorités de développement. Afin d'utiliser judicieusement nos ressources naturelles, le PMAD introduit des pratiques d'aménagement durable de la forêt, de la ressource eau et de la ressource vent (critères d'implantation, d'exploitation et de démantèlement des éoliennes). Les composantes devront également identifier, protéger et mettre en valeur les milieux humides de leur territoire et collaborer à la définition d'une position consensuelle relativement aux activités d'extraction de minerais et d'exploitation du gaz de schiste.

Le PMAD vise également à diminuer la vulnérabilité des municipalités et des citoyens par rapport à certains effets négatifs liés aux contraintes naturelles et anthropiques ainsi qu'aux changements climatiques, à encourager la diminution des gaz à effet de serre et encadrer certains usages afin d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, les composantes devront entre autres intégrer les cotes d'inondation connues en bordure du fleuve Saint-Laurent et spécifier les mesures qu'elles entendent prendre lorsque sont planifiés des usages sensibles dans les zones de niveau sonore élevé du réseau routier ainsi qu'en bordure des gares de triage.



5.3.2 INTERVENTIONS MÉTROPOLITAINES STRATÉGIQUES

UNE CONTRIBUTION MÉTROPOLITAINE CONSTANTE VISANT LA DURABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

Une gestion du territoire qui anticipe les impacts du transport des matières dangereuses :

- Demande à l'Office national de l'énergie (ONE) d'être entendue à titre d'intervenant lors des audiences publiques à l'égard du projet Oléoduc Énergie Est ;
- Appui au gouvernement du Québec et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des réflexions portant sur les conditions à exiger relativement au projet Oléoduc Énergie Est ;
- Lancement d'une vaste étude portant sur le transport des marchandises dangereuses circulant ou transitant sur le territoire de la CMQ.

La qualité de l'eau de surface et souterraine au cœur des priorités et de l'action métropolitaine :

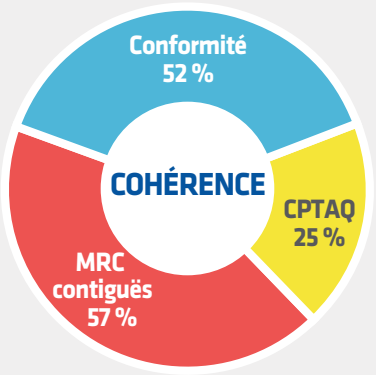
- Lancement et appui d'une démarche d'acquisition de connaissances détaillées du territoire visant à établir une vision intégrée et à long terme de la protection des bassins versants des prises d'eau potable ;

- Participation à une vaste étude découlant du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES), laquelle a permis d'approfondir les connaissances sur les eaux souterraines et de sensibiliser le milieu à l'importance d'en assurer la protection ;
- Mise en place d'une stratégie de diffusion des connaissances PACES-CMQ, dont la tenue d'une série de rencontres avec chacune des cinq composantes afin d'exposer les résultats de l'étude PACES et la tenue d'une série d'ateliers techniques visant une meilleure compréhension des contextes hydrogéologiques régionaux ;
- Caractérisation des installations septiques autonomes dans le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles ;
- Contribution (financement et aide à la planification) au succès du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau organisé annuellement par le Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN) ;
- Présence et soutien auprès des conseils de bassins versants visant à assurer un lien entre le PMAD et le plan directeur de l'eau (PDE) de chaque bassin versant ;
- Modifications au règlement de contrôle intérimaire nº 2010-41 visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency afin d'en faciliter l'application sur le terrain et d'avoir un meilleur contrôle des eaux de ruissellement ;
- Participation à un projet de recherche visant à étudier et à renforcer la capacité des municipalités du territoire et de leurs acteurs à s'adapter aux changements climatiques (Ouranos) ;
- Poursuite des représentations auprès des instances supérieures afin de faire valoir la sécurité de la population concernant le projet Oléoduc Énergie Est.

Une application concrète des stratégies du PMAD traduite dans les avis adressés à nos partenaires gouvernementaux et municipaux :

- Avis concernant les demandes en matière d'urbanisation ;
- Avis de conformité au PMAD des règlements relatifs aux schémas d'aménagement des composantes ;
- Avis sur les interventions réalisées sur le territoire de la CMQ par le gouvernement, ses ministères et mandataires ;
- Avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës ;
- Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;
- Rapport au MAMOT sur l'opportunité de modifier le territoire métropolitain.

FIGURE 5 – Principaux avis émis par la CMQ entre 2012 et 2014



Types d'avis	2012	2013	2014	Total
MRC contiguës	20	20	17	57
CPTAQ	14	6	5	25
Conformité	19	8	25	52
Total	53	34	47	134

5.3.3 EXEMPLES DE PROJETS DU MILIEU CONTRIBUANT À LA DURABILITÉ DU TERRITOIRE

- Mise en place de plans d'action locaux pour la protection de la qualité de l'eau afin d'améliorer la gestion de certains travaux municipaux liés à la construction et à l'entretien du réseau routier (ponts, ponceaux, fossés), aux infrastructures d'égout (réseaux croisés et de surverse) et aux installations septiques autonomes (correction, remplacement ou raccordement au réseau municipal) au sein de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et de la Ville de Québec ;
- Élaboration d'un *Guide du promoteur – Développement dans les bassins versants de prises d'eau à Québec*, réalisé par la Ville de Québec ;
- Réalisation de nouveaux inventaires en espaces résidentiels vacants à Lévis, lesquels font état d'un nombre suffisant de terrains à développer pour les 25 prochaines années ;
- Nouveaux inventaires sur les milieux naturels afin d'en préciser la localisation et le niveau d'intérêt, dont le Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec (2014), le Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Lévis et la révision du réseau hydrographique du territoire de Lévis ;
- Adoption et diffusion du plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis ;
- Réalisation de plans de réduction des gaz à effet de serre (Ville de Lévis, Ville de Québec et MRC La Jacques-Cartier).





5.3.4 LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA TROISIÈME PRIORITÉ : DURER

STRATÉGIE 11 **Durer en misant sur une consommation rationnelle et optimale de l'espace de façon à protéger nos milieux agricoles et naturels.**

INDICATEUR 11.1 **Indice de consommation d'espace obtenu en divisant, pour chaque municipalité ainsi que pour l'ensemble du territoire de la CMQ, l'augmentation des superficies urbanisées par l'augmentation de la population**

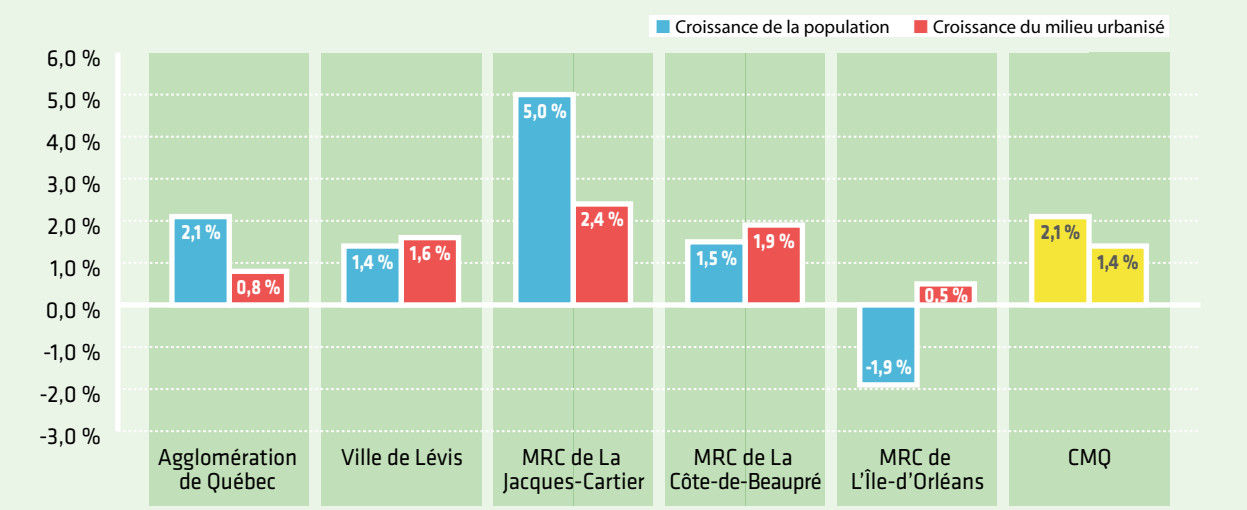
De 2011 à 2013, la population totale de la CMQ est passée de 769 201 à 785 178 personnes. Il s'agit d'une progression de 2,1 %, soit près de 16 000 personnes de plus. Cette augmentation de la population influence la consommation d'espace à des fins d'urbanisation. L'examen des photographies aériennes de 2011 et 2013 démontre que le milieu urbanisé[26] (routes, équipements, infrastructures, logements, commerces, industries et autres utilisations humaines) s'est accru de 751 hectares sur l'ensemble de la CMQ (7,5 km^2). Plus de 80 % de cette urbanisation a été réalisée sur les territoires de la MRC de La Jacques-Cartier, de l'agglomération de Québec et de la Ville de Lévis.

26. « Milieu urbanisé » est une désignation générique signifiant tout espace qui n'est pas sous couvert boisé dense (végétation de plus d'un mètre de hauteur), ni en milieux humides ou en culture (incluant les friches de moins d'un mètre de hauteur), ni constitué de plans d'eau (cours d'eau et lacs). La progression du milieu urbanisé ne signifie donc pas que ces espaces sont systématiquement voués à des activités de nature résidentielle. Il peut s'agir de coupes forestières, d'usages commerciaux et industriels ou d'infrastructures diverses telles que des routes ou des chemins d'accès, des lignes électriques, des étangs d'épuration, des activités d'extraction, etc., lesquels peuvent prendre place à l'intérieur ou à l'extérieur des périmètres urbains. Par conséquent, on ne peut attribuer la totalité de l'accroissement du milieu urbanisé à la stricte croissance des logements.

Dans l'ensemble du territoire, le rythme de croissance du milieu urbanisé a été moins élevé que celui de la population de 2011 à 2013 (1,4 % contre 2,1 %). Toutefois, pour certains territoires, dont les MRC de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré et, dans une moindre mesure celui de la Ville de Lévis, le rythme de croissance du milieu urbanisé a été légèrement plus élevé que celui de la population au cours de la même période.

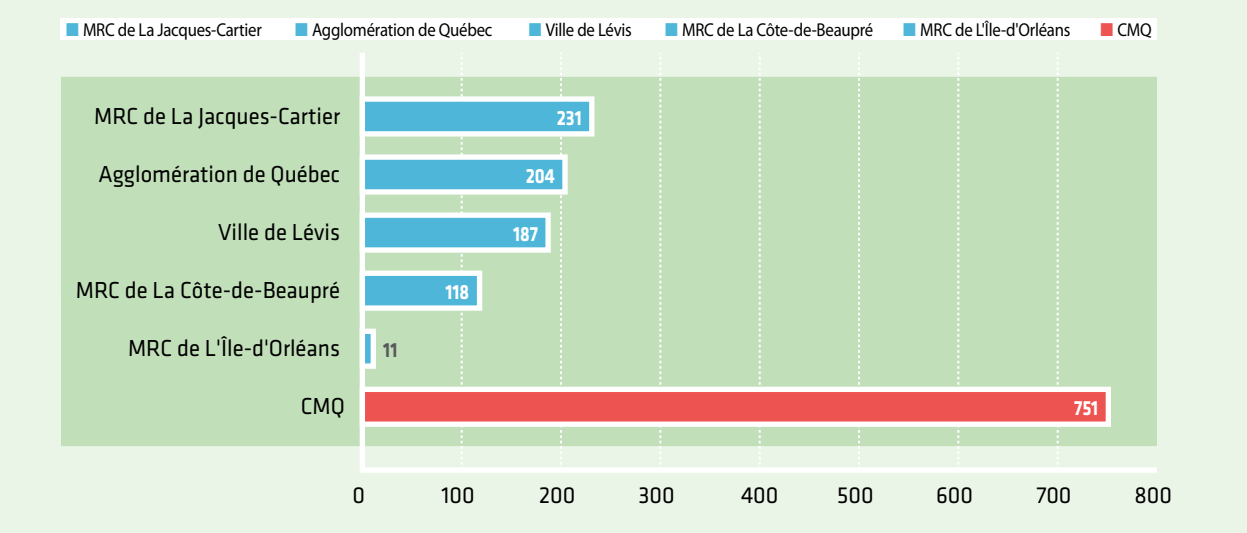
CONSTAT : LE MILIEU URBANISÉ MÉTROPOLITAIN A PROGRESSÉ, EN MOYENNE, DE 3,75 KM^2 (375 HA) ANNUELLEMENT ENTRE 2011 ET 2013. À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE, CETTE PROGRESSION S'EST TOUTEFOIS AVÉRÉE MOINS RAPIDE QUE LA CROISSANCE DE LA POPULATION.

GRAPHIQUE 31 – Croissance de la population et du milieu urbanisé, de 2011 à 2013



Source : Communauté métropolitaine de Québec, orthophotographies numériques, 2011 et 2013. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

GRAPHIQUE 32 – Accroissement du milieu urbanisé entre 2011 et 2013 (en ha)



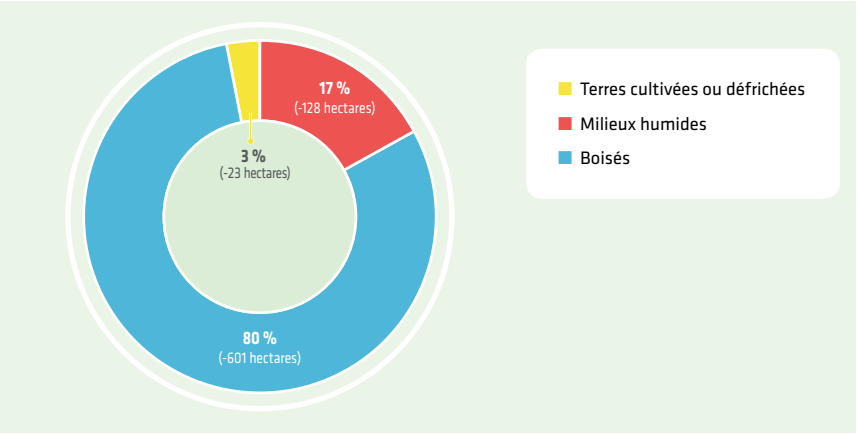
Source : Communauté métropolitaine de Québec, orthophotographies numériques, 2011 et 2013. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

INDICATEURS 11.2, 11.3, 11.4 Superficies et pourcentage d'espaces naturels boisés, de milieux humides et de terres agricoles utilisés pour accueillir l'augmentation de la population et des activités humaines

Types d'espaces utilisés

L'extension du milieu urbanisé de 2011 à 2013 s'est majoritairement réalisée dans des espaces boisés (plus de 600 des 751 ha, soit 80 %). Des superficies de 128 hectares de milieux humides et de 23 hectares de terres cultivées ou en friche récentes ont également été utilisées aux fins d'urbanisation du territoire. Ces proportions sont approximativement les mêmes pour chacune des composantes.

GRAPHIQUE 33 – Types d'espaces utilisés pour accueillir l'urbanisation entre 2011 et 2013



Source : Communauté métropolitaine de Québec, orthophotographies numériques, 2011 et 2013.
Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.



TABLEAU 14 – Types d'espaces utilisés entre 2011 et 2013 (ha)

Territoires	Boisés	Milieux humides	Terres cultivées ou en friche récente	Espaces utilisés (ha)
Agglomération de Québec	76 %	24 %	0 %	204
Ville de Lévis	64 %	25 %	11 %	187
MRC La Jacques-Cartier	87 %	13 %	0 %	231
MRC La Côte-de-Beaupré	100 %	0 %	0 %	118
MRC L'Île-d'Orléans	72 %	15 %	13 %	11
Total	**80 %**	**17 %**	**3 %**	**751**

Source : Communauté métropolitaine de Québec, orthophotographies numériques, 2011 et 2013. Compilation réalisée par la CMQ, septembre 2015.

CONSTAT : LES PRINCIPAUX ESPACES UTILISÉS POUR LES BESOINS DE L'URBANISATION SONT, À 80 %, DES MILIEUX BOISÉS.

INDICATEUR 11.5 Nombre et pourcentage de mises en chantier dans le milieu urbain et le milieu périurbain

Voir l'indicateur 5.6.

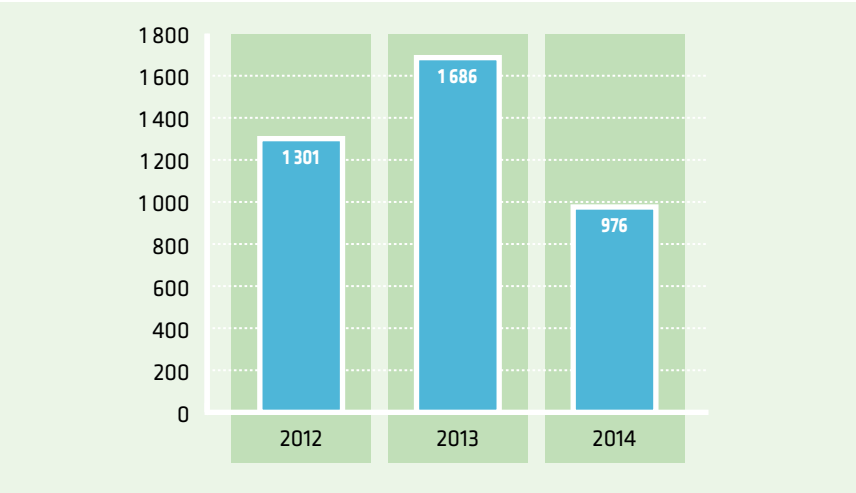
INDICATEUR 11.6 Évolution du nombre de mises en chantier dans certaines municipalités situées au pourtour de la CMQ

De 2012 à 2014, près de 4 000 unités de logement ont été mises en chantier sur le territoire des MRC contiguës au territoire de la CMQ[27] (moyenne de 1 300 annuellement). Tout comme sur le territoire de la CMQ, les mises en chantier sont en diminution sur ces territoires au cours de la période 2012 à 2014 (en baisse de 21 %). Ces nouveaux ménages ont une incidence sur le navettage vers la CMQ, comme le révèlent les données des recensements de 2001, 2006 et 2011[28]. De 9 410 en 2001, les navetteurs sont passés à 20 350 en 2011.

27. Ce nombre est conservateur, puisqu'aucune donnée n'est disponible pour 21 des 67 municipalités des 4 MRC contiguës à la CMQ.

28. Voir la carte 5 du présent rapport.

GRAPHIQUE 34 – Nombre de logements construits dans les municipalités situées au pourtour de la CMQ



Sources : Statistique Canada, Enquête sur les permis de bâtir, nombre de nouvelles unités de logement, compilation spéciale
Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, pour les municipalités de Beaumont, Neuville, Saint-Henri, Saint-Lambert-de-Lauzon et Sainte-Marie
MRC de Portneuf, permis émis pour de nouvelles constructions.

CONSTAT : L'ATTRACTIVITÉ DE LA CMQ SE FAIT SENTIR DANS LES MRC CONTIGUËS À SON TERRITOIRE. CELA ENTRAÎNE UNE DEMANDE EN LOGEMENT DANS LES MUNICIPALITÉS PÉRIMÉTROPOLITAINES DE LA CMQ OÙ PRÈS DE 4 000 UNITÉS DE LOGEMENT ONT ÉTÉ ÉRIGÉES ENTRE 2012 ET 2014.



STRATÉGIE 12 Durer en favorisant une utilisation judicieuse de nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures.

INDICATEUR 12.1 Qualité de l'eau à l'embouchure des prises d'eau de surface

Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau dans les bassins versants de la région ont fait l'objet d'efforts importants au cours des dernières années, notamment par l'adoption du règlement de contrôle intérimaire nº 2010-41. Ce règlement a pour principal objectif d'encadrer les interventions humaines dans deux bassins versants de prises d'eau potable de surface municipales. Il est toutefois trop tôt pour mesurer concrètement tous les bénéfices de ce règlement à l'échelle des bassins versants. Par ailleurs, à l'échelle des tronçons de cours d'eau, des améliorations significatives ont été observées à la suite des correctifs apportés à certains réseaux d'égouts croisés ou par des raccordements au réseau d'égout de nombreuses résidences auparavant dotées d'installations septiques autonomes.

Sur le territoire métropolitain, on dénombre onze prises d'eau de surface municipales dans cinq bassins versants de niveau 1[29] et trois prises d'eau au fleuve Saint-Laurent. Afin de mesurer la qualité de l'eau à l'embouchure de celles-ci, il est possible d'examiner les données des stations d'échantillonnage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Quatre de ces stations sont localisées dans des cours d'eau où des prises d'eau potable municipales sont aménagées (Saint-Charles [2], Montmorency, Chaudière). L'examen des données disponibles pour la période de 2012 à 2014 permet de constater une légère amélioration de l'Indice de qualité bactériologique et physicochimique de l'eau (IQBP) à ces quatre stations d'échantillonnage. En 2012, trois des quatre stations présentaient un indice de cote B et une de cote A.

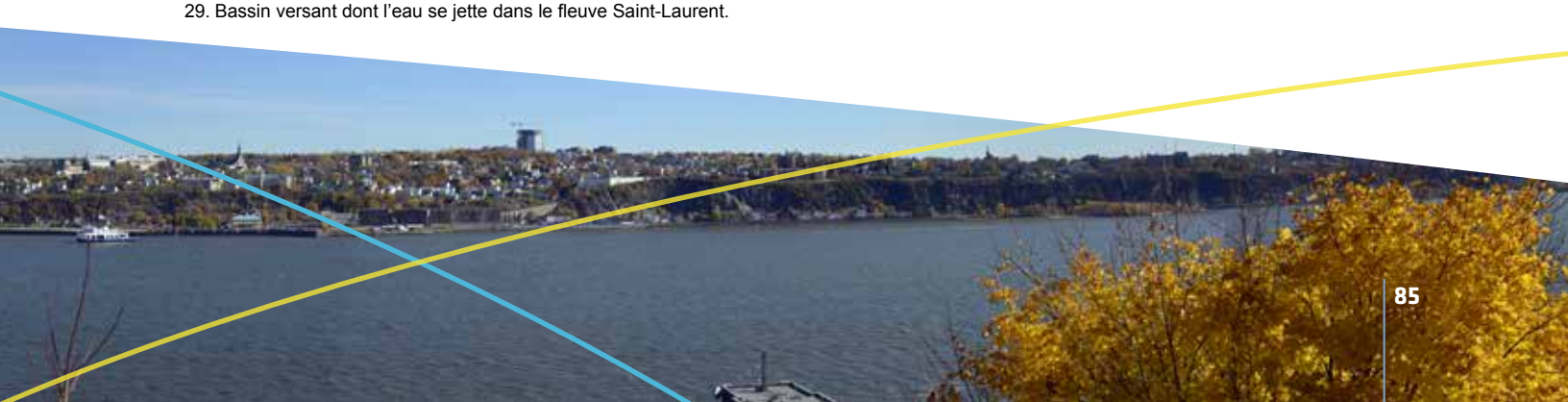


http://www.ufc-quechoisir-var-est.org/enquetes-de-la-dgccrf-sur-la-distribution-de-leau

En 2014, trois des quatre stations présentaient un indice de cote A et une de cote B. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence considérant que cet indice est composé d'un amalgame de paramètres où chacun a un poids relatif. De plus, certains paramètres ont été soustraits de cet indice au cours des dernières années.

Par ailleurs, bien que cet indice montre une tendance à l'amélioration de la qualité d'eau, plusieurs situations préoccupantes à l'échelle des bassins versants de prises d'eau de surface témoignent d'une dégradation rapide de certains plans d'eau. L'eutrophisation rapide de ceux-ci, souvent associée à l'émergence d'épisodes d'algues bleu-vert (cyanobactéries) et l'augmentation importante des concentrations de sels de voirie dans les cours d'eau sont particulièrement préoccupantes. Ces constats ont conduit la CMQ à s'investir dans une démarche concertée avec l'ensemble des municipalités et des partenaires du milieu afin de soutenir une croissance des municipalités qui assure la protection de la qualité de l'eau des cours d'eau. Ces efforts ont notamment donné lieu à des ententes intermunicipales afin de caractériser les installations septiques et procéder à des audits sur le règlement de contrôle intérimaire nº 2010-41.

29. Bassin versant dont l'eau se jette dans le fleuve Saint-Laurent.



À ces problématiques de protection de la qualité de l'eau s'ajoutent désormais les risques technologiques. L'accident ferroviaire de Lac-Mégantic, qui a provoqué la contamination des eaux de la rivière Chaudière, a engendré une prise de conscience de la fragilité des sources d'eau potable à cet égard.

Afin de maintenir une qualité d'eau brute satisfaisante dans les bassins versants des prises d'eau du territoire métropolitain, différentes actions ont été entreprises afin d'améliorer l'état des connaissances. À cet égard, la CMQ a travaillé en partenariat avec le milieu universitaire et privé afin d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines ainsi que sur les eaux de surface. En août 2015, le conseil de la CMQ a résolu de procéder à un état de situation détaillé des sources d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble des citoyens du territoire métropolitain. Ce travail est réalisé en partenariat avec le groupe de recherche Ouranos et plusieurs chaires de recherche. Il se veut à la fois un exercice de concertation et de connaissance qui permettra à la CMQ d'améliorer la résilience du territoire afin d'assurer une eau brute de qualité et en quantité à sa population. Un programme de travail de 24 mois est prévu afin de procéder à la rédaction d'un rapport présentant les constats et les avenues d'intervention, le cas échéant.

TABLEAU 15 – Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP)de 2012 à 2014 à quatre stations d'échantillonnage sur des cours d'eau où sont aménagées des prises d'eau potable municipales

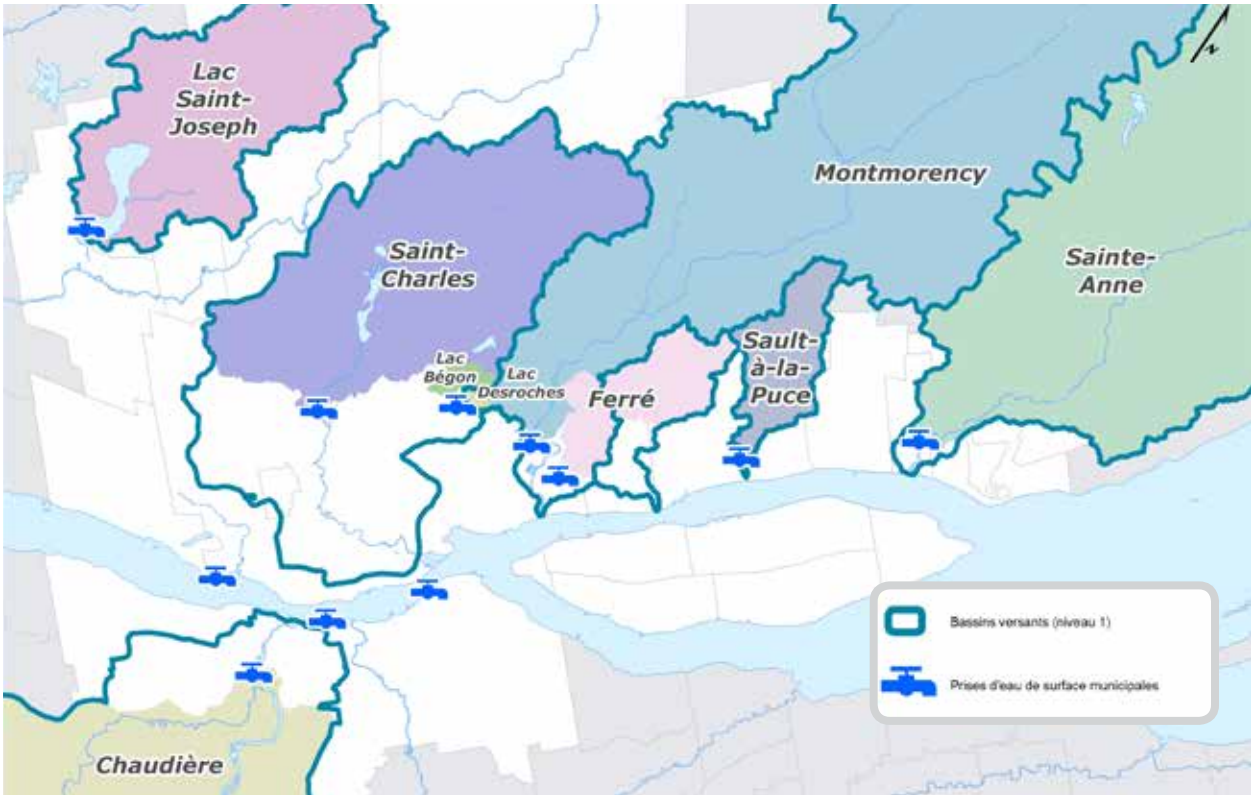
Localisation de la station d'échantillonnage	Cours d'eau	2012		2013		2014	
		IQBP	Cote	IQBP	Cote	IQBP	Cote
Chaudière, à 5,6 km de l'embouchure à la prise d'eau de Charny (02340033)	Chaudière	68	B	76	B	78	B
Saint-Charles, au pont du boulevard Bastien à Loretteville (05090003)	Saint-Charles	79	B	78	B	83	A
Saint-Charles, au pont de la rue Delage à la décharge du lac Saint-Charles (05090016)	Saint-Charles	77	B	80	A	80	A
Montmorency, au pont-route 360 (avenue Royale) à Boischatel (05100014)	Montmorency	92	A	90	A	95	A

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Banque de données sur la qualité du milieu aquatique, 2013. Compilation réalisée par la CMQ.

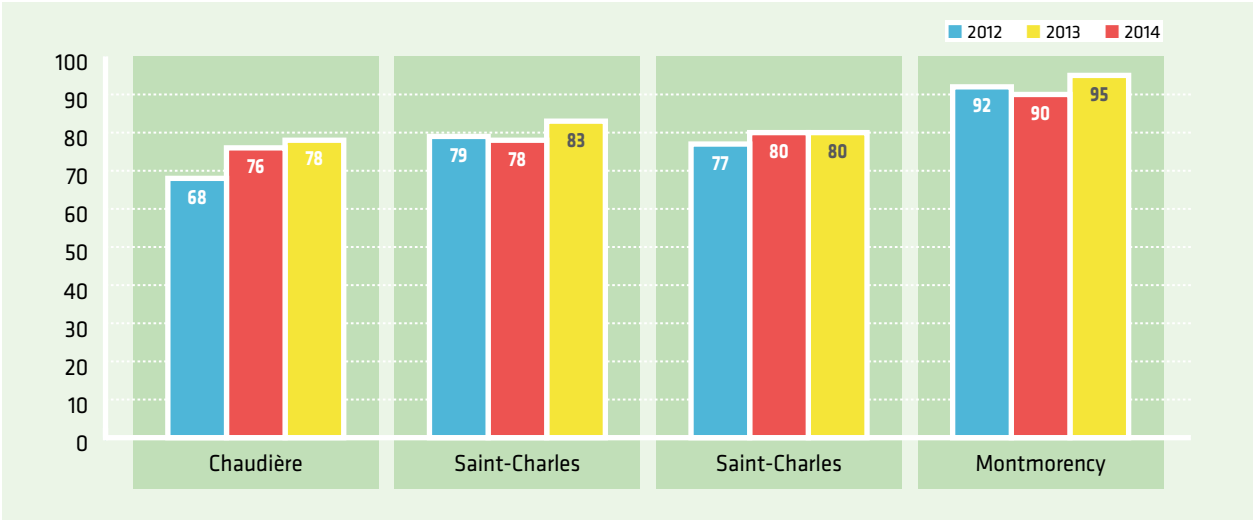
*IQBP : entre 80 et 100 = cote A, eau de bonne qualité, entre 60 et 79 = cote B, eau de qualité satisfaisante, entre 40 et 59 — cote C, eau de qualité douteuse, entre 20 et 39 = cote D, eau de mauvaise qualité et entre 0 et 19 = cote E, eau de très mauvaise qualité.



CARTE 11 – Répartition des prises d'eau de surface municipales et bassins versants



GRAPHIQUE 35 – Indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) de 2012 à 2014 à quatre stations d'échantillonnage sur des cours d'eau où sont aménagées des prises d'eau potable municipales



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Banque de données sur la qualité du milieu aquatique, 2013. Compilation réalisée par la CMQ.

CONSTAT : ON CONSTATE UNE TRÈS LÉGÈRE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU À CERTAINES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR DES COURS D'EAU OÙ SONT AMÉNAGÉES LES PRISES D'EAU DE SURFACE MUNICIPALES.

INDICATEUR 12.2 Nombre de mégawatts produits par l'énergie éolienne et par la récupération et la transformation des matières résiduelles

Les éoliennes

Les quatre projets éoliens actuellement en service sur le territoire (Seigneurie de Beaupré 2 & 3, 4 et projet communautaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré[30]) produiront un peu plus de 360 mégawatts en 2015. Il s'agit d'une augmentation depuis 2013 où quelque 271 millions de kilowatts étaient produits par ce type d'énergie.

TABLEAU 16 – Mégawatts (MW) produits par l'énergie éolienne sur le territoire métropolitain

Projets énergie éolienne	Mégawatts produits		
	2013	2014	2015
Seigneurie de Beaupré 2 & 3	271,8	271,8	271,8
Seigneurie de Beaupré 4	–	68,45	68,45
Projet communautaire MRC La Côte-de-Beaupré	–	–	23,5 (p)
Sous-total	**271,8**	**349,25**	**363,75**

(p) projeté

Sources : Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, **http://seigneuriedebeaupre.com/parcs/index.php/fr/**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, projets éoliens au Québec, **https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp**

30. La mise en service du projet communautaire de la MRC est prévue pour décembre 2015.

La récupération et la transformation des matières résiduelles à des fins énergétiques

Il n'y a aucune valorisation énergétique des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ, hormis à l'incinérateur de la Ville de Québec qui vend sporadiquement une partie de la vapeur qui y est produite aux clients suivants :

- Une partie approximative de 10 % ou 220 000 GJ à la compagnie Glassine ;
- Une partie approximative de 10 % ou 220 000 GJ à l'usage interne (5 % à une turbine à vapeur utilisée 24 heures sur 24 et un autre 5 % en hiver pour le chauffage) ;
- Une partie approximative de 50 % ou 1 100 000 GJ à la White Birch (Stadacona).



CONSTAT : LES TROIS PARCS ÉOLIENS ACTUELLEMENT EN SERVICE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 2, 3 ET 4) PRODUISENT UN PEU PLUS D'UN MILLIARD DE KILOWATTS EN 2015.

STRATÉGIE 13 **Durer en améliorant notre capacité d'anticiper et d'agir devant certaines circonstances pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-être des personnes ou créer des dommages matériels importants.**

INDICATEUR 13.1 **Nombre de municipalités ayant mis en place des actions visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre de leurs véhicules et de leurs bâtiments municipaux**[31]

CONSTAT : DE 2012 À 2015, 11 MUNICIPALITÉS ONT MIS EN PLACE DES ACTIONS VISANT À DIMINUER L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LEURS VÉHICULES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX.

Ces actions sont, entre autres, les suivantes :

- Adoption d'un plan de réduction des gaz à effet de serre ;
- Achat de véhicules hybrides et électriques ;
- Installation de bornes électriques ;
- Rénovation de bâtiments municipaux afin de les rendre plus écoénergétiques ;
- Utilisation de la géothermie dans un complexe multifonctionnel.

31. Voir la note de l'indicateur 5.3.

INDICATEUR 13.2 Nombre de municipalités ayant mis en place des actions visant l'adaptation aux changements climatiques, dont la diminution de la superficie des îlots de chaleur[32]



CONSTAT : DE 2012 À 2015, 12 MUNICIPALITÉS ONT MIS EN PLACE DES ACTIONS VISANT L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Voici quelques-unes de ces actions :

- Autorisation de toits verts dans le zonage ;
- Règlement sur la protection de l'eau potable ;
- Programme de plantation d'arbres ;
- Normes bonifiées pour la conservation des arbres ;
- Aide financière pour l'achat de citernes pluviales, de toilettes à faible débit, etc. ;
- Adoption d'un objectif de réalisation d'un plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques.

32. Voir note de bas de page nº 9.

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SUIVI

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Soucieuse de mieux faire connaître les importantes mesures contenues dans son PMAD, **la CMQ a lancé en 2012, une série d'outils de communication dynamiques et accessibles pour tous.** Parmi ceux-ci, notons la production de **cinq capsules vidéo** en 2013 résumant l'objectif poursuivi par le PMAD et les principales mesures qu'il contient. Ces capsules vidéo éducatives de deux minutes favorisent l'appropriation des objectifs fixés au PMAD par un large public. Il y est entre autres question des cibles définies au PMAD, de la structuration du territoire autour de pôles, de noyaux et d'axes, de la préservation de nos ressources et de la force du partenariat. Elles ont été largement diffusées, notamment sur le site Internet de la CMQ, YouTube et lors de certaines conférences.





En juin 2013, la CMQ a également fait paraître dans certains journaux régionaux un encart de quatre pages constitué notamment d'un texte, de témoignages d'élus et d'une carte illustrant ce à quoi ressemblera le territoire de la région métropolitaine de Québec en 2031 grâce au PMAD : une région mieux structurée, mieux protégée et plus attirante.

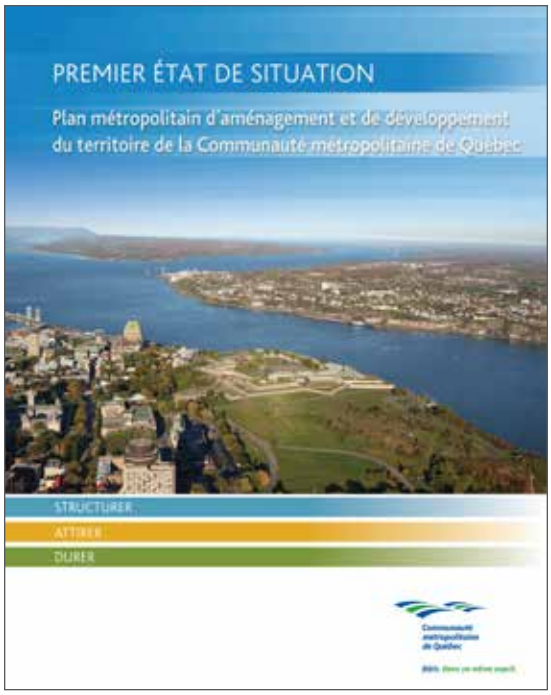
Deux publications informant l'ensemble de la CMQ ainsi qu'un public plus spécialisé ont également été mises en place depuis l'entrée en vigueur du PMAD. **L'Info PMAD**, publiée à 8 reprises, informe plus de 450 partenaires régionaux et locaux sur l'état d'avancement des principaux dossiers reliés au PMAD.



Des **fiches techniques du PMAD** (11 publiées jusqu'à maintenant) s'adressant aux responsables et aux professionnels de l'aménagement du territoire. Ces fiches ont porté, entre autres, sur les outils géomatiques et statistiques mis à la disposition des composantes afin de répondre aux critères et aux prescriptions fixés au PMAD (espaces vacants résidentiels, Atlas de la mobilité, réseaux de pistes cyclables, utilisation du sol, etc.).

LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les membres du conseil de la CMQ ont souligné, dès le début des travaux du PMAD, leur préoccupation à l'égard du suivi qui en serait fait. C'est pourquoi ils ont choisi d'intégrer, à même le PMAD, une proposition d'indicateurs de suivi des objectifs qui y sont fixés. La quarantaine d'indicateurs retenus a permis à la CMQ de publier **en juin 2013**, soit, un an après l'entrée en vigueur du PMAD, **un premier état de situation**. Afin de synthétiser l'information qui y est contenue, un premier Tableau de bord des indicateurs du PMAD a également été publié. Ces documents permettent de constater la progression réelle des changements désirés en matière d'aménagement et de protection du territoire.



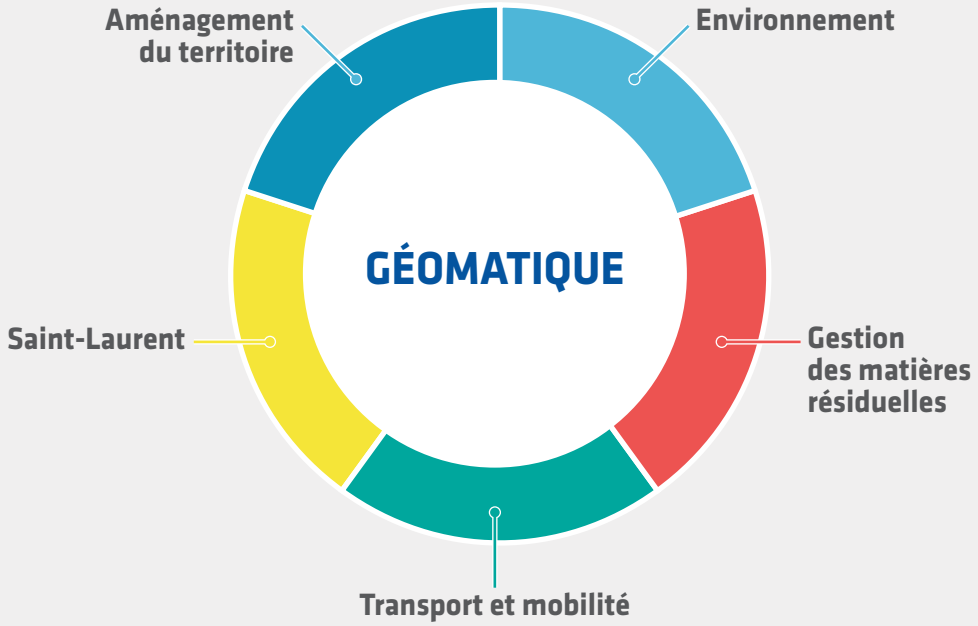
LES OUTILS D'ANALYSE DU TERRITOIRE

LE PORTAIL GÉOMATIQUE MÉTROPOLITAIN, UN PUISSANT OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE

Le suivi et la mise en œuvre du PMAD nécessitent des outils d'analyse et de connaissance performants. Afin d'appuyer les élus, les professionnels, les chercheurs et la population en général, la CMQ a mis en place un portail regroupant de nombreux outils géomatiques et statistiques permettant de coupler différentes couches d'informations.

Le portail géomatique métropolitain vise à donner accès à une gamme étendue d'informations géographiques développées par la CMQ. Il est accessible au grand public via le site Internet de la CMQ et offre des outils novateurs pour le traitement et l'analyse des informations spatiales. L'un des objectifs du portail est de contribuer à une meilleure connaissance et une gestion plus efficace du territoire.

FIGURE 6 – Principales thématiques métropolitaines supportées par la géomatique



Le portail métropolitain est divisé en neuf applications distinctes, dont voici la liste :

GéoUrba : Carte interactive du territoire de la CMQ regroupant des couches d'informations géographiques (périmètres urbains, zonage agricole, affectations, etc.).

GéoPMAD : Outil interactif de visualisation des cartes comprises dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

GéoEnvironnement : Carte interactive reliée au domaine de l'environnement et du développement durable avec l'intégration du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).

GéoFleuve : Carte interactive présentant différents phénomènes liés au fleuve Saint-Laurent concernant, entre autres, les ressources hydriques, les milieux naturels et les éléments socioéconomiques.

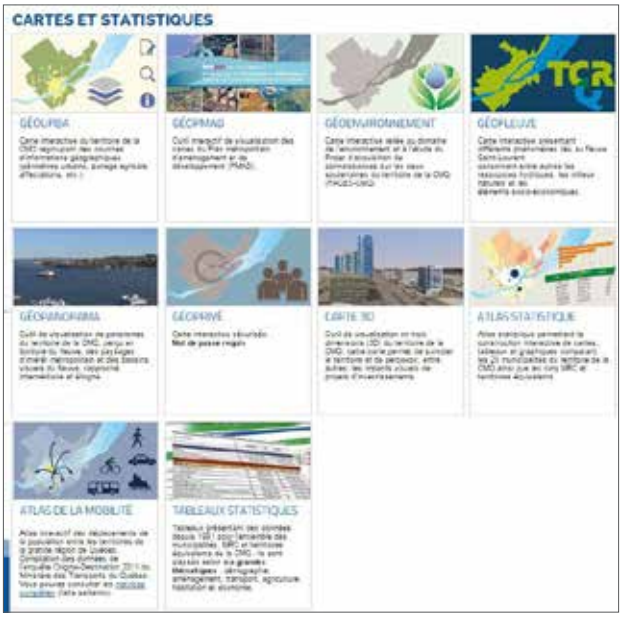
GéoPanorama : Outil convivial de visualisation des panoramas associés au fleuve Saint-Laurent.

GéoPrivé : Carte interactive sécurisée comportant des couches d'informations s'adressant principalement aux professionnels.

Atlas de la mobilité : Atlas interactif des déplacements de la population entre les secteurs de la grande région de Québec. Compilation des données de l'Enquête Origine-Destination 2011 du ministère des Transports du Québec.

Carte 3D : Outil de visualisation en trois dimensions du territoire de la CMQ. La carte permet de simuler le survol de la région et de percevoir, entre autres, le relief et les bâtiments.

Atlas statistique : Atlas statistique permettant la construction interactive de cartes, de tableaux et de graphiques comparant les 28 municipalités du territoire de la CMQ ainsi que les cinq MRC et territoires équivalents.





Carte 3D du territoire : Outil de visualisation en trois dimensions (3D) du territoire de la CMQ, cette carte permet de survoler le territoire et de percevoir, entre autres, les impacts visuels de projets d'investissements.

Tableaux statistiques : Tableaux téléchargeables présentant des données depuis 1981 pour l'ensemble des municipalités, des MRC et des territoires équivalents de la CMQ. Ils sont classés selon six grandes thématiques : démographie, aménagement, transport, agriculture, habitation et économie.

Au fil des ans, des cartes interactives, des outils de visualisation du territoire, des tableaux statistiques ou des atlas spécialisés ont été développés par l'équipe de la géomatique de la CMQ.

L'année 2014 s'est distinguée particulièrement à cet égard au moyen des projets suivants :

- **Un partenariat avec Google Maps** a permis à la CMQ de déployer sa photographie aérienne 2013 dans l'outil Google Maps, lui donnant ainsi accès à un fantastique outil de connaissance et de mise en valeur de la région métropolitaine de Québec ;
- **L'utilisation de la technologie LiDAR**[33] afin de procéder à des relevés altimétriques de haute précision, lesquels permettront une connaissance détaillée du relief ;
- **Le traitement et la diffusion des données de l'Enquête Origine-Destination 2011.**

La qualité des informations géomatiques mises à la disposition des MRC a été reconnue par l'Association de géomatique municipale du Québec (AGMQ) qui a décerné à la CMQ le prix Vectora 2012 pour la qualité de son portail cartographique. Remis tous les deux ans par l'AGMQ, ce prix vise à stimuler l'excellence dans la réalisation de projets en géomatique municipale.

33. L'acquisition des relevés LiDAR a fait l'objet d'un partenariat financier métropolitain impliquant la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de La Jacques-Cartier, la Municipalité de Boischatel ainsi que la Ville de Québec.

CONCLUSION

L'adoption puis l'entrée en vigueur du PMAD ont été l'occasion pour la région de se doter d'une vision concertée et à long terme de son développement. De façon générale, le milieu s'approprie progressivement les priorités inscrites au PMAD, dont la densification et la consolidation, tout en ayant à l'esprit l'importance d'aménager des milieux de vie et d'emploi de qualité et durables. Le PMAD a également permis de créer une mobilisation, à l'échelle métropolitaine, afin de soutenir des projets issus de ce dernier. À titre d'exemple, la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine progresse rapidement au sein des composantes qui travaillent en étroite collaboration avec la CMQ afin d'en coordonner le financement.

Pour sa part, le processus de concordance des schémas d'aménagement au PMAD permet d'anticiper que toutes les composantes disposeront, à l'instar de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de schémas d'aménagement et de développement concordant au cours de l'année 2016, traduisant ainsi le contenu du PMAD dans les outils de planification régionaux puis locaux.

La combinaison des actions réglementaires et des actions concrètes reliée aux priorités du PMAD, au moyen de partenariats, démontre que le PMAD porte progressivement des fruits. La création de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement, dès les premiers instants de l'entrée en vigueur du PMAD, la formation du comité politique de suivi et de mise en œuvre du PMAD ainsi que les rencontres annuelles tenues par la CMQ avec ses partenaires ont notamment favorisé l'engagement de tous envers les objectifs fixés au PMAD.

Les divers outils de communication et de suivi mis en place ainsi que l'accompagnement technique et professionnel offert par la CMQ à ses composantes pour favoriser la concordance de leurs outils d'aménagement au PMAD ont également contribué à l'avancement des priorités, des stratégies et des objectifs inscrits à ce dernier.

Le présent rapport permet de conclure que le PMAD contribue positivement à une nouvelle vision de développement entraînant des choix d'aménagement et de développement plus durables. Il fait également valoir l'importance du travail de concertation à l'échelle métropolitaine, duquel découlent des actions et des projets concrets confirmant une mise en œuvre dynamique, efficace et mesurable du PMAD.



Pierre Lahoud

ANNEXE 1 – DÉCLARATION DE MISE EN ŒUVRE DU PMAD



Bâtir ensemble 2031
CHOISIR LA FIERTÉ

Nous, **élus de la Communauté**, convenons que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), entré en vigueur le 15 juin 2012 :

A POUR OBJECTIF d'assurer la croissance, la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et le positionner sur le plan international;

FAIT de Structurer, Attirer et Durer ses trois priorités d'aménagement et que chacune d'elles est appuyée par des stratégies précises, cohérentes et porteuses d'avenir;

A ÉTÉ CONÇU selon une approche de planification appuyée sur des consensus et basée sur la complémentarité ainsi que le partenariat;

DOIT être assorti d'un plan de mise en œuvre qui privilégiera le partenariat et précisera les interventions et les actions prioritaires à mener d'ici 2017.

Par conséquent, nous nous engageons aujourd'hui à bâtir l'avenir du territoire en misant sur la force de nos partenariats.

Notre partenariat avec les municipalités et les MRC afin de...

Poursuivre la recherche de consensus en priorisant notamment :

- Le recours à des outils de concertation rassemblant toutes les composantes de la CMQ;
- La tenue de forums annuels métropolitains réunissant les élus municipaux;
- La diffusion d'informations sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du PMAD.

Soutenir la planification du territoire et l'exercice de concordance au PMAD en priorisant notamment :

- Un processus continu d'échanges et de dialogue avec les composantes;
- La mise à la disposition d'outils, de connaissances et d'expertise.

Agir à l'égard de projets d'intérêt métropolitain en priorisant notamment :

- La mise en valeur du Saint-Laurent et de son littoral;
- La mise en place des trames verte et bleue métropolitaines;
- La mise en valeur de la zone agricole et des paysages;
- La planification et le financement des transports actif et collectif métropolitains;
- La protection de l'eau de surface et souterraine.

Notre partenariat avec le gouvernement afin de...

Travailler à la mise en place de mesures d'accompagnement visant en priorité à :

- Faciliter l'exercice de concordance des composantes de la CMQ au PMAD;
- Assurer une cohérence entre les interventions gouvernementales et le PMAD, notamment en matière de mobilité durable, de gestion de l'urbanisation du territoire péri-métropolitain, de protection des prises d'eau municipales.

Mettre en place des mesures de soutien visant en priorité à :

- Favoriser la mobilité durable en y consacrant les sommes nécessaires afin de doubler la part modale du transport en commun d'ici 2031;
- Appuyer les efforts de consolidation et de densification du territoire, notamment dans les pôles métropolitains, les noyaux périurbains et aux abords des axes structurants prévus au PMAD;
- Assurer la mise en œuvre des plans d'action des Plans de développement de la zone agricole et du Plan de gestion intégrée du Saint-Laurent;
- Appuyer les efforts de lutte contre les changements climatiques, notamment ceux qui visent la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire.

Notre partenariat avec la communauté afin de...

Assurer un dialogue en continu en priorisant notamment :

- La tenue de colloques, de séminaires et d'évènements en lien avec le PMAD;
- Le recours à des outils de concertation pour les projets d'intérêt métropolitain;
- La mise en place d'une table des partenaires du PMAD.

NOTES

NOTES

NOTES



Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec)
G1V 2M2

Courriel : info@cmquebec.qc.ca
Téléphone : 418 641-6250
Télécopieur : 418 641-6545

Bâtir. Dans un même esprit.

cmquebec.qc.ca